

Communauté d'agglomération
Rochefort Océan



rob

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2025

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF	4
UN CONTEXTE LEGISLATIF INEDIT	4
LES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES DU PROJET LOI DE FINANCES POUR 2025	5
1. Une croissance économique française atone	5
2. Un taux d'inflation en recul en France.....	5
3. Une politique monétaire européenne assouplie	6
4. Un ralentissement de l'inflation harmonisée (IPCH) au sein de l'Union Européenne.....	7
LES PRINCIPALES MESURES GOUVERNEMENTALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES	8
1. Instauration du « Dilico » pour les collectivités territoriales les plus favorisées	8
2. Gel des fractions de TVA en 2025 affectées aux collectivités locales.....	8
3. L'augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux	8
LA SITUATION FINANCIERE DE LA CARO	9
L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA CARO	9
LES HYPOTHESES D'EVOLUTION DES RESSOURCES POUR CE BUDGET 2025	10
1. Les concours financiers de l'Etat.....	10
2. Fiscalité directe locale « ménages »	11
3. Fiscalité directe locale « professionnelle »	12
4. Les autres produits de nature « fiscale »	14
5. Autres recettes	16
6. Subventions reçues.....	17
LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CARO	19
1. Note de cadrage limitant l'évolution des charges de fonctionnement	19
2. L'évolution prévisionnelle des charges de personnel.....	19
3. La gestion de la dette.....	21
LES PARTENARIATS	24
Avec l'Etat.....	24
Avec La Région Nouvelle-Aquitaine.....	26
Avec le Département de la Charente-Maritime	27
LES PROJETS DE LA CARO	28
LES STRATEGIES COMMUNAUTAIRES	28
Le Projet de territoire	28
Le SCoT	28
AXE 1 - ACCROITRE LES POSSIBILITES D'ADAPTATION AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE EN S'APPUYANT SUR LES CAPACITES DES MILIEUX	29
Valoriser les possibilités d'adaptation des milieux et des paysages aux effets du changement climatique....	29
Structurer la gestion des milieux et des paysages et accroître leur notoriété.....	32

AXE 2 – TERRITORIALISER DES CHAINES DE PRODUCTION LOCALES EN MOBILISANT LES RESSOURCES LOCALES.....	36
Favoriser le déploiement des énergies renouvelables	36
Favoriser les filières de réemploi et de recyclage	39
Accroître l'autonomie alimentaire	40
Inscrire l'excellence environnementale et la prise en compte du bien-être dans l'action communautaire et communale.....	41
AXE 3 – ACCROITRE LE RAYONNEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET CONFORTER LA DESTINATION TOURISTIQUE	42
Accroître le rayonnement de l'activité industrielle	42
Affirmer la notoriété et l'attractivité.....	44
Accroître la part de la valeur ajoutée du tourisme	44
AXE 4 – ENGAGER UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITE EN FAVEUR DES JEUNES ET DES FAMILLES.....	49
Devenir un territoire apprenant, attractif et inspirant pour les étudiants, les apprentis et les acteurs de la formation et de la recherche.....	49
Rendre le territoire attractif pour les jeunes et les familles.....	50
CONSOLIDER LES SYNERGIES ENTRE COLLECTIVITES.....	56
Le déploiement d'outils communs	56
La mutualisation des moyens	56
ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025.....	58
LES ANNEXES.....	60
ANNEXE 1 : GESTION DE LA DETTE PROPRE ET GARANTIE DE LA CARO	60
ANNEXE 2 : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT.....	66
ANNEXE 3 : SYNTHESE DES INDICATEURS DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE 2023	68
ANNEXE 4 : ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION	74

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants.

Il permet aux conseillers communautaires d'être informés de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat s'appuie notamment sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui s'articule autour des axes proposés ci-après :

- ✓ Le contexte économique et législatif,
- ✓ Les tendances budgétaires retenues,
- ✓ Les partenaires privilégiés de la collectivité et les dispositifs contractuels existants,
- ✓ Les projets poursuivis ou engagés en 2025,
- ✓ Les rapports réglementaires annexés.

Ce rapport fixe ici les bases sur lesquelles le budget communautaire 2025 sera construit et par conséquent les politiques publiques souhaitées par les élus afin d'accompagner le développement de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO).

LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF

Un contexte législatif inédit

Au moment de la construction du budget de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et en l'absence du vote et de la promulgation avant le 31 décembre 2024 de la Loi de Finances et de la Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale pour 2025, les collectivités locales ont été soumises à une procédure législative exceptionnelle, dite **loi spéciale**, prévue par la Constitution (article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2021 aux lois de finances).

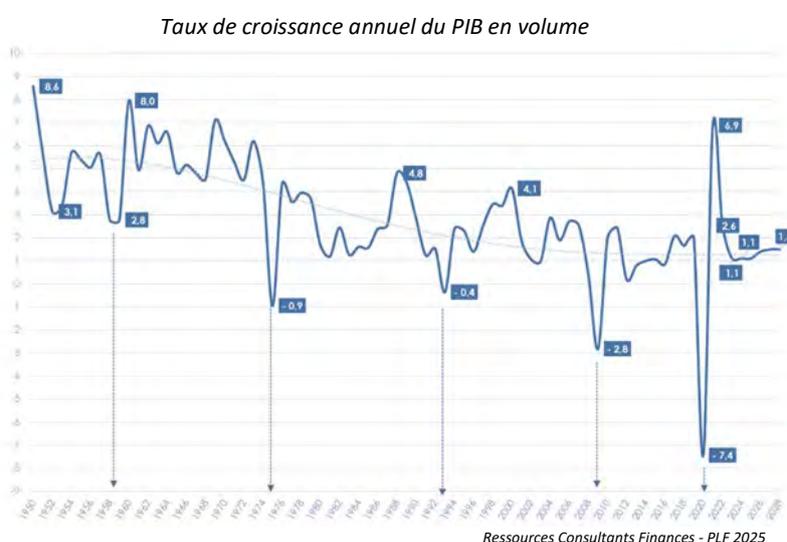
Ainsi, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a fait le choix de maintenir son calendrier budgétaire et a pris le parti de réaliser son budget pour 2025 en prenant en compte notamment certaines hypothèses du Projet de Loi de Finances pour 2025 qui seront présentées en suivant.

Les hypothèses macro-économiques du Projet Loi de Finances pour 2025

1. Une croissance économique française atone :

Pour 2024, la croissance économique française (en volume) du PIB¹ attendue par l'Etat serait de 1,1 % (équivalente à l'année 2023). Cette hypothèse reflète un ralentissement de la reprise économique post-Covid, combiné aux incertitudes géopolitiques et aux pressions inflationnistes résiduelles (prix de l'énergie et de l'alimentation).

- Dans le **Projet de Loi de Finances pour 2025**, la croissance du PIB serait à **1,1 %**, similaire à celle de 2024, et serait essentiellement due à la hausse de la consommation des ménages favorisée par une baisse continue de l'inflation² et à une amélioration du pouvoir d'achat.



2. Un taux d'inflation en recul en France :

L'indice des Prix à la Consommation³ (hors tabac) annuel de 2024 devrait s'élever en France, selon les prévisions INSEE, à 2,1 %. Cette estimation marque une **poursuite de la désinflation** après des niveaux plus élevés observés en **2022** (environ **5,2 %**) et **2023** (environ **4,9 %**).

Selon les prévisions gouvernementales, l'inflation devrait poursuivre sa baisse en 2025, principalement en raison de la diminution annoncée des prix de l'électricité qui avaient été relevés en août 2023, de la baisse des cours du pétrole et d'une stabilité des prix des denrées alimentaires.

- Dans la **Projet de Loi de Finances pour 2025**, le taux de l'inflation (hors tabac) est estimé à **1,8 %**.

¹ **Produit Intérieur Brut** aux prix du marché vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée.

² **Inflation**, calculée par l'INSEE, est la hausse généralisée et durable des prix des biens et des services pour des raisons conjoncturelles et structurelles.

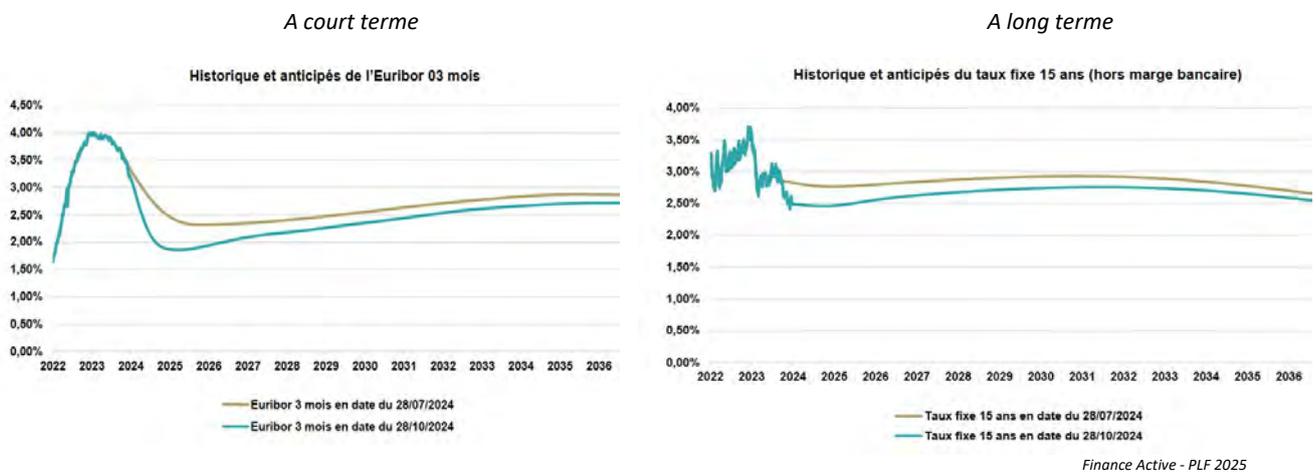
³ **Indice des Prix à la Consommation** est l'instrument de mesure de l'évolution générale des prix des biens et des services consommés par les Français.

3. Une politique monétaire européenne assouplie :

A partir de juillet 2022 et dans un objectif de réduction du niveau de l'inflation proche de la cible de 2 %, la Banque Centrale Européenne a mené une politique monétaire engagée en augmentant ses taux directeurs de manière consécutive, influençant à la hausse les taux d'intérêt à court et long terme.

Toutefois, depuis juin 2024, la Banque Centrale Européenne a pris la décision de baisser ses taux directeurs après deux années de durcissement en réponse à la baisse de l'inflation constatée et au ralentissement économique de la zone euro.

- ▶ Selon les anticipations de marché, on pourrait s'attendre à **une détente des taux d'intérêt sur le premier semestre 2025**, ce qui pourrait permettre de relancer la consommation et les investissements.



- ▶ Cependant, **le niveau des taux d'intérêt devrait rester élevé, autour de 3 % (sans marge bancaire appliquée)**, au regard de l'évolution du taux d'intérêt à long terme OAT TEC 10 ans⁴, indice de référence qui détermine le taux auquel empruntent les banques à long terme sur le marché interbancaire.



⁴ **Obligations Assimilables du Trésor** sont des emprunts à taux fixe auquel l'Etat français emprunte pour une durée de 10 ans.

4. Un ralentissement de l'inflation harmonisée (IPCH) au sein de l'Union Européenne :

Le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation est indexé sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N. Cet indice sert d'outil de référence pour ajuster les bases fiscales.

- ▶ Indépendamment des taux d'imposition votés par les collectivités, la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires connaîtront en 2025 une **augmentation mécanique** des **bases d'imposition de +1,7 %**, soit une diminution par rapport à 2024 (+3,9 %).

Pour rappel, ce taux d'actualisation concerne uniquement les valeurs locatives :

- des locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile,
- des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

Ce taux ne concerne pas les valeurs locatives des locaux commerciaux (magasins, cliniques, hôtels...) et des locaux affectés à une activité libérale (bureaux...).

Les principales mesures gouvernementales du Projet de Loi de Finances 2025 pour les collectivités locales

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 a introduit **des mesures clés de réduction des ressources pour les collectivités locales** afin que ces dernières **contribuent à l'effort national de réduction des dépenses publiques**.

Pour réaliser son budget 2025, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a tenu compte des trois mesures gouvernementales suivantes :

1. Instauration du « Dilico » pour les collectivités territoriales les plus favorisées :

Il est créé, à partir de 2025, un **dispositif** appelé « **Dilico** » de **lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales**. Cette initiative vise à associer, en particulier, les 2 099 collectivités les plus favorisées (selon le potentiel financier et le revenu par habitant), à l'effort de réduction des comptes publics et à renforcer à terme les dispositifs locaux de précaution et de péréquation.

La CARO n'est pas éligible à cet effort financier.

2. Gel des fractions de TVA en 2025 affectées aux collectivités locales :

Le gel des fractions de TVA en 2025 constitue une mesure significative du PLF 2025, visant à **stabiliser les transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales** dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, soit une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'État.

Les recettes de TVA affectées aux collectivités pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRS) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont gelées en 2025, sans bénéficier de la dynamique habituelle liée à l'évolution de la consommation nationale.

L'État, via ce PLF pour 2025, passe ainsi d'une prise en compte de la revalorisation de la TVA selon l'évolution de la consommation nationale en année N à une revalorisation selon l'année N-1.

Dans le budget de la CARO, le montant des recettes de fractions de TVA de 2025 (au titre des compensations de THRP et de CVAE) est identique à celui perçu définitivement en 2024.

3. L'augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux :

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation annuelle de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux jusqu'en 2028.

Cette progression porterait le taux de cotisation employeur de 31,65 % à 43,65 % sur 4 ans, entraînant ainsi une hausse significative des charges pour les collectivités territoriales.

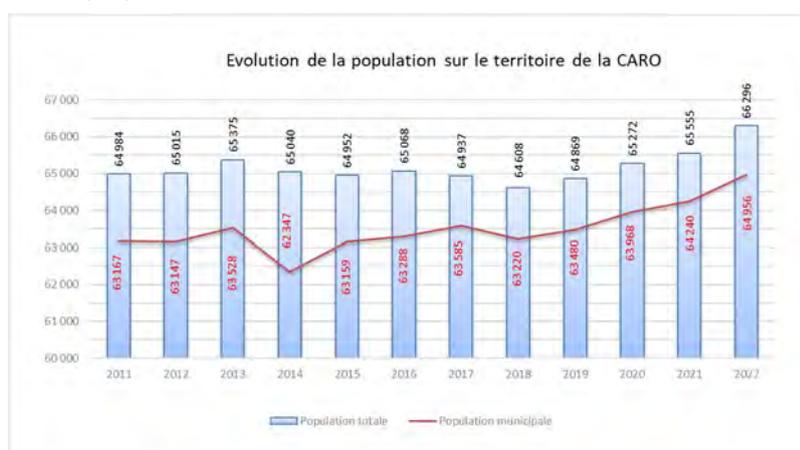
La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan disposant d'une masse salariale de 19 M€, l'augmentation de 3 points se traduit par un surcoût annuel de 232 K€.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA CARO

L'évolution démographique de la CARO

L'INSEE a publié, par décret, fin décembre 2024, les résultats de la population légale entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 et qui fait référence à la population millésimée de l'année 2022.

Ainsi, la population de la Communauté d'agglomération compte une population totale au 1^{er} janvier 2025 de 66 296 habitants et affiche une évolution de + 741 habitants par rapport à 2024 qui s'explique :



- par une hausse de la population municipale (64 956 habitants) de +716 habitants,
- par une hausse de la population comptée à part (1 340 habitants) de +25 habitants.

Commune	Population totale 2024	Population municipale 2025	Population comptée à part 2025	Population totale pour 2025	Variation 2025/2024
Île-d'Aix	211	196	2	198	-13
Beaugeay	798	785	13	798	+ 0
Breuil-Magné	1 917	1 891	55	1 946	+ 29
Cabariot	1 469	1 470	24	1 494	+ 25
Champagne	633	637	17	654	+ 21
Échillais	3 636	3 701	70	3 771	+ 135
Fouras	4 133	4 124	77	4 201	+ 68
La Gripperie-St-Symphorien	596	598	12	610	+ 14
Loire-les-Marais	393	382	7	389	-4
Lussant	1 038	1 013	14	1 027	-11
Moëze	601	592	4	596	-5
Moragne	546	538	6	544	-2
Muron	1 376	1 357	18	1 375	-1
Port-des-Barques	1 774	1 754	15	1 769	-5
Rochefort	23 726	23 188	630	23 818	+ 92
Saint-Agnant	2 835	2 774	66	2 840	+ 5
Saint-Coutant-le-Grand	416	416	6	422	+ 6
Saint-Froult	384	390	2	392	+ 8
Saint-Hippolyte	1 502	1 485	24	1 509	+ 7
Saint-Jean-d'Angle	706	698	9	707	+ 1
Saint-Laurent-de-la-Prée	2 332	2 285	60	2 345	+ 13
Saint-Nazaire-sur-Charente	1 229	1 214	18	1 232	+ 3
Soubise	3 686	3 935	48	3 983	+ 297
Tonnay-Charente	8 304	8 248	112	8 360	+ 56
Vergeroux	1 314	1 285	31	1 316	+ 2
Total Rochefort Océan	65 555	64 956	1 340	66 296	+ 741

NB : La Commune de Soubise voit sa population augmentée significativement depuis le 1^{er} janvier 2023 en raison de l'intégration par l'INSEE d'un grand nombre de militaires de la base aérienne au sortir des différents périodes de confinement liées au Covid 19. Cette situation devrait être régularisée en 2026.

Les hypothèses d'évolution des ressources pour ce budget 2025

1. Les concours financiers de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2024 Notifications	2025 Prévisions	Évolution 2024/2025
Dotation d'Intercommunalité	2 157 K€	2 163 K€	+6 K€
Dotation de Compensation	2 448 K€	2 330 K€	- 118 K€
Dotation Globale de Fonctionnement	4 605 K€	4 493 K€	- 112 K€

La Dotation Globale de Fonctionnement contribue au fonctionnement des collectivités locales qui compense une partie de leurs charges et corrige certaines inégalités de richesses au titre de la péréquation verticale. Elle constitue une ressource financière essentielle pour les collectivités locales.

Le montant de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) allouée aux collectivités pour 2025 est en augmentation minimale de +150 M€, impactant la Dotation d'Intercommunalité de la CARO. Cependant, dans un contexte de contribution des collectivités au redressement public et de baisse des concours financiers de l'Etat, **il est constaté un écrêtement de la Dotation de Compensation des EPCI destiné à financer notamment la hausse de la péréquation communale.**

Aussi, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan devrait percevoir une **Dotation Globale de Fonctionnement en baisse de -112 K€**, liée notamment :

- à une réduction de **-118 K€ de la Dotation de Compensation**,
- à une hausse de **+6 K€ de la Dotation d'Intercommunalité** qui évolue selon la population, le revenu des habitants, le potentiel fiscal de l'EPCI et le Coefficient d'Intégration fiscale (CIF).

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est estimé pour 2025 à 47 %, équivalent à celui de 2024, sans nouveau transfert. Celui-ci mesure le degré de coopération fiscale de l'EPCI sur son territoire : plus la CARO exerce de compétences, plus elle supporte des charges et plus elle doit conserver de la fiscalité.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC est un mécanisme de solidarité, alloué par l'Etat, destiné à atténuer, au plan national, les inégalités de ressources entre les collectivités locales (communes et intercommunalités) en redistribuant une partie des ressources des collectivités les plus riches vers les collectivités les plus pauvres.

Pour 2025, **ce dispositif de péréquation horizontale perçu par la CARO augmente de +9 K€** par rapport à 2024, s'expliquant notamment par une hausse du potentiel financier par habitant et de l'évolution constaté de la population DGF :

	2024 Notifications	2025 Prévisions	Évolution 2025/2024
FPIC	828 K€	837 K€	+9 K€

2. Fiscalité directe locale « ménages » :

La Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP)

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), qui s'est faite progressivement depuis 2020, est devenue totale en 2023. Seule, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) perdure et continue d'être réglée par les contribuables.

Concernant la THRP, elle est remplacée par une fraction du produit net de la TVA qui évolue chaque année en fonction de la progression de la TVA nationale.

Pour 2024, la première modification de produit de TVA national indiquait une augmentation de +5,4 % par rapport à 2023, selon la Loi de Finances 2024. Cette prévision de TVA a été ensuite diminuée tout au long de l'année 2024 pour n'atteindre, en octobre 2024, que +0,8 % par rapport à 2023 (soit - 396 K€ au titre de la compensation définitive).

Pour offrir aux collectivités une certaine stabilité budgétaire leur permettant de construire des budgets équilibrés, le Projet de Loi de Finances pour 2025 a prévu, à compter de 2025, que la fraction de TVA versée aux collectivités territoriales pour l'année N soit calculée en fonction du montant de la TVA de l'année N-1.

Cela revient à « geler » le montant de la TVA affectée aux collectivités en 2025, qui constituerait en quelque sorte un « année blanche ».

La CARO devrait donc toucher en 2025 une fraction de TVA équivalente à celle perçue en 2024.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévision 2025
Compensation THRP	8 484 K€	8 638 K€	8 714 K€	8 714K€

Les bases fiscales

Les valeurs locatives cadastrales, qui constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) sont revalorisées chaque année par l'Etat.

Cette revalorisation est forfaitaire. Elle relève d'un calcul automatique, publié par l'Insee, correspondant à l'Inflation Harmonisée Constatée (IPCH) de novembre de l'année N-1 à novembre de l'année N. **Pour 2024, le coefficient de revalorisation forfaitaire a été déterminé par l'Etat à hauteur de +1,7 %** (hors locaux commerciaux).

	Bases nettes 2024 Réelles*	Bases nettes 2025 Prévisionnelles
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	15 579 K€	15 839 K€
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	88 971 K€	90 397 K€
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	2 100 K€	2 132 K€

*Notification Etats 1386 TF et 1386 TH – 2024

Les taux de fiscalité

Il n'est prévu aucune augmentation des taux de fiscalité locale en 2025.

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	8,46 %	8,46 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	4,46 %	4,46 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,25 %	4,25 %

La CARO n'est pas éligible à la majoration de la cotisation de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, qui est réservée aux villes situées en « zone tendue » (part communale).

Le produit fiscal prévisionnel 2024 peut s'établir de la manière suivante :

Ainsi, à taux inchangé, il est attendu une hausse de recettes fiscales sous l'effet de la revalorisation des bases indexée sur l'inflation :

	Produit fiscal 2024*	Produit fiscal 2025 Prévisionnel
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	1 318 K€	1 340 K€
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	3 969 K€	4 012 K€ ¹
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	89 K€	91 K€
Taxe Additionnelle sur les Propriétés Non Bâties	116 K€	120 K€
Produit fiscal total	5 492 K€	5 563 K€

**Notification Etat 1386 RC – 2024 (excepté les compensations)*

¹ A noter que le calcul du produit prévisionnel 2025 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties prend en compte la perte de recettes estimée à 20 K€, au titre de l'abattement de 30 % applicable à compter de 2025 aux nouveaux logements locatifs sociaux passés en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville en 2024 (article 1388 bis du Code Général des Impôts).

3. Fiscalité directe locale « professionnelle » :

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Pour 2025, le produit attendu de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sera en hausse en raison de **la revalorisation forfaitaire des bases locatives des locaux uniquement industriels de +1,7 % (IPCH). Les locaux commerciaux sont, quant à eux, actualisés par la révision annuelle de la grille tarifaire des valeurs locatives.**

Par ailleurs, le taux de CFE 2025, fixé à 26,48 % depuis 2018, sera rehaussé des droits à augmentation capitalisés ces deux dernières années pour s'établir à 28,13 %.

Cette augmentation permettra de générer, à recettes constantes, un produit supplémentaire de **+361 K€ pour la CARO en 2025.**

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
CFE	4 942 K€	5 417 K€	5 727 K€	6 090 K€

** Notification Etat 1386 RC - 2024*

NB : le calcul du produit prévisionnel prend en compte une baisse de CFE à hauteur de 66 K€ liée à la fermeture du site de Tonny-Charente de l'entreprise TIMAC en 2024.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La suppression progressive de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), initialement prévue entre 2025 et 2027, est reportée de 2028 à 2030.

Cela ne change rien pour les collectivités puisque le produit de la CVAE est perçu au profit de l'Etat depuis 2023. Ce dernier compense la perte de recette subie par les collectivités territoriales par une fraction de la TVA nationale.

Le montant de cette compensation est composé :

- d'une **part fixe**, déterminée sur la base de la moyenne du produit de CVAE encaissé par la collectivité en 2020, 2021, 2022 et 2023 (y compris les années de crise sanitaire et économique). **Le montant notifié à la CARO pour cette part est de 3 308 385€.** Elle constitue un socle, c'est-à-dire un montant garanti en deçà duquel la compensation ne pourra pas baisser.
- d'une **part dynamique** déterminée chaque année, correspondant à l'affectation de la dynamique de TVA et affectée à un Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires (FNAET). **Le montant notifié à la CARO en octobre 2024 par les services de l'Etat sur cette part est de 105 743 €.**

De la même manière que pour la fraction de TVA perçue en lieu et place de la THRP, **le montant de la TVA affectée aux collectivités en 2025 en compensation de la CVAE sera gelé. La CARO touchera donc en 2025 une fraction de TVA équivalente à celle perçue en 2024.**

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
CVAE	2 991 K€	3 432 K€	3 414 K€	3 414 K€

* Notification CVAE 2024

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est une taxe perçue par les collectivités locales qui s'applique aux entreprises accueillant des installations énergétiques ou télécoms sur le territoire.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
IFER	389 K€	425 K€	443 K€	456 K€

* Notification Etat 1386 RC - 2024

Taxe sur les Surfaces Commerciales (TaSCom)

Le montant de la TaSCom d'une entreprise est déterminé par l'application, à la surface totale de vente au détail d'un établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité. Cette taxe ne s'applique qu'aux grandes surfaces commerciales.

A ce tarif est appliqué un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 (1,3 sous certaines conditions) et qui ne peut varier que de 0,05 chaque année.

Par délibération du 19 septembre 2024, le Conseil communautaire a fixé ce coefficient au taux plafond de 1,30 pour l'année 2025. En tenant compte de cette revalorisation, le montant de la TaSCom 2025 est alors estimé à 1 544 K€, soit une hausse à périmètre constant de 59 K€.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
TaSCom	1 049 K€	1 191 K€	1 485 K€	1 544 K€

* Notification Etat 1386 RC - 2024

4. Les autres produits de nature « fiscale » :

Taxe GEMAPI

La CARO a mis en place la taxe GEMAPI en 2018 afin de financer sa compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations.

Le produit 2025, qui sera voté en même temps que les taux de fiscalité directe locale, augmentera de moins de 2€ / habitant (1,20 € / hab.) par rapport à 2024.

Cette taxe ne suffit pas à financer les dépenses que la CARO prévoit de réaliser pour les digues, la gestion des milieux aquatiques et les diverses actions de protection contre les inondations.

Le solde des dépenses sera assumé par le budget général de la CARO dont le reste à charge cumulé est estimé à 5,8 M€ jusqu'en 2031.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
Taxe GEMAPI + compensation réformes fiscales	1 400 K€	1 500 K€	1 600 K€	1 700 K€

* 1,551 M€ (hors compensations) : Etat 1386 RC – 2024

Le Versement Mobilité (VM)

Mis en place depuis 2004, le Versement Mobilité (VM) est une contribution destinée au financement de l'ensemble des solutions de mobilité notamment les transports publics urbains et non urbains qui bénéficient à tous les habitants mais également qui participent à l'attractivité du territoire. Les établissements du secteur privé sont les principaux contributeurs sur le ressort territorial de la CARO (62 % de la masse salariale totale), même si le secteur public reste le premier employeur (Hôpital).

Il a été constaté une forte dynamique en 2024 de cette recette sur le territorial de la CARO (+6 % par rapport à 2023) comme sur le plan national, qui s'explique essentiellement par :

- ✓ la reprise économique depuis 2021 qui s'est poursuivie en 2024,
- ✓ le faible taux de chômage sur le territoire de la CARO (7 % contre 12,4 % en 2015),
- ✓ l'évolution constante de la masse salariale.

Malgré ce dynamisme, il est gardé une certaine prudence en termes de projection d'évolution du VM, amenant à retenir une évolution de +2 %, soit une estimation 2025 à 3,950 M€.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
Versement Mobilité	3 423 K€	3 651 K€	3 870 K€	3 950 K€

* projet de CA 2024

La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est réglée par le touriste ou le vacancier en plus de sa nuitée à l'hébergeur. Cette taxe, perçue par la CARO, est destinée au financement des dépenses favorisant l'accueil des touristes. C'est donc une ressource essentielle pour l'économie touristique locale. L'Office de Tourisme Communautaire étant sous la forme d'un EPIC, la totalité des recettes de la taxe de séjour lui sont réglementairement affectées hormis la part additionnelle de 10 % qui lui est reversée au Département.

L'année 2024 est marquée par une hausse significative des recettes de taxe de séjour de +15 % par rapport à l'année 2023. Le nombre de nuitées sur le territoire de la CARO sur l'année 2024 sera équivalent à celui de 2023, à hauteur de 1 200 000 nuitées (chiffre définitif connu en juin 2025).

En 2025, les tarifs resteront identiques et la CARO continuera de porter son attention sur le contrôle des déclarations tout en poursuivant la mise en œuvre de la procédure de taxation d'office qui a permis en 2024 de récolter plus de 10 000 euros.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
Taxe de séjour	820 K€	883 K€	1 018 K€	1 000 K€

* Projet de CA 2024 hors reversements

Pour rappel, cette recette est entièrement reversée à l'Office du Tourisme Rochefort Océan pour la communication et la promotion touristique du territoire.

Redevance d'Enlèvement des Déchets Ménagers (REOM)

Avec les crises successives ces dernières années, tous les secteurs sont confrontés à une véritable envolée des prix. La gestion des déchets à la CARO n'échappe pas à cette situation avec une évolution de ses charges de +17 % en 3 ans liée :

- ✓ à la hausse des prix de l'énergie,
- ✓ à la hausse des coûts des machines, camions et consommables nécessaires aux activités,
- ✓ à l'indexation des salaires,
- ✓ à l'augmentation des coûts de recyclage et de logistique,
- ✓ à l'évolution des normes environnementales...

Actuellement, 80 % de ces charges sont prises en charge par la redevance. Les 20 % restants sont compensés par des recettes provenant de la vente des matières (métaux, papiers-cartons...) et du soutien de l'éco-organisme Citeo.

Ainsi, malgré les actions mises en œuvre pour réduire la production de déchets, pour développer des filières de valorisation par la mise en place du tri à la source des biodéchets et la diminution du tonnage des ordures ménagères, pour maîtriser les coûts de traitement et la qualité du tri, une augmentation de la redevance a été nécessaire en 2025 afin de maintenir l'équilibre du budget annexe.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
REOM	8 938 K€	9 768 K€	9 681 K€	10 650 K€

* Projet de CA 2024

5. Autres recettes :

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Il s'agit d'une dotation de l'Etat visant à rembourser la TVA de certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement payées l'année même par la CARO.

Le taux du FCTVA devrait rester identique en 2025 à 16,404 % et, au vu des investissements prévus, le montant du FCTVA 2025 est estimé autour de 900 K€.

La politique tarifaire ajustée :

Comme chaque année, une actualisation des tarifs des services et des prestations qui sont regroupés dans un livret tarifaire unique est votée par l'Assemblée délibérante.

Certains tarifs restent stables en 2025 comme les traversées du Pont Transbordeur, les médiathèques, les musiques actuelles, l'aire des grands passages pour les gens du voyage, la mise à disposition des locaux dans la pépinière d'entreprises...

En revanche, d'autres tels que le service de l'eau, la tarification du golf, les déchets ménagers, les audits énergétiques, sont modifiés au regard du contexte économique, de l'évolution du coût réel du service rendu, des coefficients de révision des marchés publics et des tarifs appliqués dans les autres collectivités.

La coopération intercommunale

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan exerce des missions pour le compte d'autres collectivités (notamment les communes membres de la CARO, le Syndicat Mixte Charente Aval, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes...) dans le cadre de divers coopérations mises en œuvre depuis la mutualisation de 2016 notamment le fonctionnement de la Commission Paritaire de gestion, la mise en œuvre du service en charge de l'instruction des autorisations d'urbanismes pour les communes et des diverses conventions de coopération existantes. Ces mutualisations représentent globalement 576 K€ pour 2025.

Les attributions de compensation (AC)

Les attributions de compensation permettent d'assurer la neutralité budgétaire, depuis 2001, du passage à la taxe professionnelle unique au profit de la CARO et à chaque transfert de compétences.

Elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses transférées par les communes membres à l'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Elle est recalculée lors de chaque transfert de charges, avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et ses communes membres.

Depuis 2024, 13 communes sur les 25 qui composent la CARO enregistreront des attributions de compensation négatives. Cela signifie :

- ✓ que ces communes ont transféré plus de charges que de produits. L'évolution de ces charges transférées est alors supportée intégralement par la CARO.
- ✓ que l'attribution de compensation devient une charge pour la commune et, par conséquent, une recette pour la CARO.

Les montants des Attributions de Compensation 2024 ont été ajustés pour tenir compte :

- l'évaluation définitive des charges liées au transfert de la compétence « pluvial » qui a été adopté par la CLECT du 28 novembre 2023 au regard des linéaires du réseau pluvial de chaque commune désormais connus précisément,
- de l'évolution mécanique de la contribution due, comme chaque année, au titre de la cotisation « cible » du SDIS.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévision 2025
AC versées	1 510 K€	1 488 K€	1 318 K€	1 310 K€
AC négatives perçues	1 080 K€	1 052 K€	1 173 K€	1 163 K€
Solde	430K€	436 K€	145 K€	147 K€

6. Subventions reçues :

Plusieurs subventions d'investissement et de fonctionnement notifiées pourront être perçues en 2025 selon l'avancement des projets réalisés. Les principales opérations financées sont :

	Coût total du projet HT	Total des subventions attendues	Quote-part de subventions à percevoir en 2025
BUDGET PRINCIPAL (investissement)			
Rénovation de l'installation thermique solaire de l'auberge de jeunesse	48 K€	10 K€	10 k€
Financement de la Gestion Intégrée des Eaux Usées boulevard Pouzet à Rochefort	246 K€	123 K€	123 K€
Révision du schéma directeur des eaux pluviales de Saint-Agnant	61 k€	21 K€	21 K€
Travaux Gestion Intégrée des Eaux Usées à Breuil-magné, rue Bois du Four	170 K€	75 K€	75 K€
Assistance Maître d'ouvrage pôle de formation à Rochefort	189 K€	75 K€	75 K€
Mission d'accompagnement paysager du site de Daire à Bourcefranc - Grand Site de Marais de Brouage (programme de l'Entente entre la CARO et la CCBM)	12 K€	9 K€	8 K€

	Coût total du projet HT	Total des subventions attendues	Quote-part de subventions à percevoir en 2025
BUDGET PRINCIPAL (fonctionnement)			
Approvisionnement en produits frais de 3 sites d'aide alimentaire			60 K€
Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) 2024			277 K€
Comité Territorial pour l'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) 2024			30 K€
Financement postes Start-up SCAIRA 2024			30 K€
Subvention pour le financement du Contrat d'Objectif Territorial (postes et prestations)			75 K€
BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES			
Fouilles Quai Louis XV	41 K€	6 K€	6 K€
Extension du co-working	200 K€	50 K€	20 K€
BUDGET EAU			
Renouvellement de canalisations d'eau sur Rochefort	917 K€	348 k€	348 K€
BUDGET ASSAINISSEMENT			
Réutilisation des eaux traitées	20 K€	16 K€	16 K€
BUDGET MOBILITES			
Réfection piste cyclable Saint-Pierre à Saint-Laurent de la Prée	59 K€	29 K€	28 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la CARO

1. Note de cadrage limitant l'évolution des charges de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation d'un peu moins de 6 % par rapport au Budget primitif 2024. Sont à noter :

- Une **baisse des enveloppes dédiées aux dépenses énergétiques** (électricité, combustibles, carburants...) de -50 K€ par rapport à 2024. Après un pic des prix du gaz et de l'électricité sur les années 2022 et 2023, les prix de l'énergie connaissent une stabilisation en 2024 qui devrait se poursuivre en 2025.
- Une **hausse de certains postes de dépenses** notamment :
 - les contrats de prestations de services : prise en charge du dispositif Projet Réussite Educative, animation Réseau Lecture Publique, prise en compte du projet SCAIRA...
 - les études à mener : accompagnement pour le Budget Vert, Maîtrise d'œuvre d'Utilité Sociale (MOUS) pour les gens du voyage, Opération de Restauration Immobilière - Phase 3...
 - les achats de livres, CD, disques pour le réseau de lecture public (inscription en fonctionnement de sommes antérieurement inscrites en investissement),
 - certaines cotisations : Syndicat Mixte Portuaire, Plan Climat, Météo France...

Pour information, certaines activités antérieurement portées par le Budget Annexe Activités Economiques, hors zones spécifiques, seront désormais portées par le Budget Principal. Cela n'a pas d'impact budgétaire sur la section de fonctionnement. Les augmentations de dépenses sur le Budget Principal sont compensées par la baisse de la subvention d'équilibre.

2. L'évolution prévisionnelle des charges de personnel :

Les dépenses prévisionnelles de personnel représentent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement. Elles devraient s'établir à hauteur de 19 M€ pour 2025 (tous budgets confondus), contre 17,8 M€ au budget primitif 2024.

Cette augmentation tient compte à la fois des mesures nationales et locales déjà engagées sur les années antérieures, celles à prendre en compte en 2025, ainsi que les évolutions liées à la carrière des agents.

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan a pris le parti d'impacter, dans son budget, la **hausse annuelle du taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 3 %, étalée sur 4 années (2025 à 2028).**

Le taux de cotisation employeur va ainsi progresser de 31,65 % à 43,65 %. L'impact financier de cette dépense de rémunération supplémentaire (tous budgets confondus) est estimé à +232 K€ pour 2025.

Sur le plan local :

- ✓ L'évolution financière liée à la carrière des agents de la Communauté d'agglomération est estimée pour 2025 à +80 K€ pour les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes.
- ✓ Dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire, de nouvelles modalités s'appliquent. Aussi la participation employeur CARO pour la prévoyance et pour la santé des agents devrait augmenter prévisionnellement de +50 K€ pour 2025.

Cette participation repose sur le principe de la labellisation avec la prise en compte de l'indice majoré de l'agent en tant que critère social.

Rappel des montants mensuels déterminés par le décret du 20/04/2022		Montants mensuels de participation employeur applicables au 1 ^{er} janvier 2025	
	Montant minimal	Critère	Montant
Volet santé	15,00 €	< IM 430*	30,00 €
		> IM 430	23,00 €
Volet prévoyance	7,00 €	< IM 430	25,00 €
		> IM 430	18,00 €

**Indice Majoré de rémunération*

- ✓ En 2025, dans le cadre de ses dépenses de personnel (masse salariale, formation professionnelle, action sociale, frais médicaux, assurance risques statutaires, déplacements dans le cadre du travail, équipements de sécurité, adhésions à certaines missions du CDG 17...), la Communauté d'agglomération :
 - continuera d'accompagner les agents dans l'acquisition et le renforcement des compétences qui sont autant une source de développement que d'économies à long terme,
 - préservera la qualité de vie au travail des agents qui reste une composante commune à l'ensemble de ces démarches,
 - placera la santé des agents au cœur des démarches des ressources humaines (collaboration renforcée avec la médecine du travail, mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement, intensification du projet Bien...) afin de garantir un service public efficient.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2025, le nombre total d'agents s'élève à 358, contre 332 au 1^{er} janvier 2024. Il se répartit de la manière suivante :

		Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025
Nombre d'agents		332	358
dont	Titulaires	273	281
	Contractuels	41	50
	Emplois aidés et apprentis	5	5
	Non-permanents : saisonniers, remplaçants, contrats de projet	13	22

3. La gestion de la dette :

La campagne d'emprunt 2025 :

La CARO sera amenée à réaliser une ou plusieurs consultations bancaires en 2025 pour financer son programme d'investissement annuel qui s'établit autour de 13 M€.

Le montant de l'emprunt total qui sera contracté pour 2025 sera strictement calculé selon les besoins nécessaires, en tenant compte des conditions d'emprunts les mieux-disantes et les plus favorables au regard du contexte du moment.

Une partie du résultat 2024 et des subventions nouvelles, notifiées au cours de l'année 2025, seront affectées à la réduction de cet emprunt d'équilibre 2025.

En 2024, un seul contrat bancaire a été mobilisé sur le Budget Principal pour un montant de 1,800 M€ pour financer divers projets d'investissement :

Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisé sur l'année 2024	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
ARKEA Banque	1 800 000 €	08/10/2024	1 800 000 €	Investissements 2024	20/12/2024	Taux fixe de 3,38%	20 ans

De plus, sur l'exercice 2024, 6,430 M€ d'emprunts ont été mobilisés pour les budgets annexes, comme suit :

Budgets annexes	Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisé sur l'année 2024	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
Activités Economiques	Crédit Coopératif	2 000 000 €	03/10/2023	2 000 000 €	Investissements 2023 (solde)	03/03/2024	Euribor 3 mois 0,88%	20 ans
		1 500 000 €	08/10/2024	1 500 000 €	Investissements 2024	15/12/2024	Euribor 3 mois 0,92%	20 ans
Déchets ménagers	La Nef	1 200 000 €	08/10/2024	1 200 000 €	Investissements 2024	28/10/2024	Taux fixe de 3,30 %	15 ans
Mobilités	Caisse d'Epargne	500 000 €	04/10/2024	500 000 €	Investissements 2024	21/10/2024	Taux fixe de 3,04 %	10 ans
Eau	Banque des Territoires	400 000 €	14/10/2024	400 000 €	Travaux d'infrastructures sur les réseaux	30/10/2024	Livret A 0,40%	30 ans
Assainissement	ARKEA Banque	780 000 €	08/10/2024	780 000 €	Travaux d'infrastructures sur les réseaux	30/10/2024	Taux fixe de 3,36 %	30 ans
Photovoltaïque	La Banque Postale	50 000 €	08/10/2024	50 000 €	Investissements 2024	31/10/2024	Taux fixe de 3,30 %	15 ans
				6 430 000 €				

La stratégie de dette :

La stratégie en matière de dette pour la CARO doit reposer :

- ✓ sur l'assurance d'un financement optimisé et sécurisé des projets d'investissement en continuant de contracter les meilleures offres bancaires lors des consultations,
- ✓ sur la garantie d'emprunts contractés non risqués selon la Charte de bonne conduite (Charte Gissler),

- ✓ sur la diversification de nos partenaires bancaires (La CARO a signé un contrat avec un nouvel établissement financier en 2024, La Nef qui est une banque éthique finançant des projets écologiques, sociaux et culturels),
- ✓ sur une gestion rigoureuse et active de la dette en procédant à des refinancements, des réaménagements d'emprunts selon les opportunités,
- ✓ sur l'équilibre proportionné de la dette entre les taux fixes et variables :
 - A taux fixe, les intérêts sont connus et peu sensibles aux variations des marchés financiers, ce qui permet de sécuriser les frais financiers sur les années à venir. Les contrats d'emprunts sont, néanmoins très onéreux lors de remboursement par anticipation et plus chers que les taux variables dans la mesure où ils intègrent les risques potentiels à venir.
 - A taux variable, les montants d'intérêts varient en fonction du contexte de marché qui a été très attractif ces dernières années et a permis de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Ces contrats d'emprunts variables sont, quant à eux, remboursables par anticipation avec des frais d'indemnités limités.

Dans un contexte des taux d'intérêt haussier, le choix des taux variables redevient une option pertinente. Lors du dernier audit de la dette, le prestataire Finance Active a recommandé 50 % de taux variable minimum. Toutefois, cette proportion doit rester minoritaire dans l'encours de la dette.

Au 01/01/2025, la structure de la dette totale (tous budgets confondus) se répartit à :

- ✓ 67 % à taux fixe,
- ✓ 25 % à taux variable,
- ✓ 8 % à taux Livret A.

Le contexte bancaire :

Dans un contexte de lutte contre l'inflation, il a été observé en 2022 et 2023, un renchérissement des taux d'intérêt auxquels les établissements bancaires ont pu prêter aux collectivités locales (communes et EPCI).

Durée de l'emprunt	Taux fixe				Marge proposée sur Euribor 3 mois flooré				Taux du Livret A (sans marge)			
	cotation moyenne	cotation moyenne	cotation moyenne	cotation moyenne	déc.	déc.	déc.	Janv.				
	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	janv. 2025*	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	janv. 2025*	2021	2022	2023	2025
15 ans	0,72%	3,20%	4,05%	3,53%	0,30%	0,79%	0,87%	0,94%	0,50%	2,00%	3,00%	3,00%
20 ans	0,87%	3,42%	4,16%	3,63%	0,36%	0,80%	0,92%	0,99%				

En date du 10/01/2025 - trimestrielle - Finance Active

En ce début d'année 2025, on constate une très lente décroissance des taux qui pourrait se poursuivre sur les prochains mois si les conditions de financement venaient à s'améliorer.

Il est constaté **une hausse de l'annuité (capital + intérêts) de la dette en 2025 par rapport à l'année 2024** qui s'explique notamment :

- ✓ par une hausse de l'encours de la dette totale de +3 M€. Le capital à rembourser augmente ainsi de +220 K sur un an,

- ✓ par une légère baisse des intérêts de la dette de -8 K€. Cependant, dans un climat d'incertitudes actuel, le budget 2025 prévoit une marge de précaution sur les frais financiers de la dette variable de +0,5 %, soit une augmentation de + 32 K€.

Annuité par année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévision 2025*
Capital payé sur la période	1 467 K€	1 607 K€	1 659 K€	1 767 K€	1 853 K€
Intérêts payés sur la période	320 K€	297 K€	389 K€	483 k€	459 K€
Annuités - Budget principal	1 787 K€	1 904 K€	2 048 K€	2 250 k€	2 312 K€
Capital payé sur la période	2 831 K€	3 161 K€	3 395 K€	3 459 K€	3 593 K€
Intérêts payés sur la période	656 K€	621 K€	767 K€	843 K€	891 K€
Annuités - Budgets annexes	3 487 K€	3 782 K€	4 062 K€	4 302 k€	4 483 K€
Capital payé sur la période	4 298 K€	4 768 K€	4 954 K€	5 226 K€	5 446 K€
Intérêts payés sur la période	976 K€	918 K€	1 156 K€	1 326 K€	1 350 k€
Annuités - Tous budgets	5 274 K€	5 686 K€	6 110 K€	6 552 K€	6 796 K€

* Annuités théoriques de la dette connue (y compris marge d'évolution de taux de +0,5 %)

LES PARTENARIATS

Avec l'Etat

Contrat de Ville 2024-2030

Le Contrat fixe 3 axes principaux :



1. L'émancipation, notamment celle des jeunes par la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle,
2. La cohésion par l'accès à la culture, aux pratiques sportives et aux soins ainsi que par la lutte contre les discriminations,
3. Les transitions par la sensibilisation à la citoyenneté, l'amélioration de la qualité de vie et la réhabilitation du parc immobilier, public et privé.

Il s'ancre sur 2 secteurs prioritaires à Rochefort qui rassemblent environ 5 000 habitants : Petit Marseille / Gélinerie et Sud centre-ville / Avant-garde.

Le Contrat de Ville permet de mobiliser des financements pour la mise en œuvre d'actions concrètes par les acteurs locaux. En 2024, 15 projets d'un montant total proche de 475 000 € ont été cofinancés par l'Etat (150 000 €) et la CARO (131 000 €).

Action Cœur de Ville



La prolongation du dispositif Action Cœur de Ville jusqu'en 2026 vise à poursuivre la dynamique engagée pour la revitalisation du cœur de ville avec la prise en compte des transitions écologique, démographique et économique.

Le programme d'actions s'articule autour des 5 axes définis au niveau national :

1. Développer une offre attractive de l'habitat
2. Favoriser un développement économique et un développement commercial équilibré
3. Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
4. Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
5. Constituer un socle de services

⇒ En 2024, 2 nouvelles fiches ont été ajoutées au programme d'actions initial : la requalification du stade rouge et la réhabilitation de la piscine municipale Jean Langet.

Territoire d'industrie 2023-2027



Le dispositif permet de poursuivre la mise en œuvre des opérations déjà engagées au cours de la première phase. La **stratégie de redéploiement industriel** permet d'initier de nouveaux projets stratégiques en lien avec les différents enjeux et les besoins des territoires et acteurs économiques :

- Investir sur le capital humain et développer les talents : formation, accès à l'emploi qualifiée, valorisation des filières et des entreprises, accompagnement à l'installation et à l'ancrage de nouveaux collaborateurs, développement des liens entre les entreprises et les acteurs académiques, scientifiques et institutionnels...

- Renforcer les filières structurantes, assurer leur développement, leurs mutations et leur diversification : confortement des filières structurantes, solutions innovantes de consommation et d'usage du foncier économique...
- Encourager l'entrepreneuriat, l'innovation et les transitions écologiques et énergétiques : démarche technopolitaine, accompagnement de start-up industrielles...

Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)



Le CISPD fixe un cadre de concertation en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

⇒ Soutien à l'acquisition de 2 gilets pare-balle pour la police municipale de Rochefort

Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.



Orientations stratégiques du CLS Rochefort Océan sont :

1. Faciliter et promouvoir la venue de jeunes internes sur le territoire,
2. Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire,
3. Projet de santé de collaboration professionnelle et soins coordonnés,
4. Accompagner le développement des ressources en santé mentale du territoire,
5. Développer l'offre de formation en santé sur le territoire.



Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)



Le PLIE Rochefort Océan permet à des demandeurs d'emploi d'être accompagnés, de manière personnalisée et renforcée vers un emploi durable d'au moins 6 mois ou une formation qualifiante.



Le parcours emploi est jalonné d'étapes progressives visant l'objectivation d'un projet professionnel, la mise en valeur de compétences professionnelles, la reprise de confiance en soi, la relation avec les employeurs...

Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)



Les CRTE sont des cadres contractuels entre l'Etat et les EPCI élaborés sur la base des projets de territoire de ces derniers. Le CRTE de la CARO ayant été signé en octobre 2021 alors que débutait la démarche d'élaboration du Projet de territoire, il a fait l'objet d'un avenant en 2024 afin de l'articuler autour des 4 axes stratégiques du Projet de territoire :

1. Accroître les possibilités d'adaptation au dérèglement climatique en s'appuyant sur les capacités des milieux,
2. Territorialiser les chaînes de production locales (énergie, alimentation, économie circulaire...) en mobilisant les ressources locales,
3. Accroître le rayonnement et la diversification d'activité économique et conforter la destination touristique,
4. Engager une politique d'attractivité en faveur des jeunes et des familles.



- ⇒ 133 opérations en cours ou à venir sur le territoire de la CARO sont recensées dans le CRTE, pour un montant prévisionnel de travaux de plus de 200 M€. Depuis 2021, 35 opérations ont été réalisées pour plus de 10 M€ (dont 17 avec une maîtrise d'ouvrage CARO).

Avec LA Région Nouvelle-Aquitaine

La politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine porte sur un périmètre élargi qui regroupe la CARO, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les Communauté de Communes de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes et pour lequel la dénomination de territoire Iles et estuaires charentais a été retenue.

Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025



Le Contrat Régional de Développement et de Transition est le dispositif contractuel par lequel la Région Nouvelle-Aquitaine entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement.



4 orientations stratégiques :



- Accompagner les dynamiques d'innovation, de structuration de filières, de modernisation du modèle économique, de transition des entreprises et d'élévation des compétences,



- Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants,

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et bâti,



- Préserver la qualité de l'environnement, protéger les populations face aux risques naturels et soutenir l'adaptation du territoire face au changement climatique.

- ⇒ En 2024, 30 opérations ont été retenues et ont bénéficié d'une aide du Conseil régional, pour un montant total de 9,3 M€. Huit de ces projets sont situés sur le territoire de la CARO, dont deux sont sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération (avec une aide globale de 5 M€ sur les 9,3 M€)

Volet territorial des fonds européens 2023-2027



Dans le cadre de sa gestion des fonds européens, la Région Nouvelle-Aquitaine permet à des territoires de bénéficier de fonds européens pour la mise en œuvre de leur stratégie de développement local.



Orientations stratégiques :



1. Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial (offre touristique qualitative et durable, préservation des patrimoines naturels et bâtis),



2. Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants (équipements et services de proximité, offre culturelle, habitat, mobilités durables),



3. Accompagner le renouveau et la résilience du tissu économique au service des transitions sociales, sociétales et environnementales (innovation, nouvelles filières à fort potentiel, alimentation durable, économie circulaire),
4. Transition bleue en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour la préservation d'un territoire maritime et littoral situé entre estuaires et marais (économie circulaire, identité maritime, adaptation au changement climatique, qualité des eaux).

⇒ 12 projets sont pré-programmés pour le territoire de la CARO pour une enveloppe prévisionnelle de subventions de 1,49 M€, dont 8 portés par la CARO pour 800 K€ de subventions. Sur ces 8 dossiers, 2 ont été programmés en 2024 pour un montant d'aide de 160 860 €.

Avec le Département de la Charente-Maritime

Contrat de proximité 2022-2026

Ce Contrat passé entre la CARO et le Département de la Charente-Maritime décline les politiques départementales en dynamisant les projets du territoire dans 13 domaines d'intervention :



autonomie / grand âge, accès à la médecine générale, logement / habitat, insertion / action sociale, droit de l'enfance, jeunesse, exemplarité énergétique, protection environnementale, infrastructures / mobilités, politique de l'eau, sécurité, tourisme, sport/culture.

⇒ 19 opérations structurantes sur le territoire de la CARO sont recensées dans le contrat de proximité. Depuis 2022, 7 opérations ont été réalisées pour plus de 30 M€ (dont 2 avec une maîtrise d'ouvrage CARO).

LES PROJETS DE LA CARO

Les stratégies communautaires

Le Projet de territoire

L'animation du Projet de territoire se poursuivra en s'adaptant à la philosophie voulue par les élus :



- un Projet **partagé**, mis en œuvre par la CARO et avec les communes,
- un Projet **transversal** grâce à une organisation en interservices,
- un Projet **évolutif** qui nécessite souplesse et adaptation.

Si l'année 2024 a permis de mettre en œuvre les plans d'action votés en 2023, de nouveaux travaux techniques et politiques seront conduits en 2025 sur chacun des axes stratégiques :

- ✓ Sur l'axe 1 relatif à l'adaptation du territoire au changement climatique, le recensement des actions en cours se poursuivra afin de déterminer si des projets complémentaires sont à initier pour avoir une meilleure connaissance du territoire et de son évolution.
- ✓ Sur l'axe 2 relatif à la territorialisation des productions locales, des feuilles de route thématiques seront définies notamment en matière d'énergie et d'économie circulaire.
- ✓ Sur l'axe 3 relatif au développement économique et touristique, la mise en œuvre des stratégies de développement économique, d'une part, et touristique, d'autre part, se poursuivront. Un travail sera conduit sur les conditions d'accueil des nouveaux salariés en lien avec les travaux réalisés dans le cadre de l'axe 4.
- ✓ Sur l'axe 4 relatif à l'attractivité du territoire pour les jeunes et les familles, la CARO, pour le Pôle de Formation, entrera dans une phase de remise des offres initiales des candidats retenus en 2024 et de mise en œuvre du dialogue compétitif avec ces candidats sur la base de ces offres initiales, pour une ouverture du pôle de formation à la rentrée 2028.

Le SCoT



La CARO poursuivra le suivi de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) adopté en 2023 avec notamment sa **déclinaison à travers les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** des communes. Un travail particulier de mise en compatibilité est déjà engagé à travers les révisions des PLU de Loire-les-Marais et Muron mais également Soubise et Saint-Agnant.

Deux thématiques seront prégnantes en 2025 :

- La **mise en place d'outils de mesure de la consommation des espaces** naturels, agricoles et forestiers afin de répondre aux objectifs réglementaires du SCoT ;
- La **valorisation et la déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB)** du SCoT à travers la création d'un nouveau document plus accessible pour l'ensemble des publics. Des fiches thématiques sur la mise en œuvre de la TVB sur le territoire pourront être déclinées de ce document.

Axe 1 - Accroître les possibilités d'adaptation au dérèglement climatique en s'appuyant sur les capacités des milieux

Valoriser les possibilités d'adaptation des milieux et des paysages aux effets du changement climatique

Appréhender les effets du changement climatique sur le territoire

Dans le cadre du **PAPI Sylicaf**, les travaux sur la deuxième partie des protections contre les inondations sur la Pointe de la Fumée à Fouras-les-Bains, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département avec une participation financière de la CARO, s'achèveront à l'été. Les études pour la protection de la plage Nord sont toujours en cours. La conception sera finalisée en 2025 et des demandes réglementaires seront déposées en vue d'un début de travaux en 2026.

Concernant le **PAPI Charente** sous maîtrise d'ouvrage du Département, les travaux de construction de la digue avenue de la Libération à Rochefort vont débiter et devrait durer 10 mois.

Les autres projets de digues sont quant à eux toujours à l'étude :

- Sur le secteur sud-est de Rochefort (du pôle aéronautique de l'Arsenal au Pont Transbordeur), sur 5 km, avec de nombreux enjeux en termes d'intégration et de fonctionnalité ;
- Sur le secteur sud-ouest de Rochefort, entre La Beaune et le Petit Vergeroux sur 2 km ;
- Sur les quais de Tonnay-Charente (de la gare au Pont suspendu) sur 1,4 km ;
- De part et d'autre de la Charente avec plus de 20 km de protection à conforter ou à créer.

Le dispositif d'accompagnement pour la protection individuelle des bâtiments non protégés pour un évènement Xynthia + 20 cm, connaît de très bons résultats (55% des diagnostics réalisés), notamment chez les particuliers. La quasi-totalité des bâtiments publics concernés ont été diagnostiqués alors que les entreprises n'adhèrent que peu au dispositif.

Sur le **Marais de Brouage**, la stratégie a été arrêtée avec le choix fait de préparer le recul à venir. Suite à ce choix de stratégie, des études restent à réaliser pour concevoir la protection de trois secteurs d'habitation sur Saint-Froult et Moëze et envisager des mesures d'accompagnement pour les parties du marais qui seront soumises à la submersion.

Les études sur **l'érosion côtière** s'achèveront courant 2025 avec la rédaction d'une stratégie d'adaptation, la répartition des compétences par collectivité, la définition d'un programme d'actions et l'identification des premiers travaux à réaliser.

Gérer la ressource en eau en qualité et en quantité

Comme chaque année, la CARO, sur le territoire de la ville de Rochefort, renouvellera en 2025 un certain linéaire de **réseaux humides** notamment à l'occasion de la réalisation de travaux de voirie :

- Renouvellement des réseaux eau et assainissement Boulevard Pouzet à Rochefort (à l'occasion de la 5ème et dernière tranche d'aménagement de la voie) ;
- Poursuite du renouvellement des réseaux eau et assainissement rue Grimaux à Rochefort ;
- Renouvellement des réseaux eau et assainissement rue Jacques Demy à Rochefort en lien avec les aménagements des abords du Pont Transbordeur ;

- Redimensionnement du réseau d'eau avenue du 8 Mai à Rochefort qui permettra au secteur des 4 Ânes de ne plus dépendre de l'alimentation de Vergeroux ;
- Renouvellement du réseau d'assainissement rue des Mouettes à Rochefort.

Concernant la compétence eau potable, le Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) propose l'installation d'un poste de chloration pour le Sud de Rochefort afin d'augmenter le niveau de chlore dans l'eau.

S'agissant de l'assainissement, la campagne de travaux de restauration des postes de relèvement se poursuivra. Un nouvel hydrocureur sera acheté au 2^{ème} semestre.

A la **station de lagunage**, un système de torchère sera installé afin de brûler le surplus de gaz produit par le cogénérateur avant de le relâcher dans l'atmosphère. Les travaux de bardage, sur certains bâtiments, seront achevés permettant une meilleure cohérence architecturale et une meilleure intégration sur le site.



L'eau de la station est utilisée pour des activités de nettoyage de la voirie de la ville de Rochefort. Pour compléter ces usages, la réalimentation en eau du marais sera expérimentée et un système de filtration naturel sera installé pour garantir la qualité de l'eau rejetée. Les études réglementaires préalables à cette installation seront conduites en 2025.

Les études pour la construction d'une **Maison de la Nature** sur le site se poursuivront en vue d'un début de travaux au second semestre 2026 sous réserve de l'obtention des subventions prévues.

En 2024, des études de conformité ont été réalisées chez des particuliers pour tenter d'identifier l'origine des **pollutions bactériennes constatées sur la plage Nord de Fouras-les-Bains**. Aucune anomalie n'a été constatée. Les investigations se poursuivront en 2025.

Des travaux sur les réseaux **d'évacuation des eaux pluviales** des communes de la CARO sont projetés 2025 :

- ✓ A Rochefort : Boulevard Pouzet à la faveur des travaux de voirie et rue des Mouettes avec une reprise du réseau afin de le faire passer uniquement sur le domaine public,
- ✓ A Fouras-les-Bains : avenue de la Gare,
- ✓ A Breuil Magné : rue du Bois du Four (2^{ème} tranche),
- ✓ A Lussant : Grand Rue,
- ✓ A Moragne : rue de la Guyardière (préconisation du schéma directeur),
- ✓ A Port-des-Barques : rue des Ecoles en lien avec la désimperméabilisation par la commune de la cour d'école.

De nouveaux chantiers de **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales** (GIEP) seront également conduits, parfois en complémentarité avec les interventions sur les réseaux :

- ✓ A Rochefort : rue des Mouettes,
- ✓ A Soubise : rue Mériadec et Place Camille Emon,
- ✓ A Saint-Froult : rue de l'Impervée,
- ✓ A Tonnay-Charente : Champservé,
- ✓ A Port-des-Barques : rue des Ecoles,
- ✓ A Fouras : début des travaux de GIEP dans le cadre du projet de requalification de la Pointe de la Fumée.

Les études pour le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement et la GIEP sur le boulevard Aristide Briand, initialement prévues en 2024, seront finalement réalisées sur 2025.

Le dispositif incitant les habitants du **quartier de la Gare à Rochefort** à aménager, désimperméabiliser et déracorder leurs parcelles du réseau pluvial se poursuivra et sa communication sera renforcée.

La révision du **Schéma directeur des eaux pluviales** de Tonnay-Charente sera lancée. Celle du Schéma de Saint-Agnant se poursuivra.



Sur le territoire « **Marais nord de Rochefort** », le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) finalisera le programme pluriannuel de gestion (dont l'élaboration a été confiée au bureau d'études SERAMA en janvier 2024) et complétera la métrologie en place (capteurs et sondes télétransmis de suivi des niveaux d'eau et des débits).

Sur le territoire « **Marais de Brouage** », il continuera la restauration des ouvrages hydrauliques et, en fonction des conclusions de l'étude sur la limite eau douce/eau saumâtre/eau salée de la frange littorale, il mettra en place les aménagements nécessaires pour accompagner le recul stratégique du trait de côte.

Sur le territoire « **Arnault-Bruant** », il entreprendra notamment des travaux d'aménagement d'un ouvrage à Saint-Hippolyte.

De façon transversale, sur l'ensemble des territoires qui concernent la CARO, le SMCA poursuivra et adaptera la lutte contre le ragondin et la jussie, tout en continuant à traiter les obstructions des cours d'eau, et mènera des actions ponctuelles sur les ruissellements.

Définir les usages et les fonctions des espaces naturels

En début d'année, la CARO lancera un appel à projets pour **soutenir des projets communaux en faveur de la biodiversité** (plantations de haies, restaurations de mares...) allant au-delà des obligations réglementaires.

Le dispositif d'accompagnement technique dans la réalisation **d'atlas de la biodiversité** par les communes sera reconduit.

La CARO poursuivra également le suivi des mesures compensatoires liées à l'extension du Golf communautaire à Saint-Laurent de la Prée.



Structurer la gestion des milieux et des paysages et accroître leur notoriété

Elaborer et mettre en œuvre des outils de gestion des milieux et des paysages

La CARO apporte son **expertise paysagère** sur plusieurs projets communaux :

- La maison éclusière de Charras sur la commune de Saint-Laurent de la Prée,
- Les abords de la Fontaine Lupin à Port-des-Barques et Saint-Nazaire sur Charente.

Des projets de plantations sur les communes de Cabariot, Muron et Loire-des-Marais bénéficieront d'un accompagnement technique des services de la CARO.

Le dispositif d'accompagnement à l'intégration paysagère des projets d'aménagement agricoles et conchylicoles se poursuivra.

Le Grand Site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort

Les travaux engagés en 2024 pour le **renouvellement du label Grand Site de France** se poursuivront tout au long de l'année en vue du dépôt du dossier de candidature début 2026.



Il s'agira à la fois de rappeler les actions de requalification engagées mais également de valoriser la manière dont la labélisation a permis de construire de nouvelles méthodes de travail et de construction de projets dans un objectif de préservation de l'esprit des lieux.

Après une phase de bilan-évaluation de la 1^{ère} période de labélisation, réalisée avec les élus, les partenaires du Grand Site et les acteurs du territoire, il s'agira de définir les enjeux et les orientations et de décliner un nouveau programme d'actions pour les 8 années à venir. Les services de l'Etat (inspection des sites et UDAP) seront associés à l'ensemble de cette démarche de renouvellement qui sera conduite en interne par la CARO avec un accompagnement externe sur l'élaboration de la nouvelle stratégie et le maquettage du dossier de candidature.

Parallèlement à cette démarche de renouvellement du label, la CARO poursuivra son soutien technique et financier à différents projets communaux :

- 1^{ère} tranche de travaux de mise en sécurité du **pont suspendu de Tonnay-Charente**,
- Elaboration d'un **cahier de gestion sur l'île d'Aix**,
- Elaboration d'un **préprogramme sur l'ensemble Port Lupin** (Saint-Nazaire sur Charente) / **Port des Fontaines** (Port-des-Barques) en lien avec les communes et le Département,
- Préservation de la **Maison éclusière de Saint-Laurent de la Prée**.

Les premiers travaux de **requalification des Pointes de la Fumée et de Port-des-Barques** seront engagés par le Département avec le soutien financier de la CARO.

Des **actions de valorisation et d'appropriation** seront conduites pour favoriser la connaissance du Grand Site Estuaire par les acteurs du territoire, les habitants et les visiteurs.

Opération Grand Site (OGS) du Marais de Brouage

La rédaction du dossier de **candidature au label Grand Site de France** sera finalisé au cours du 1^{er} trimestre autour des 5 orientations stratégiques arrêtées en 2024 :

- Rendre résilients les paysages et les patrimoines du Grand Site,
- Pratiquer et visiter le Grand Site dans le respect du marais,
- Préserver et transmettre l'esprit des lieux et faire comprendre les évolutions à venir,
- Agir pour l'économie locale afin d'assurer une gestion durable du Grand Site,
- Consolider la dynamique territoriale et la gouvernance partenariale.

Après une concertation des partenaires et des acteurs du territoire prévue en avril, une validation en comité de pilotage en mai et une approbation par les instances communautaires de la CARO et de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes en juin, la candidature sera soumise à l'avis de La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) en juillet. La venue des inspecteurs généraux est envisagée à l'automne ce qui permettrait à la Commission Supérieure des Sites de rendre son avis d'ici la fin de l'année.

En parallèle, la mise en œuvre du programme d'actions de l'OGS du Marais de Brouage se poursuivra :

- La démarche **d'adaptation au changement climatique** se poursuivra, sur la base du diagnostic prospectif et de l'identification des chaînes de conséquences réalisé fin 2024 ;
- Les travaux sur le **changement climatique** permettant de définir les actions d'adaptation à mettre en œuvre seront poursuivis ;
- Le projet pédagogique « **Habiter le marais** » continue de monter en puissance avec la participation de 40 classes dont 6 sur le volet artistique. En parallèle, des réflexions seront menées pour élargir ce programme au marais de la Seudre mais également pour le compléter en intégrant un volet « usages » au volet « biodiversité » aujourd'hui cœur du programme ;
- Sur le territoire de la CARO, un travail sur la **valorisation du site des lagunes de Beaugeay** devrait être engagé ;
- Le **diagnostic pastoral** a fait l'objet d'une restitution en janvier 2025 permettant de proposer des scénarios pour l'avenir de l'élevage bovin extensif sur le marais de Brouage et les actions à mettre en œuvre pour accompagner la filière. Le programme de restauration des barrières se poursuivra ;
- L'étude de **fréquentation** réalisée en 2024 permet d'alimenter le dossier de candidature qui intègre, notamment, dans son programme d'actions, la définition et la mise en œuvre d'un schéma global d'accueil sur public sur le Grand Site ;
- Pour **valoriser le patrimoine** du marais, des animations seront proposées à différents moments de l'année ;

- Dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Conservatoire du Littoral, la phase étude des projets de **requalification d'une partie du littoral de Saint-Froult** visant à améliorer son insertion paysagère et les conditions d'accueil sur le site ainsi que la réhabilitation de **l'observatoire de la Ferme des Tannes à Moëze** sera lancée. Ces travaux seront entièrement à la charge du Conservatoire du Littoral.



L'entente du Marais de Brouage, qui dispose de compétences en matière de suivi des activités du territoire et de concertation, et le laboratoire Liens (Littoral Environnement et Sociétés) de l'Université de La Rochelle, qui possède une expertise pour l'étude et l'analyse scientifique du socio-système constitueront un partenariat pour mettre en place un **observatoire de l'évolution du Marais de Brouage**. D'autres acteurs des zones humides (le Forum des Marais Atlantiques par exemple) pourront également contribuer à la création de cet outil qui aura vocation, à terme, à être élargi à l'échelle du Parc naturel régional des Marais littoraux charentais. Cette collaboration, qui a débuté fin 2024, se poursuivra en 2025 par un recensement des données existantes avant de pouvoir définir des indicateurs de suivi sur différents axes d'observation (biodiversité, climat, socio économie, paysage, eau, lien terre/mer).

En 2024, sur la base d'un appel à candidatures, 24 habitants du marais se sont positionnés pour constituer, pour les 3 années à venir, le **Comité des habitants** du Marais de Brouage. Ce dernier sera mobilisé pour contribuer à l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site. Une Charte des habitants précisant les attributions et les modalités de participation à ce Comité au projet sera approuvée début 2025.

Le projet de Parc Naturel Régional (PNR) des marais littoraux charentais

Un **syndicat mixte** sera constitué pour se substituer à l'entente entre la CARO, la CdA Royan Atlantique et la CdC du Bassin de Marennes pour le portage du projet de PNR. Les statuts, la gouvernance et les modalités de financement de ce nouveau syndicat seront définis en 2025.

La gouvernance du projet sera également précisée avec la constitution d'un **Comité des habitants**. Une **nouvelle organisation technique** sera définie en se basant, dans un premier temps, sur les agents déjà en poste dans les EPCI de l'entente.

La rédaction de la future **Charte** du parc sera engagée autour des 4 défis du projet :

1. Anticiper et adapter le territoire aux changements climatiques, optimiser la gestion de l'eau et des zones humides,
2. Promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays,
3. Développer les filières d'excellence et structurer un modèle touristique durable,
4. Améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques.

Un diagnostic approfondi sera lancé en fin d'année.



Des **outils de communication et de valorisation** du projet seront créés. Une charte d'utilisation du logo PNR Marais Littoraux Charentais sera élaborée pour accompagner son usage. Des réunions d'information seront organisées notamment à l'attention des EPCI et communes inclus dans le périmètre mais ne faisant pas partie de l'entente.

La CARO soutiendra financièrement le projet en contribuant au poste de chargée de mission PNR et à l'organisation d'un voyage d'études sur un PNR présentant des enjeux et problématiques similaires, notamment une double labélisation PNR / Grand Site de France.

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé (CLS), la CARO s'est saisie des enjeux **One Health** qu'elle développe déjà de manière opérationnelle dans ses projets. En 2025, elle portera et réalisera un diagnostic Zéro à l'échelle du PNR avec un axe d'étude resserré sur les enjeux de Santé Globale ou One Health, permettant d'évaluer à court, moyen et long termes l'évolution de la santé humaine, animale et végétale dans la perspective d'un équilibre préservé.

Axe 2 – Territorialiser des chaînes de production locales en mobilisant les ressources locales

Les travaux d'élaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** s'achèveront. La stratégie sera déclinée en programme d'actions. Des objectifs chiffrés de réduction des émissions de CO² seront arrêtés.

Favoriser le déploiement des énergies renouvelables

Accroître sensiblement la part de l'énergie solaire en équipant les toitures et les espaces artificialisés et tenant compte de la vulnérabilité des patrimoines et des paysages

Des **panneaux photovoltaïques** sont progressivement installés sur les bâtiments communautaires notamment à la faveur de travaux de réfection de couverture.

En 2025, une étude sera conduite pour l'installation de panneaux sur les projets d'ateliers techniques au Golf de la CARO.

Une **installation photovoltaïque en autoconsommation collective**, qui alimentera les bâtiments communaux et communautaires à proximité, sera créée sur une serre de la Zone Horticole de Rochefort en vue d'une mise en service au 2^{ème} semestre 2025.

Le **Réseau de Chaleur Urbain** de la Ville de Rochefort sera étendu sur le pôle aéronautique de l'Arsenal afin de raccorder le Technopôle, les bâtiments Bois d'Ormeaux et le bâtiment tertiaire en projet. La faisabilité du raccordement d'une partie des magasins généraux sera étudiée.

Réduire la consommation énergétique du bâti

Les **travaux de rénovation thermique** sur le patrimoine communautaire se poursuivront avec, en 2025 :

- Le remplacement des fenêtres des bureaux du Conservatoire du Littoral à la Corderie Royale et de ceux du CRITT horticoles aux Magasins généraux,
- Le lancement d'une étude en vue de la restauration thermique du bâtiment du village multimédia Zola.

Le **suivi des consommations d'énergie et l'optimisation tarifaire** se poursuivront en lien avec les travaux réalisés sur les différents bâtiments. En cours d'année, la CARO changera de groupement d'achat pour son approvisionnement en gaz.

Le **programme ACTEE+** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), qui permet à la CARO et aux 12 communes adhérentes de disposer d'outils financiers et d'aide à la décision pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments, se poursuivra. Un nouveau poste d'économiste de flux a été créé le 1^{er} janvier pour l'accompagnement des projets communaux.



Pour répondre à une demande croissante des habitants, la **plateforme CARO RENOV'** se développera dans le cadre du PACTE territorial avec de nouveaux moyens humains mais également la possibilité désormais pour les agents de la CARO de réaliser des audits énergétiques. CARO RENOV' sera la porte d'entrée de la rénovation de l'habitat privé et traitera, entre autres, de la rénovation énergétique, de l'adaptation du logement et de la sortie d'insalubrité.



Le travail de sensibilisation des professionnels du bâtiment pour les inciter à faire évoluer leurs pratiques se poursuivront sous forme de rencontres techniques.

Réduire les consommations énergétiques liées aux transports

La mise en œuvre de la nouvelle **délégation de service public (DSP) Mobilité** se poursuivra. Des outils de contrôle qualité seront mis en œuvre en début d'année.

Le contrat de maintenance pour la billettique sera renouvelé pour une durée de 4 ans.

Le partenariat avec Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM) se poursuivra avec l'ensemble des outils Modalis (information voyageur, achat ticket bus, mise en relation covoiturage...).



Les tarifs combinés car+Bus et TER+Bus seront reconduits pour une durée de 6 ans.

La formation des accompagnateurs sur les lignes RPI sera renouvelée pour garantir la qualité du service au niveau de l'accompagnement des enfants et réaffirmer leur rôle vis-à-vis des conducteurs.

Les travaux d'accessibilité des arrêts de bus se poursuivront :

- Rochefort : arrêt "Stade" + "Arsenal" + "Albert Bignon"
- Breuil-Magné arrêt « Eglise »
- Saint-Laurent de La Prée : arrêt "Bois Brûlé"
- Saint-Froult : arrêt "Ecole"
- Saint-Agnant : arrêt "BA 721"

A la gare de Rochefort, des études préalables seront conduites en vue de relocaliser la **boutique R'Bus** avec la Maison du vélo suite à l'intégration de la gestion de cet équipement dans la DSP Mobilité en septembre dernier.

L'étude sur la signalisation ferroviaire, conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF, qui permettrait l'augmentation du cadencement des TER entre Rochefort et La Rochelle, est suspendue à la finalisation de son plan de financement (dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région).

La mise en œuvre du **Schéma directeur cyclable** se poursuivra également :

- Pour la création de nouvelles pistes :
 - o Lussant / Tonny-Charente : début de travaux entre Lussant et Cabariot,
 - o Rochefort / Tonny-Charente : premières interventions dans le cadre des digues
 - o Rochefort / Breuil Magné : études (environnement, foncier, sécurité...) du tracé et des aménagements cyclables
 - o Echillais / Soubise : études des aménagements à l'entrée du bourg de Soubise
 - o Viaduc de la Charente : fin des études et début des travaux pour connecter le rond-point du viaduc à celui devant la Belle Poule (jusqu'à la Vélodyssée/Flow Vélo),
 - o Saint-Laurent de la Prée / Fouras-les-Bains : travaux route des Coudrées sous maîtrise d'œuvre départementale en complément des aménagements déjà réalisés par la CARO,

- Pour le déploiement de stationnements et de mobiliers vélo (arceaux, stations de gonflage...) avec l'installation :
 - o de consignes collectives pour 20 vélos et de stations de gonflage/réparation à la gare de Rochefort et la halte ferroviaire de Saint-Laurent de la Prée,
 - o de 2 box libres de 4 places et d'une station de gonflage à la halte ferroviaire de Tonny-Charente.

Une charte des aménagements cyclables, listant les aménagements possibles et les équipements proposés, a été diffusée à l'ensemble des communes de la CARO.

Le dispositif d'aide à l'achat de vélos auprès des particuliers se poursuivra.

Les animations visant à **faire évoluer les habitudes de déplacement** se poursuivront : semaine de la Mobilité, challenge mobilité... Dans le cadre de la DSP Mobilité, des animations spécifiques seront mises en œuvre pour aller à la rencontre de potentiels nouveaux usagers du réseau R'Bus (interventions dans les principales entreprises et administrations du territoire, démarches spécifiques auprès des acteurs sociaux...).

Les actions visant à **promouvoir l'usage du vélo** se poursuivront également : Mai à vélo, gravage de vélo, soutien à l'association Vélo pour tous...

Le **Plan de Déplacement Administration** (PDA) continuera d'être mis en œuvre (Forfait Mobilité Durable au bénéfice des agents, conseils en mobilité sur site, gestion de la flotte de véhicules de service, ...). Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir sur les modalités de déplacement des agents dans le cadre de la relocalisation du siège de la CARO en centre-ville.

Fin 2024, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) a accordé à la CARO le **label Employeur Pro Vélo niveau Argent**.

Des **temps de formation/information** seront organisés pour présenter les différentes solutions de mobilités sur le territoire, aux professionnels du tourisme (salariés de l'office de tourisme, prestataires touristiques) et agents de la CARO via les services de Transdev entre autres.

Un **guide de la mobilité** recensant l'ensemble des solutions de mobilités du territoire sera édité en début d'année.

Une **enquête mobilité**, permettant l'analyse des parts modales, sera conduite permettant d'actualiser les données de 2016.

Le renouvellement des adhésions au Groupement des autorités responsables de transport (GART) et à Agir Transport permettront à la CARO de continuer à bénéficier d'une veille juridique et d'échanges d'expériences entre autorités organisatrices de mobilité.

Enfin, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Interlud+ (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable), la CARO lancera en 2025 un travail de diagnostic sur les principales communes concernées par le transport de marchandises et d'identifier des pistes d'amélioration en matière de **logistique urbaine**.

Favoriser les filières de réemploi et de recyclage

Le travail de sensibilisation aux enjeux de **l'économie circulaire** se poursuivra en 2025 avec notamment la reconduction de Novembre Vert, mois dédié à la promotion de l'économie circulaire sur le territoire depuis 3 ans. Il permet de mettre en avant les acteurs, d'initier les habitants, les associations et les entreprises à de nouvelles pratiques pour favoriser plus de réemploi, de réparation et limiter la production de déchets.



Une étude sera conduite pour mieux connaître les gisements de matériaux récupérables auprès des entreprises TPE et PME dans l'optique de déployer des boucles d'économie circulaire.

La faisabilité de création de bricothèques, dans lesquelles les habitants pourraient emprunter du matériel de bricolage, sera examinée tout comme l'organisation d'un système de prêts de matériels pour l'organisation d'évènements (vaisselle, mobiliers, tonnelles...).

Un travail sera engagé avec les artisans des métiers de bouche. En première intention, à titre d'exemples d'actions, des sacs à pain pourront être fabriqués localement et distribués aux habitants afin d'offrir une alternative à l'utilisation de sachets en papier.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sera finalisé et adopté avant l'été. Il fixera des objectifs de réduction de déchets et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il donnera également des orientations en matière d'économie circulaire qui devront toutefois être complétées et précisées pour définir une feuille de route de l'action communautaire en la matière.

Les actions de communication et de sensibilisation sur la **prévention des déchets** seront amplifiées (stands, animations...). L'objectif étant d'aller à la rencontre d'un public non averti sur ce sujet, un stand itinérant sera conçu et pourra être utilisé, gratuitement, lors de l'organisation d'évènements publics ou associatifs.

La réduction des déchets verts sera également au cœur du futur PLPDMA.

Grâce à la mise en place du tri à la source des biodéchets, à la réduction des fréquences de collecte et à l'absence de collecte de certains gros producteurs, les quantités d'ordures ménagères collectées ont baissé de plus de 3 000 tonnes depuis 2023.

Afin de renforcer le tri à la source des biodéchets, la CARO définira un cadre d'intervention pour mobiliser les copropriétés.



Sur les **déchèteries**, de nouvelles filières de recyclage seront déployées pour accroître plus encore la valorisation matière : sport/loisirs, jardin/bricolage, jeux/jouets, matériaux de construction/de chantier. En complément, des zones de réemploi seront créées pour faciliter la récupération d'objets encore en état d'usage et qui pourront être vendus par Vivractiv dans sa Chinetterie.

À Saint-Nazaire sur Charente, un bâtiment d'accueil et de stockage sera construit en remplacement de l'actuel chalet peu confortable et peu sécurisé pour le stockage des déchets D3E (déchets d'équipement électrique et électronique). D'autres petits travaux d'amélioration auront lieu à Echillais et Saint-Nazaire sur Charente. Une plateforme de dépose au sol pour les gravats et déchets verts devrait être aménagée sur la déchèterie de Tonnay-Charente.

À l'issue d'un concours d'architecte, un maître d'œuvre a été choisi pour la création d'une déchèterie / recyclerie / matériauthèque à Rochefort. L'année 2025 permettra de déposer le permis de construire pour ce site, pour une livraison en 2027.

Accroître l'autonomie alimentaire

La mise en œuvre du **Programme Alimentaire Territorial (PAT)**, labellisé niveau 2 mi 2024, se poursuivra.

L'accompagnement à la **reprise des terres agricoles** sera maintenu et les communes invitées à y participer activement.

Une **plateforme de massification** à l'échelle de la Charente-Maritime s'implantera dans des locaux économiques communautaires sur la zone de la Croix Biron à Tonnay-Charente. Portée par l'association « 17 et des brouettes », et soutenu financièrement par la CARO, cet équipement sera le lieu où les producteurs locaux pourront livrer leurs produits avant qu'ils ne soient redistribués par l'association vers les différents lieux de la restauration collective, publique et privée, et de l'aide alimentaire.

Cette plateforme contribuera notamment à la mise en œuvre du programme « **Mieux manger pour tous** » par lequel l'approvisionnement en produits locaux de points d'aide alimentaires sur le territoire de la CARO sera facilité.

La CARO met en place des dispositifs d'aide pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, la diversification des exploitations et la commercialisation des produits alimentaires.

En partenariat avec la CdA de La Rochelle et les CdC d'Aunis Sud, Aunis Atlantique et Cœur de Saintonge et Eau 17, un **marché public innovant** sera expérimenté permettant aux agriculteurs menant des actions en faveur de la qualité de l'eau, de bénéficier d'un bonus financier apporté par les collectivités sur les prix de vente de leurs produits en circuit court. Il s'agirait de mieux rémunérer les producteurs pour qu'ils puissent s'engager dans la préservation de la ressource en eau.

Le déploiement de la **signalétique fermière** se poursuivra et des supports d'animation seront fournis aux **fermes pédagogiques** afin de faciliter l'accueil des classes.

Comme cela a été fait dans les cantines, des audits sur le **gaspillage alimentaire** seront proposés aux restaurateurs privés volontaires afin de les sensibiliser sur les volumes de nourriture jetée, les questionner sur leurs pratiques et de les orienter vers l'achat de produits locaux de qualité.

Le projet de création d'un **atelier de découpe** sur le territoire Rochefort Océan ayant été abandonné pour des questions économiques, la CARO accompagne le rapprochement du collectif d'éleveurs vers l'atelier de découpe et de transformation de la CdA Royan Atlantique dans le cadre du PNR.

Inscrire l'excellence environnementale et la prise en compte du bien-être dans l'action communautaire et communale

Les animations organisées par **Espace Nature** notamment à l'attention des scolaires se poursuivront. Près de 17000 personnes ont bénéficié des services d'Espace nature en 2024 dont 131 classes. Cette année, une **exposition sera dédiée aux circuits courts et à l'alimentation**. Le partenariat avec les fermes pédagogiques sera développé afin que chaque classe ayant bénéficié d'une intervention d'Espace nature autour de cette exposition puisse compléter cette animation par une visite sur une ferme pédagogique.



Dans le cadre du Projet de territoire, une **formation-action** sera proposée aux agents communaux et communautaires afin d'aboutir à une définition partagée de l'excellence environnementale sur Rochefort Océan et construire de nouvelles méthodes de travail et de construction des projets. Une formation à l'élaboration du budget vert sera organisée.

Axe 3 – Accroître le rayonnement et la diversification de l'activité économique et conforter la destination touristique

Accroître le rayonnement de l'activité industrielle

Stimuler et accompagner les innovations dans le champ de l'industrie

Le **programme européen interreg SCAIRA** (Startup, Creation et Acceleration In Rural Areas), destiné à accompagner l'innovation pour la transition écologique des filières industrielles et automobiles, se poursuivra. Dans le cadre de ce programme, les entreprises aéronautiques sont invitées à faire part de leurs problématiques et des startups se mobilisent pour y apporter des solutions.

Dans le cadre des dynamiques d'usine du futur et de manière à accompagner les mutations dans l'industrie, Airbus Atlantic investira les espaces du tiers-lieu Innofactory au sein du **Technopôle de l'Arsenal** dans un espace dénommé "L'Atelier with Airbus Atlantic" permettant de renforcer ses collaborations avec des partenaires et de proposer différentes animations sur différents sujets (automatisation, robotique, numérique, innovation...).

Asseoir les activités industrielles

Les nouveaux besoins à venir sur la **ZAC de l'Arsenal** imposent de réinterroger la destination et l'organisation des espaces fonciers économiques. La réflexion en cours amènera à déposer un nouveau permis d'aménagement en vue d'une commercialisation des espaces à court terme.

Par ailleurs, des études seront conduites en 2025 en vue de la création d'un pôle destiné à héberger les activités de sous-traitance ainsi qu'un pôle tertiaire pour soutenir les dynamiques importantes que connaissent la filière et les acteurs locaux.



L'étude d'aménagement du **hub industriel aéronautique** sur l'aéroport Rochefort Charente-Maritime s'achèvera permettant d'envisager une organisation en 2 secteurs :

- un secteur côté piste dédié aux activités aéronautiques en lien avec la piste aéroportuaire aux qualités reconnues,
- un secteur côté ville dédié aux activités de sous-traitance et de service aux entreprises.

Enfin, la CARO poursuivra son soutien au **Port de commerce Rochefort / Tonnay-Charente** avec l'affectation de moyens financiers lui permettant d'aménager de nouveaux espaces (fonciers libérés par les espaces habitat du Quai Libération) en vue de développer l'accueil de cargos chargés de nouveaux trafics avec des attentes formulées de la part des acteurs économiques, y compris internationaux.

Diversifier les filières économiques en détectant les opportunités

Les réflexions pour l'**optimisation du foncier économique** se poursuivent avec la mise en place de critères pour le choix des entreprises et au travers de l'accompagnement d'un architecte conseil pour optimiser l'implantation du projet sur la parcelle et favoriser l'intégration paysagère des futurs bâtiments. Un accompagnement en ingénierie du CRITT Horticole pourra être envisagé sur certains projets.

Pour renforcer sa maîtrise foncière, la CARO pourra expérimenter la proposition de baux à construction (en alternative au principe de cession) pour la création d'une future Maison des Industries, mais aussi pour d'autres projets à venir.

Des projets d'extension de parcs d'activités sont à l'étude ou en cours, notamment au travers d'actions de maîtrise foncière ou encore d'étude d'aménagement, sur Saint-Laurent de la Prée (Bois Brûlé), Tonny-Charente (Croix Biron) et en voie de finalisation (Port-des-Barques).

Les ateliers de la **pépinière** seront livrés et proposés à la location à des créateurs d'entreprises artisanales ou de petite industrie.



Les travaux d'extension du **coworking** seront réalisés pour augmenter l'offre d'accueil pour les coworkers.

Une **feuille de route sur la diversification des filières** (nouvelles mais également déjà présentes sur le territoire) sera élaborée.

Les entreprises (Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) notamment) du territoire, ou celles souhaitant s'y implanter, seront encouragées à s'engager dans une **démarche de responsabilité territoriale des entreprises** (RTE) formalisant ainsi leur adhésion aux valeurs du territoire Rochefort Océan.

Afin d'accompagner les dynamiques économiques du territoire, la CARO réfléchira au lancement d'**Appels à Projets** pour retenir les meilleures offres d'accompagnement permettant de mobiliser ses partenaires retenus (clusters, chambre consulaires, associations...) sur les dynamiques prioritaires retenues par les Elus comme : accompagner la création d'entreprise et l'offre de la pépinière d'entreprises, soutenir le développement de la filière aéronautique et sa diversification, développer la filière nautique... Les collaborations seront encadrées par la conclusion de conventions partenariales avec la CARO.

De nouvelles conventions d'objectifs seront formalisées pour renforcer les **partenariats** avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, par exemple, ou encore les établissements de formation (Universités, Ecole d'ingénieur, Instituts Universitaires de Technologie, Centres d'excellence et d'Innovation...).

Affirmer la notoriété et l'attractivité

La **semaine de l'Industrie** sera reconduite pour promouvoir les métiers de l'industrie et des réflexions seront conduites pour organiser des événements similaires sur d'autres métiers présents sur le territoire.

Un **observatoire économique** permettant de suivre un certain nombre d'indicateurs et de tendances sera créé afin de renforcer la connaissance et objectiver la mise en œuvre de nouvelles dynamiques et politiques.

La mise en œuvre d'une **conciergerie territoriale** sera initiée. Cette plateforme dématérialisée, qui centralisera les nombreuses informations sur le territoire, son cadre de vie et les services du quotidien, permettra de répondre au besoin des entreprises et des salariés désireux de s'installer sur le territoire, en allant jusqu'au service rendu aux habitants.

En matière de tourisme, le déploiement de la **charte de communication** se poursuivra. Une deuxième étude de notoriété sera conduite fin 2025 afin de mesurer les effets des actions de promotion conduites ces 2 dernières années.



Accroître la part de la valeur ajoutée du tourisme

Conforter la destination touristique

Développer la qualité de l'offre touristique et la satisfaction des clientèles dans une approche durable

La CARO poursuivra l'**accompagnement** des communes et des porteurs de projets dans leur développement touristique et notamment :

- la commune de Fouras-les-Bains dans le renouvellement de son classement « Station classée de tourisme »,
- les campings retenus en 2024 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'adaptation à l'érosion côtière.

Un **plan local de professionnalisation** se poursuivra en proposant des ateliers de sensibilisation aux éco-gestes, à la mobilité ou encore aux déchets.

La terrasse du **Bureau d'Information Touristique de Port-des-Barques** sera transformée pour garantir une meilleure accessibilité et la sécurité du public.

La convention d'objectifs et de moyens avec l'**Office de Tourisme Rochefort Océan** sera renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans avec notamment une mission complémentaire sur l'Arsenal des Mers pour la promotion du parcours Oceana Lumina en lien avec les sites de l'Arsenal et l'apport de quelques ajustements (superficie du local de l'île d'Aix, mise à jour des informations sur le classement de l'OTRO, sa démarche qualité...).

Dans le cadre de la stratégie touristique communautaire, un Temps Inspirant sera proposé aux prestataires en partenariat avec la MONA Nouvelle Aquitaine pour réfléchir à une démarche collective de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et RTE (Responsabilité Territoriale des Entreprises). Suivant les retours des prestataires, un accompagnement pourra être mis en place de manière individuelle et collective à partir de 2025. Les accompagnements vers les écolabels se poursuivront en 2025.

Valoriser les paysages et gérer les flux des sites emblématiques du Grand Site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort

Des actions seront conduites pour valoriser le Grand Site Estuaire auprès des visiteurs et notamment créer du lien entre les **forts** et l’Arsenal.

Une convention de gestion pour le Fort Liédot sera signée et une nouvelle billetterie ainsi qu’un nouvel espace pédagogique dans le fort seront mis en œuvre pour la saison 2025.

Un groupe de travail sera mis en place avec les guides et les médiateurs du territoire afin de leur proposer des **outils de médiation** pour mieux comprendre et aborder le Grand Site de France Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort auprès des 450 000 visiteurs accueillis chaque année dans les sites : affichage à l’accueil des sites, sensibilisations des équipes, jeux...

L’étude de **fréquentation** sur des sites emblématiques du Grand Site Estuaire (Ile d’Aix, Pont Transbordeur et Arsenal des Mers) s’achèvera à l’été 2025. Elle permettra de mieux qualifier les profils, les parcours et les flux de visiteurs et d’identifier des pistes d’amélioration sur chacun de ces sites.



Charte des visiteurs de l'Île d'Aix



3 journées mobilité douce sur l'Île Madame en 2024 (26 juillet, 9 août et 13 août)



Pointe de Port-des-Barques – Point info à l'entrée de la Passe aux bœufs

Parallèlement, les travaux pour faire évoluer la communication et l’image de l’**Île d’Aix** se poursuivront notamment auprès des prescripteurs avec la mise en place de formations et de sensibilisations pour les saisonniers et les permanents, un accompagnement des hébergeurs ou encore une réflexion sur la signalétique de l’île. Un travail sur l’observatoire sera affiné et une expérimentation avec Charentes Tourisme sera réalisée. En parallèle, tandis que de nouvelles actions de gestion des flux sur Ile Madame seront formalisées. Ainsi, le Point Info Ile Madame proposera un livret découverte pour les familles afin de mieux comprendre la biodiversité, sa fragilité et inciter les familles à passer la Passe à pied ou en vélo. Quatre journées mobilité douce seront organisées en été. Un observatoire sera mis en place, en partenariat avec les partenaires. Des actions de communication seront organisées pour que les prestataires touristiques deviennent les ambassadeurs du projet de renaturation de la Pointe.

La CARO accompagnera l’installation de la nouvelle équipe d’animation de l’**Ecomusée de Port-des-Barques** qui anime chaque été le point d’information à l’entrée de la passe aux bœufs.

Une **signalétique** de médiation sera implantée sur l’ancien bain sur la zone de l’Arsenal et les magasins généraux dans l’enceinte du Technopôle.

Développer des mobilités touristiques au sein de la destination

La mise en œuvre de la **feuille de route « Itinérance touristique »** se poursuivra avec notamment :

- le transfert à la CARO de la gestion de 6 km d'itinéraire cyclable aujourd'hui communaux,
- le déploiement de stations de gonflage et de réparation sur les aires de service Vélo Tourisme de Fouras-les-Bains, Tonnay-Charente, Cabariot et Saint-Agnant,
- la mise en double sens de boucles touristiques, dont la boucle des Ponts,
- la création, en remplacement du topoguide, de fiches de randonnées cyclables mais surtout pédestres,
- l'inauguration, en juin, de la route européenne d'Artagnan, premier itinéraire équestre à vocation touristique et culturelle en Europe,
- le développement de nouvelles fonctionnalités sur l'application Loopi,
- l'organisation d'une 2ème édition de la randonnée Grand Site à Saint-Hippolyte,
- l'édition d'une nouvelle carte des temps sur un secteur à définir.



Une **balade à roulettes**, randonnée pédestre courte et accessible, facilement praticable en poussette, en draisiennne ou en fauteuil roulant sera organisée.

Valoriser le tourisme culturel et de nature sur l'ensemble du territoire

La zone touristique de l'Arsenal des Mers

La mise en valeur du site reste un objectif majeur pour la CARO, qui travaille sur l'entretien et l'amélioration des voiries, bâtiments, mobiliers urbains, accessibilité, équipements, signalétique, espaces verts et jardins... dans le respect du patrimoine historique et paysager des lieux.

Ainsi, les **aménagements d'amélioration, de restauration et de mise en valeur du site** se poursuivront :

- Le plan de gestion du Jardin des retours sera arrêté à l'automne,
 - Le linéaire de clôture le long de la forme de radoub sera remplacé par des gardes corps afin d'obtenir une unité visuelle en cohérence avec la valeur patrimoniale des lieux,
 - L'accès par la rue de la ferronnerie sera sécurisé.
 - L'aire des gréements sera habillée dans un souci esthétique mais aussi de sécurisation en attendant la définition d'un nouveau projet sur cet équipement.
- 
- La Fabrique de l'Arsenal n'étant pas renouvelée en 2025 et aucune autre exposition n'était prévue sur le môle, la clôture qui entoure le Périscope Géant sera déplacée pour le rendre accessible gratuitement au public ; ainsi, davantage d'espace sera rendu public sur le môle central.
 - Une partie de l'exposition « formes de radoub » à savoir 4 panneaux d'interprétation et la maquette en coupe longitudinale de la forme Napoléon III, conçus pour la Fabrique, seront installés au 1^{er} étage du Palais des Congrès et ainsi librement visible par le public.
 - Les jeux de l'Hermione et la clôture qui les entoure seront retirés redonnant ainsi plus d'espace public autour de la Forme de radoub Napoléon III.
 - Une maintenance sera réalisée sur le bateau porte. La forme sera dévasée et des travaux de restauration engagés.
 - L'exploitation d'Oceana Lumina et de l'accromâts se poursuivront dans les mêmes conditions qu'en 2024.
 - Un nouvel appel à candidature pour l'exploitation du restaurant « Les Longitudes » sera lancé, l'actuelle convention avec le CIM arrivant à échéance, début 2026.
 - Un programme pour améliorer l'accueil vélo sera déployé (vélo du quotidien et cyclotouristes en lien avec le Schéma directeur cyclable de la CARO). De nouveaux équipements seront installés (autoréparation et gonflage) et de nouveaux stationnements avec des arceaux temporaires seront expérimentés.
 - Des travaux d'entretien des voieries seront menés.
 - Les panneaux de signalétique, en mauvais état, seront remplacés et un travail sur l'amélioration de la signalétique sera mené en lien avec les acteurs du site.
 - La façade du bâtiment des 5 océans sera ravalée et différents travaux d'entretien et de mises aux normes réalisés pour permettre la location du 1^{er} étage comme immobilier d'entreprise et l'utilisation de la salle de réunion du 2^{ème} étage comme un équipement polyvalent géré par le Palais des Congrès.
 - Différents travaux d'entretien courants seront réalisés sur l'accromâts et sur le pavillon Quentin de la Porte du Soleil en vue de l'installation de la boutique pour la saison 2025. Les 2 sanisettes du site seront rénovées.
 - La CARO sera intégrée au comité de pilotage concernant la rénovation du Musée national de la Marine de Rochefort et de l'École de Médecine Navale.

La zone touristique du Pont Transbordeur

Le site du Transbordeur a connu une très bonne fréquentation en 2024 (+10 % par rapport à 2023) et les nouveaux aménagements ont été plébiscités par les visiteurs. L'étude de fréquentation en cours apportera des éléments quantitatifs et qualitatifs qui permettront d'asseoir le **positionnement du site**.

En 2025, l'**aménagement des abords** du Pont se poursuivra rue du Bac côté Echillais et avenue Jacques Demy côté Rochefort. Dans la continuité des aménagements déjà réalisés, un soin particulier sera apporté au choix des matériaux utilisés et à la mise en lumière du site.

Des aménagements complémentaires seront réalisés dans le **jardin des Terrasses** afin de préserver l'intimité des riverains.

Une **signalétique** directionnelle et de médiation sera conçue et implantée dans les zones déjà aménagées.

Le nouveau logiciel de **billetterie** sera mis en service et la refonte du site internet du Pont sera étudiée. Les contenus des bornes tactiles présentes dans le parcours **d'exposition de la Maison du Transbordeur** seront revus.

Certains labels et certifications engageant la collectivité dans une **démarche qualité** du site, dont le label NF Environnement 526 Site de Visite, seront renouvelés.

Le golf Rochefort Ocean

2024 a été la première année pleine d'exploitation du Golf. Le niveau de fréquentation est très satisfaisant.

Le permis de construire sera prolongé afin de permettre la poursuite du développement de l'équipement avec en 2025 :

- la construction de nouveaux locaux techniques par la CARO, d'une part,
- la poursuite des études pour la création d'une résidence de tourisme par la SEMDAS, d'autre part.

Conforter les séjours en recherchant un équilibre entre les logiques touristiques et résidentielles

Un **observatoire touristique** sera formalisé pour le suivi de données quantitatives mais également qualitatives de l'activité touristique.

La collecte de la **taxe de séjour** se poursuivra tout comme la fourniture de données (nombre de nuitées, de lits touristiques, de types d'hébergement) dans le cadre de divers études et projets : accompagnement de porteurs de projets, demande des communes, dossiers en lien avec la fréquentation...

Une analyse des données sera effectuée en utilisant des plateformes nationales telles que PANDA/AIRBNB ou des observatoires tel que celui de Charentes Tourisme.

Suite au bilan d'une première convention signée réalisé fin 2024, une nouvelle convention pour le **logement des travailleurs saisonniers** sera signée avec l'Etat et les 5 communes classées tourisme.

En complément de celle de l'Office de Tourisme Rochefort Océan, une **feuille de route Développement Durable** sera adoptée redonnant du sens à l'action communautaire.



Axe 4 – Engager une politique d’attractivité en faveur des jeunes et des familles

Devenir un territoire apprenant, attractif et inspirant pour les étudiants, les apprentis et les acteurs de la formation et de la recherche

Développer l’offre de formation et accompagner l’émergence d’un écosystème autour de l’enseignement et de la recherche

Les démarches prospectives autour du développement de l’offre de formation se poursuivront. Une formation « **Ouvrier en génie écologique** » sera proposée par l’AFPA dès le printemps 2025, s’appuyant sur les enjeux de préservation des zones humides du territoire.

Suite à l’Appel à Manifestation d’Intérêt lancé en 2023, une sélection sera opérée sur l’offre de formation des différents acteurs qui sera proposée à l’ouverture du **Pôle de formation** sur le site de Saint-Charles à Rochefort.

Les démarches pour identifier des offres de **formation complémentaires** se poursuivent :



- Les acteurs économiques ont été rencontrés pour réfléchir aux métiers d’avenir et aux qualifications qui seront requises pour les occuper ;
- Dans le domaine de la santé, en complémentarité de la fusion des IFSI / IFAS de La Rochelle et Rochefort sur ce futur pôle, plusieurs opportunités ont été identifiées pour compléter l’offre de formation sanitaire et sociale départementale avec notamment un projet d’ouverture d’une formation d’Auxiliaire de puériculture en septembre 2025 par la Croix Rouge et la réalisation d’une étude de faisabilité pour une formation de manipulateur radio.

D’autres formations pourront émerger dans le cadre des séminaires de consultation des partenaires organisés par la CARO.

Pour le **Pôle de Formation**, la CARO entrera en 2025 dans une phase de remise des offres initiales des candidats retenus en 2024 et de mise en œuvre du dialogue compétitif avec ces candidats sur la base de ces offres initiales, pour une ouverture du pôle de formation à la rentrée 2028.

Développer une offre de logements, de services et de loisirs adaptée

Le projet de création d’un **Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) multisite** (ex Maison de retraite rue Toufaire et Bâtiment Orange rue du Dr Peltier) se poursuivra avec le bailleur social DOMOFRANCE.

Un appel à projet sera lancé par l’Etat pour l’obtention des agréments nécessaires et arrêter le nombre de places de l’équipement.

Rendre le territoire attractif pour les jeunes et les familles

Développer une offre de logements abordables

Le dispositif d'aide à la création et à la réhabilitation de **logements sociaux publics** sera maintenu avec une attention particulière pour les projets sur les communes SRU.



Un **guichet unique de l'Habitat** sera constitué à destination des habitants de la CARO. Pour ce faire, la plateforme CARO Rénov sera renforcée afin de pouvoir conseiller les propriétaires occupants et bailleurs dans toutes les dimensions de leurs projets de rénovation (amélioration de la performance énergétique, maintien à domicile, mise sur le marché de logements locatifs...). La signature d'un Pacte Territorial entre l'Etat et la CARO permettra aux propriétaires de bénéficier de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) complémentaire aux aides existantes pour la rénovation énergétique. La CARO mettra en place un dispositif d'accompagnement financier complémentaire à ces aides.

La convention cadre avec l'**Etablissement Public Foncier (EPF)** Nouvelle-Aquitaine sera appliquée. L'élaboration du **Programme Local de l'Habitat (PLH) 4^{ème} génération** pourra être engagée.

La réhabilitation de l'aire des **Gens du Voyage** de Tonnay-Charente (10 emplacements / 20 caravanes) sera réalisée. Sa gestion, ainsi que celle de l'aire de grands passages, sera externalisée.

Le nouveau Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage a été adopté par l'Etat fin 2024 pour 6 ans avec des obligations de réalisations sur le territoire de la CARO telles qu'une étude sur le devenir du secteur Bois de Charte en vue de la création d'habitats adaptés ou la rédaction d'un projet social local déclinant les mesures d'accompagnement social mises en œuvre.

Répondre aux besoins des familles en matière de services

Soutenir les politiques publiques en matière de culture

Le projet d'établissement du **Conservatoire de musique, de danse et de théâtre** a été validé courant 2024 et la demande d'agrément auprès de la DRAC en fin d'année. La labélisation devrait intervenir dans le courant de l'année. Il sera procédé à une nouvelle revalorisation de la grille tarifaire afin de tenir compte du coût de fonctionnement réel des différentes activités proposées. La liste d'attente des inscriptions a doublé depuis 2023. Cela concerne toutes les disciplines et tous les publics.

Une classe « théâtre » sera ouverte en 2025 dans la continuité des ateliers déjà proposés.



En juin, un bal sera organisé sur la pelouse du Clos Lapérouse afin de promouvoir les musiques traditionnelles, peu abordées par le Conservatoire jusqu'à présent.

Des travaux seront réalisés pour réaménager l'accueil et une salle de repos pour le personnel. Des tablettes numériques seront achetées pour l'apprentissage de la formation musicale, l'art de la composition et la culture musicale.

De nouveaux partenariats ont été noués avec le Festival des Arts Fous de Fouras-les-Bains et le Festival des Sables Electroniques de Meschers-sur-Gironde, permettant aux élèves de la **Rock-Electro School** de s'y produire.

La prochaine édition de **Cigogne en fête** est prévue en 2026 à Saint-Agnant. Pour ce faire des résidences d'artistes et des animations avec les scolaires de la commune seront organisées dès 2025.

L'évènementiel estival rencontre toujours un franc succès (Lundi de l'Arsenal, Mercredis Jazz, Rencontres Nomades, Rendez-vous Electro). Le dispositif **Cinétoile** expérimenté en 2024 sera pérennisé. Un appel à candidature sera lancé auprès des communes souhaitant accueillir une projection, au-delà de celle-ci ces événements sont l'occasion de mettre en avant les talents du territoire en lien avec le cinéma en présentant la filière audio-visuelle locale.



L'accompagnement des **tournages** sur le territoire se poursuivra avec notamment les « Mystères du Régulus » en mars (production Flach Film / Réalisatrice Lorie Pester) et la suite de « Ness et Rayan » pour France 2 en septembre dont le pilote a été tourné en novembre et décembre 2024 (production Kam&ka Production / réalisatrice Julie Manoukian).

La création d'un nouvel **évènementiel autour des arts numériques** est à l'étude.

La programmation du **Labo** sera consolidée et diversifiée avec la proposition de formes nouvelles (résidences d'artistes, projection de documentaires liées aux musiques actuelles, conférence/rencontres, DJ sets, master class...) et une diffusion dans des lieux partenaires (médiathèques, ...).

Un évènement spécifique sera organisé en direction de la Toute Petite Enfance en lien avec les Relais Petite Enfance (RPE) de Rochefort, Tonny-Charente, Soubise, le réseau M' des médiathèques de Rochefort Océan et le Conservatoire.



Le projet de création d'une nouvelle salle de musiques actuelles au **Clos Lapérouse** est suspendu à la modification ou à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Toutefois le service Musiques Actuelles de la CARO et l'association Le Clos continuent de développer, dans la salle actuelle, avec une programmation importante, des concerts et des animations divers qui connaissent une bonne fréquentation.

Les études seront poursuivies pour la relocalisation de la **médiathèque de Tonny-Charente** dans un bâtiment sur les quais.

Le **diagnostic territorial du patrimoine écrit et audiovisuel** initié en 2024 se poursuivra pour sensibiliser et valoriser le remarquable patrimoine écrit, graphique et audiovisuel conservé sur le territoire.

Soutenir les politiques publiques en matière de santé

Suite à la signature de son premier **Contrat Local de Santé** le 20 mars 2024, la CARO poursuit sa démarche Santé pour œuvrer sur l'amélioration de l'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale, avec notamment :

- Un travail partenarial étroit avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé créée en juin 2024 avec l'accompagnement de la CARO, pour permettre à chaque habitant de trouver un médecin traitant,
- La poursuite de l'ensemble des actions déclinées dans le CLS : accès aux soins, développement de l'offre de soins, prévention de la santé, promotion de la santé mentale.
- La poursuite de l'ensemble des actions déclinées dans le CLS : accès aux soins, développement de l'offre de soins, prévention de la santé, promotion de la santé mentale,
- Un engagement fort sur l'identification et la mise en place de formations en Santé dans le cadre du projet du futur Pôle de Formation.

En 2025, le déclassement de la CARO des zones prioritaires par le Département réduira les aides mobilisables par les acteurs du territoire : aide à l'installation des jeunes médecins, bourse aux internes...



Les modalités d'accueil des médecins juniors sont en cours de précision. Toutefois, ils devraient être déployés en priorité sur les territoires carencés. Si cela se confirme, la CARO pourrait bénéficier de 3 à 4 médecins juniors qui viendraient renforcer l'offre de santé sur le territoire à partir de fin 2026, encadrés des médecins Maîtres de Stage Universitaire (MSU).

Soutenir les politiques publiques dans le domaine du Sport

Les actions récurrentes de la CARO en faveur du sport et du nautisme se poursuivront : activités nautiques scolaires, soutien aux clubs professionnalisés, accompagnement et soutien de la filière, aménagements, gestion et maintenance des pontons, ...

La création d'un **parcours d'orientation** sur l'Arsenal à Rochefort sera soutenue.

Seul équipement aquatique couvert du territoire, la **piscine municipale de Rochefort** attire des habitants de toutes les communes de la CARO. Les communes du sud du territoire ne pouvant progressivement plus accéder à la piscine de la base aérienne 721 à Saint-Agnant, la piscine de Rochefort représente le maillon principal de l'apprentissage de la natation et de l'aisance aquatique. En raison de ce rayonnement qui dépasse très largement les limites communales, la CARO soutiendra financièrement les travaux de réhabilitation de la piscine de Rochefort, pour lesquels les études de définition du projet se poursuivront tout au long de l'année 2025.

Les conclusions de l'étude **prospective d'opportunité de développement de l'offre nautique** permettront de définir et de commencer à mettre en œuvre un plan d'actions.

Le choix d'un nouveau prestataire pour l'exploitation du **Rohan**, bateau passeur entre Rochefort et Soubise, est en cours.

Le **Fort Boyard Challenge** sera reconduit avec de nouveaux développements : site internet bilingue, création d'une boutique de produits dérivés, développement des journées thématiques pour le perfectionnement des pratiques.



Soutenir les politiques en faveur de l'Enfance-Jeunesse sur la CARO

La mise en œuvre de la **Convention Territoriale Globale** avec la CAF se poursuivra avec l'animation de 13 groupes de travail et la mise en œuvre de différentes actions sur chacun des axes thématiques.

Concernant la **Petite Enfance**, le guide de la Petite Enfance évoluera vers un guide plus large recensant les services aux familles à l'échelle de la CARO.

Des actions seront construites pour créer des passerelles entre le monde de la Petite Enfance et celui de l'Enfance (école, accueil périscolaires, centres de loisirs...).

Pour permettre d'anticiper sur les besoins futurs du territoire, un observatoire de la Petite Enfance sera créé.

Concernant l'**Enfance**, un collectif des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sera constitué pour créer du lien entre ces structures, de faciliter l'échange de pratiques/expériences et de favoriser l'organisation d'évènements communs.

Les structures d'accueil volontaires bénéficieront d'un accompagnement pour l'obtention d'un label développement durable.

Enfin, pour rendre possible l'accueil de tous les enfants dans toutes les structures, une charte commune d'inclusion sera adoptée par les ACM, des liens avec le Pôle Ressources Handicap seront développés et une réflexion commune sur l'aménagement des espaces d'accueil sera engagée. Enfin, des actions facilitant le passage de l'école primaire au collège seront construites.

Concernant la **Jeunesse**, l'accès au sport et à la culture seront facilités grâce à la mise en œuvre de différents « groupes actions » : création d'un évènement sport et culture autour d'une thématique commune, développement de lieux de pratique libre, développement de l'Art numérique.

La faisabilité d'un évènement festif et convivial autour de la prévention sur différentes thématiques sera étudiée.

Pour favoriser la persévérance scolaire et accompagner les jeunes dans leurs choix d'orientation un groupe de travail spécifique a été constitué afin de développer les actions suivantes :

- Renforcer l'accompagnement, sous forme d'ateliers ou d'activités en dehors du collège pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} présentant des signes de décrochage des collèges de la CARO en lien avec le dispositif national « JANUA », porté par la Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS) qui vise à favoriser l'ancrage scolaire des élèves en perte de sens de l'école.
- Réflexion sur des actions spécifiques en direction des parents (notamment sur le collège Lafayette de Rochefort).
- Création d'un digipad (mur collaboratif) afin de faciliter l'accès à l'information aux professionnels.
- Confortement du collectif des Locaux Jeunes par l'organisation d'évènements communs (sorties, rencontres inter-structures, création d'un Raid aventure...).
- Enquête via un questionnaire auprès des jeunes de 11 à 21 ans pour recueillir leurs attentes en terme d'animation et de services.

Concernant l'**accès aux droits** et l'**inclusion numérique**, des outils d'interconnaissance des acteurs seront créés par le groupe de travail dédié, en s'appuyant sur le travail déjà réalisé par le groupe « Inclusion Numérique » de Rochefort. La faisabilité de création d'un lieu ressource, de type Guichet Unique, et d'actions en direction de publics spécifiques (invisibles, aller vers...) seront étudiées.

Soutenir les politiques en faveur de l'accessibilité

Une **feuille de route accessibilité** sera adoptée en 2025.



En 2025 seront fêtés les 20 ans du vote de la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », qui fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental. Cet anniversaire guidera la programmation de la **semaine de l'accessibilité** avec des ateliers pour les professionnels et des animations pour le grand public. La

journée Handisport sera proposée par un appel à candidature auprès des écoles. L'accompagnement des prestataires (comme la Maison Pierre Loti) vers le label Tourisme et Handicap va se poursuivre afin d'atteindre les 60 labellisés, tout comme l'accompagnement des événements tels que Sœurs Jumelles, Stéréo Parc, Un week-end bien Loti. Le carnet découverte Grand Site sur l'Arsenal va être adapté en Facile à Lire et à Comprendre grâce à un partenariat avec l'UNAPEI 17.

Soutenir les politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des personnes fragiles

Avec la signature le 21 mars 2024 d'un nouvel **Contrat de Ville**, le territoire s'est doté d'une feuille de route sur 6 ans pour sa politique en faveur des quartiers prioritaires de la ville. Elle décline un programme d'actions autour de 3 ambitions : émancipation, cohésion et transition.

Pour mettre en œuvre ces actions et en concevoir de nouvelles, des groupes de travail seront constitués sur les quartiers de la Gélinerie et d'Avant-garde sur le thème « Mieux vivre dans le quartier ». Un troisième groupe de travail se mobilisera sur le thème de l'accès à la culture. Des actions seront organisées avec les habitants sur les quartiers prioritaires (Petit Marseille – Gélinerie, Avant-garde – Centre-ville Sud).

Le **Programme de Réussite Educative**, qui permet d'accompagner chaque année environ 120 enfants et leurs familles des quartiers prioritaires, constitue le volet Education du Contrat de Ville. Porté jusque-là par le CCAS de Rochefort, son animation a été reprise par la CARO depuis le 1^{er} janvier.



Les Conseils Citoyens ne sont pas reconduits dans le nouveau Contrat de Ville. Toutefois, les centres sociaux bénéficieront de subventions de la CARO pour maintenir des actions de **concertation avec les habitants**.

L'application de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à destination des bailleurs publics mettant en œuvre des actions spécifiques améliorant la résidentialité sera poursuivie. La convention est effective depuis le 1^{er} janvier.

Les permanences de **l'écrivain public** seront déployées sur différentes communes de la CARO (Saint-Agnant, Echillais, Soubise). Des ateliers d'écriture seront proposés.

Enfin, la CARO poursuivra son **soutien aux structures** œuvrant pour les populations de ces quartiers prioritaires (notamment sur de nouveaux projets) ainsi qu'aux Maisons France Services.

Soutenir les politiques en faveur de L'Emploi

L'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi se poursuivra dans le cadre du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**. Pour cela, un nouvel appel à projets sera lancé afin de faire cofinancer par le Fonds Social Européen des actions d'accompagnement des publics, de prospection entreprise et de coordination du Plan.

Des permanences seront organisées au sein du quartier de la Gélinerie pour apporter une réponse en proximité aux besoins de la population.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi, le partenariat entre France Travail et le PLIE sera renforcé. Le PLIE participera au Comité Départemental de l'Emploi aux côtés de l'Etat.



La CARO accompagnera le projet de **Village des solutions de l'AFPA** qui, en réunissant des acteurs de l'emploi, de la formation, des entreprises, des collectivités, des associations..., vise à accompagner des parcours de vie (mobilité, logements, santé...) de manière concomitante aux parcours professionnels en apportant des solutions concrètes à tous les actifs.

Consolider les synergies entre collectivités

Le déploiement d'outils communs

Le déploiement du **système d'information patrimonial Astech** se poursuivra à la CARO et à la Ville de Rochefort.

La **dématérialisation** des dossiers Ressources Humaines des agents sera engagée.

Un **drone thermique** sera acheté afin d'identifier les ilots de chaleur, de repérer les problèmes d'isolation thermique sur le patrimoine communautaire et communal de Rochefort et de faciliter la maintenance des panneaux photovoltaïques.

Les **logiciels de billetterie** existants du Transbordeur, des musiques actuelles, du Murée Hébre et de la Maison Pierre Loti seront remplacés par un nouveau système de billetterie commun. Conduit en lien avec l'Office de Tourisme Rochefort Océan, cette nouvelle billetterie permettra de développer les offres groupées.

Le **site Internet** de la CARO sera mis en ligne au cours du 1^{er} trimestre 2025. Il permettra aux habitants de s'informer sur les projets de l'Agglomération mais également de trouver plus facilement les informations sur les services qui les intéressent. Il fera l'objet de présentation spécifique dans les communes, tant à l'attention des services communaux que de la population.

Un **compte LinkedIn**, commun à la Ville de Rochefort et à la CARO « Rochefort Océan, le territoire », sera créé pour mettre en valeur le territoire, les actions portées par les deux collectivités et les savoir-faire de leurs agents.

La mutualisation des moyens

Différentes actions seront conduites pour optimiser les **moyens généraux** de la collectivité :

- Un règlement intérieur relatif à l'usage des véhicules de service légers est en cours de rédaction,
- Les modalités de gestion et d'achat des fournitures administratives seront revues,

En vue du **déménagement du siège de la CARO** sur le site de Saint-Charles, le service des Archives accompagnera les agents concernés dès 2025 : formations à l'archivage, évaluation des volumes, feuille de route...

Par ailleurs, le service mutualisé de la CARO effectuera des **missions d'archivage** dans les communes de Saint-Jean d'Angle et de Moëze. La 5^{ème} Rencontre annuelle avec les communes sera organisée fin 2025.



Mission à Saint-Agnant en 2023

Des réflexions seront engagées sur le déploiement de **l'Intelligence Artificielle (IA)** avec :

- La formation et l'acculturation des agents de la CARO à l'IA générative,
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour le déploiement d'un outil de retranscription des instances communautaires.

Les études se poursuivront en vue de l'installation du **siège de la CARO** dans l'immeuble Porte du site Saint-Charles.

Les moyens de la Direction Communication sont mobilisés par l'ensemble des services sur des projets ponctuels (manifestations de toutes nature) ou des services récurrents (mobilité, déchets...). En 2025, il s'attachera à construire des plans de communication autour du **Projet de Territoire** et du **Label Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort** et à développer des actions de communication valorisant les producteurs locaux seront définies et mises en œuvre en lien avec le **PAT**.

ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le Budget Primitif de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan a été préparé dans un contexte d'incertitudes sur le plan national : une Loi de Finances 2025 adoptée en février, une réduction des dépenses budgétaires attendues pour alléger le déficit public, une inflation sous le seuil cible de 2% de la BCE, des taux d'intérêts restant encore élevés...

De plus, la CARO reste très dépendante de la situation économique :

- sur le plan national, liée à la perception des fractions de TVA venant compenser la perte de TH et de CVAE qui ne seront pas plus élevées qu'en 2024,
- sur le plan local, liée à la perception de taxes directes telles que la CFE, la TASCom, la Taxe de séjour, le Versement Mobilité...

En 2025, le produit attendu de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sera en hausse en raison de la revalorisation forfaitaire des bases locatives des locaux mais aussi de l'augmentation du taux de CFE 2025, avant dernière année possible pour la CARO.

Concernant le produit de la GEMAPI, il augmentera conformément aux engagements pris depuis 2022 pour financer l'ensemble des programmes des PAPI.

Aucune autre augmentation des taux de fiscalité directe locale n'est prévue pour 2025.

Pour maintenir les équilibres financiers à long terme et préserver les marges de manœuvre budgétaire, la CARO poursuivra ses efforts de :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment en matière de personnel,
- recherche des financements externes pour tous ses projets,
- gestion prudente de la dette, en limitant son encours et en répartissant son risque de taux,
- maintien d'un niveau d'investissement conséquent de l'ordre de 13 M€ pour 2025.

Les projets d'investissement de la CARO pour 2025 seront ambitieux mais réalistes, en adéquation avec les capacités des services de la collectivité.

La CARO poursuivra ses engagements pris dans le cadre de son **projet de territoire** en matière :

- ✓ d'adaptation au dérèglement climatique :
 - réalisation d'études pour la construction de la **Maison de la nature**,
 - réalisation de nouveaux chantiers liés à la **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)** sur les communes de Rochefort, Soubise, Saint-Froult, Tonnay-Charente, Port des Barques, Fouras...
 - lancement de la révision du **Schéma directeur des eaux pluviales de Tonnay-Charente**,
 - dépôt du dossier de candidature à la **labellisation Grand Site de France pour le Marais de Brouage**,
 - soutien financier dans la réalisation des premiers travaux de mise en sécurité du **pont suspendu de Tonnay-Charente**,
 - constitution d'un **syndicat mixte de préfiguration pour le projet de Parc Naturel Régional (PNR)** des marais littoraux charentais...

- ✓ de territorialisation des chaînes de production locale :
 - poursuite du programme **ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)** pour la rénovation énergétique des bâtiments de la CARO et des **12 communes adhérentes**,
 - début des **travaux** de la **nouvelle piste cyclable Lussant / Cabariot**, **études d'aménagements cyclables** pour les **pistes Echillais / Soubise et Rochefort / Breuil-Magné...**
 - adoption du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**,
 - mise en œuvre du **Projet Alimentaire Territorial**, avec le déploiement de la signalétique fermière, les audits de gaspillage alimentaire proposés aux restaurateurs privés...

- ✓ de diversification de l'activité économique et de confortation touristique :
 - poursuite du **programme européen interreg SCAIRA** pour la transition écologique des filières industrielles et automobiles,
 - achèvement de l'étude d'aménagement du **hub industriel aéronautique** sur l'aéroport Rochefort Charente-Maritime,
 - accompagnement des communes dans leur **développement touristique**, notamment **Fouras-les-Bains** dans le **renouvellement** de son classement en « **station classée de tourisme** »,
 - études de **fréquentation** sur des sites emblématiques du Grand Site Estuaire (Ile d'Aix, Pont Transbordeur et Arsenal des Mers),
 - poursuite des **aménagements, amélioration et mise en valeur de la zone touristique de l' Arsenal des Mers**,
 - poursuite des **aménagements des abords du Pont Transbordeur**, rue du Bac côté Echillais et avenue Jacques Demy côté Rochefort...

- ✓ d'attractivité en faveur des jeunes et des familles :
 - projet de création d'un **Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) multisite** avec le bailleur social DOMOFRANCE,
 - développement de la **plateforme CARO Rénov** pour répondre à la demande croissante des habitants de la CARO de rénovation de l'habitat privé,
 - élaboration du **Programme Local de l'Habitat (PLH) 4^{ème} génération**,
 - réhabilitation de l'aire des **Gens du Voyage** de Tonnay-Charente,
 - poursuite du **projet d'établissement du Conservatoire de musique, de danse et de théâtre**,
 - pérennisation du **dispositif Cinétoile** avec le lancement d'un appel à candidature aux communes souhaitant accueillir une projection,
 - poursuite des études pour la **médiathèque de Tonnay-Charente**,
 - poursuite de l'amélioration de l'accès aux soins et de lutte contre la désertification médicale dans le cadre du **Contrat local de Santé** avec la recherche de médecins traitants et des Maîtres de Stage Universitaire pour les docteurs Juniors,
 - animation du **Programme de Réussite Educative** à l'échelle de la CARO,
 - **dialogue compétitif** avec les candidats retenus en 2024 pour le programme de conception réalisation du **Pôle de Formation**.

LES ANNEXES

Annexe 1 : Gestion de la dette propre et garantie de la CARO

1. Les chiffres-clés de la dette propre de la collectivité au 31/12/2024 :

Evolution de l'encours de dette

L'encours de la dette globale de la CARO (y compris les budgets annexes) s'élève à 49,944 M€ au 31 décembre 2024, contre 46,940 M€ au 31 décembre 2023 :

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Montant du Capital Restant dû	47,354 M€	46,940 M€	49,944 M€
Taux moyen de la dette	2,20 %	2,81 %	2,70 %
Durée résiduelle moyenne *	12 ans et 10 mois	12 ans et 8 mois	13 ans et 5 mois
Durée de vie moyenne **	6 ans et 9 mois	6 ans et 8 mois	7 ans

*Durée moyenne restante à courir des emprunts souscrits par l'EPCI

**Période moyenne qui sépare l'émission d'un emprunt de son remboursement

Cette hausse de l'encours global de plus de 3M€ s'explique notamment par un volume important d'emprunts mobilisés sur l'année 2024 de 8,230 M€ (8 emprunts dont 7 affectés aux budgets annexes), supérieur au capital remboursé sur l'année 5,226 M€.

Evolution du montant de l'emprunt contractés

Montant emprunté par année	2022	2023	2024
Budget principal	1 500 K€	2 500 K€	1 800 K€
Budgets annexes «non-autonomes»	2 900 K€	700 K€	4 000 K€
Activités Economiques	2 900 K€	700 K€	3 500 K€
Mobilités			500 K€
Tourisme			
Budgets annexes «autonomes»	2 600 K€	1 340 K€	2 430 K€
Déchets ménagers	110 K€	400 K€	1 200 K€
Eau	900 K€	350 K€	400 K€
Assainissement	1 500 K€	590 K€	780 K€
Photovoltaïque	90 K€		50 K€
Tous budgets	7 000 K€	4 540 K€	8 230 K€

Evolution des taux d'intérêt

Le taux moyen de la dette globale de la CARO passe de 2,70 % au 31 décembre 2024, contre à 2,81 % au 31 décembre 2023.

Type de risque	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	33 050 603 €	66,17%	2,24%
Fixe à phase	454 185 €	0,91%	4,13%
Variable	12 311 173 €	24,65%	3,58%
Livret A	4 128 522 €	8,27%	3,63%
Total	49 944 483 €	100%	2,70%

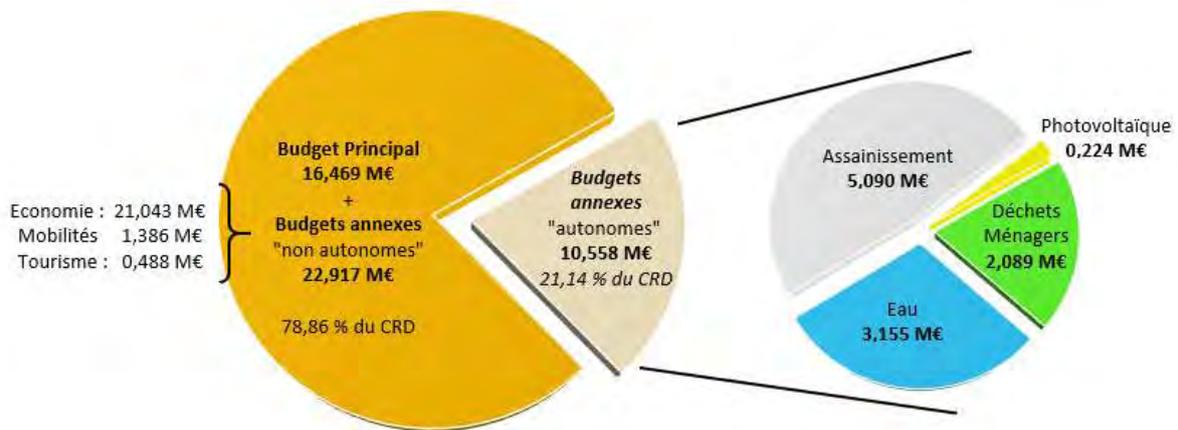
Cette baisse du taux moyen s'explique par une amélioration du taux variable moyen passant de 4,51 % au 31 décembre 2023 à 3,58 % au 31 décembre 2024, et ce, malgré une hausse de l'encours à taux variable de +2,391 M€.

Selon Finance Active, dans un contexte de taux d'intérêt élevé, le choix des taux variables redevient une option pertinente.

Répartition de la dette par budget

79 % de la dette est représenté par le Budget Principal et 3 budgets annexes non autonomes suivants : Activités économiques, Mobilités, Tourisme. L'équilibre de ces derniers est assuré par le versement d'une subvention du Budget Principal.

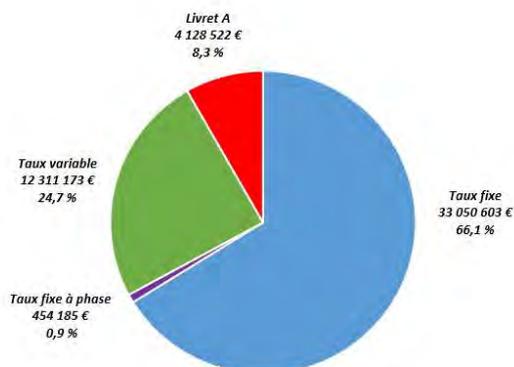
Budgets	Encours	Taux moyen	Part du CRD
Budget Principal et budgets annexes « non-autonomes »	39 686 039 €	2,77%	78,86%
Budgets annexes « autonomes »	10 558 444 €	2,42%	21,14%
Total	49 944 483 €	2,70%	100%



2. La structure de la dette globale au 1er janvier 2025 :

Indexation de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, l'indexation de la dette globale de la CARO se présente de la manière suivante :



➤ La répartition du risque à taux fixe s'élève à hauteur de 67 % du Capital Restant Dû, soit 33,505 M€. Le coût de cette dette est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers.

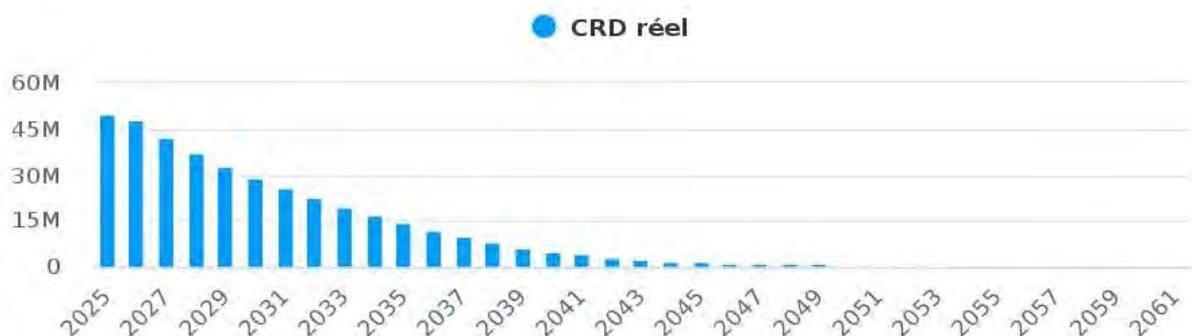
➤ Une part d'emprunt pour un montant de 12,311 M€ repose sur du taux variable de l'ordre de 25 %. Ces emprunts offrent une possibilité de gestion de la dette plus dynamique (non adossés à des indemnités de remboursement anticipé).

➤ 8 % de l'encours restant (4,129 M€) est indexé sur le Livret A.

La Classification du risque bancaire

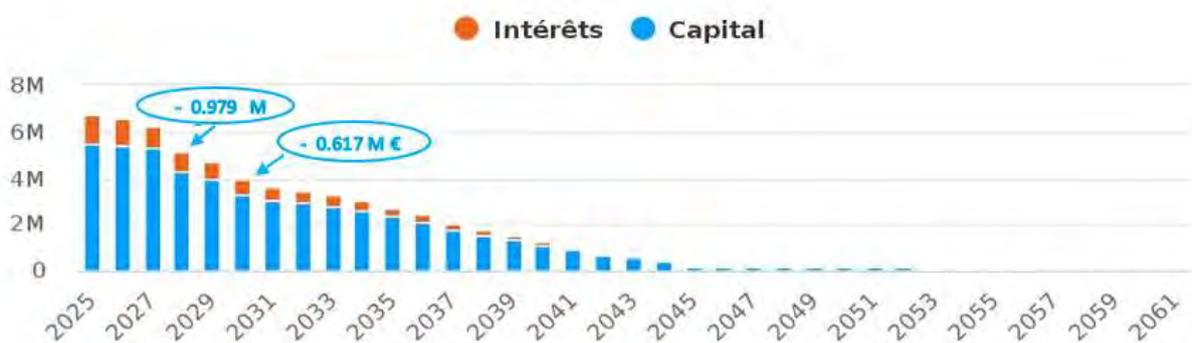
Au regard de la « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite charte GISSLER, la dette de la CARO est classée, au 1^{er} janvier 2025, à 100 % en 1A, soit un niveau de risque le plus faible possible (tant sur la structure que sur l'indice sous-jacent).

Profil d'extinction du CRD de la dette globale au 1er janvier 2025



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2032, et la totalité de la dette sera éteinte en 2061.

Profil d'extinction du remboursement des annuités de la dette globale au 1er janvier 2025



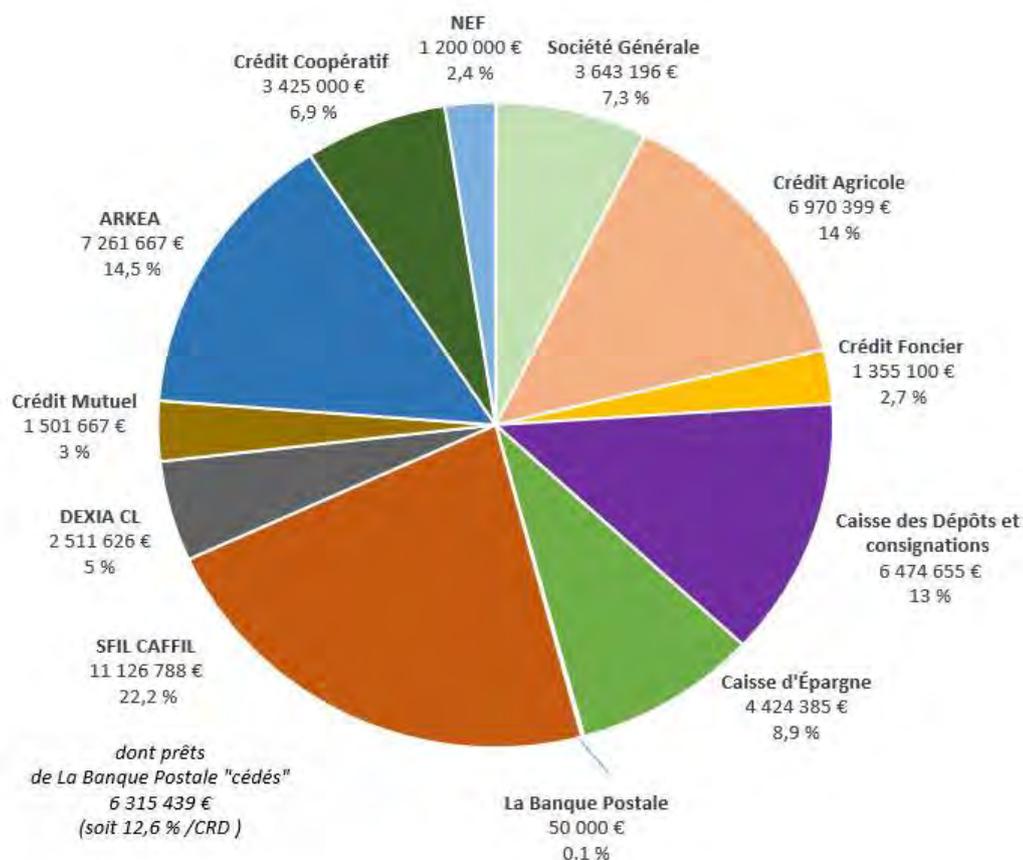
La courbe « naturelle » de désendettement s'infléchit très fortement en 2028 par l'extinction de 10 emprunts (-979 K€ en remboursement de capital par rapport à 2027).

Un second infléchissement est constaté en 2030 (-617 K€ en remboursement de capital par rapport à 2029), année au cours de laquelle 4 prêts arrivent aussi à terme notamment 2 conclus au titre du refinancement d'un prêt structuré. Pour rappel, cette opération de refinancement faisait aussi l'objet d'un fonds de soutien (250 K€) perçu annuellement par la CARO.

Répartition des prêteurs

La dette de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan est composée de 104 lignes d'emprunts et compte 12 prêteurs différents.

Il convient toutefois de rappeler que La Banque Postale, établissement auprès duquel la CARO contracte périodiquement de nouveaux prêts, cède systématiquement ses prêts à sa filiale SFIL CAFFIL (Caisse Française de Financement Local).



Emprunts mobilisables sur l'année 2024

La CARO a déjà signé fin 2024 deux prêts pour un montant total de 3,5 M€, et dont les fonds seront encaissés au plus tard au 1^{er} semestre 2025 :

Budgets	Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisable en 2025	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
Budget Principal	Crédit Coopératif	1 000 000 €	19/12/2024	1 000 000 €	Investissements 2024	19/05/2025 (au plus tard)	Euribor 3 mois +0,75%	15 ans
Activités économiques	La Banque Postale	2 500 000 €	04/10/2024	2 500 000 €	Investissements 2024	31/01/2025	Taux fixe 3,35 %	20 ans

Les ratios d'analyse de la dette du Budget principal

Ratios d'analyse de dette (budget principal)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*
Ratio de dette par habitant (encours de la dette au 31/12/N sur population totale)	243 €	240 €	252 €	251 €
Poids de la charge de la dette (annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	6 %	5 %	5 %	6 %
Encours de dette 31/12/N / recettes réelles de fonctionnement	49 %	46 %	41 %	43 %
Ratio de capacité de désendettement (Ratio Klopfer) (Encours de la dette / Epargne Brute)	3,59	2,08	1.78	N.A

*Projet de CA 2024

3. La dette garantie de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan au 1er janvier 2025

Au 1^{er} janvier 2025, le montant du Capital Restant Dû des emprunts garantis par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) s'élève à 36 780 630 € (contre 29 102 583 € au 1^{er} janvier 2024).

L'annuité pour l'année 2025 s'élève à 1,371 M€, contre 1,281 M€ au cours de l'année 2024. Le taux moyen est de 3,29 % pour une durée résiduelle de 32 ans et 1 mois.

Le risque de taux de la dette garantie, au 1^{er} janvier 2025, est exposé de la manière suivante :

Type de taux ou index	Capital Restant dû	% exposition	Taux moyen	Nb de lignes
Fixe	2 864 003 €	7,79 %	2,63 %	5
Livret A	33 916 627 €	92,21%	3,34 %	141
Ensemble des risques	36 780 630 €	100 %	3,29 %	146

La dette garantie de la CARO est exposée à une seule typologie de risque faible « A1 », selon la charte de bonne conduite (classification Gissler).

Au 1^{er} janvier 2025, les établissements prêteurs bénéficiant de garanties d'emprunts se répartissent de la manière suivante :

Etablissements prêteurs	Capital Restant Dû	Nb de lignes	En %
Caisse des Dépôts et Consignations	34 111 783 €	134	92,74 %
La Banque Postale	2 436 928 €	10	6,63 %
Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres	184 948 €	1	0,50 %
Crédit Coopératif	46 971 €	1	0,13 %
TOTAL	36 780 630 €	146	100 %

- ✓ 92,74 % des prêts garantis par la CARO sont des emprunts contractés auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations pour un montant de 34 112 M€.

Bénéficiaires des garanties d'emprunt au 01/01/2025	Capital Restant Dû	Nb de lignes
Office Public de l'Habitat (OPH) Rochefort Océan	29 347 877 €	98
NOALIS	2 684 550 €	21
Immobilière Atlantic Aménagement	2 498 489 €	20
Office Public de l'Habitat (OPH) de la Vienne	576 060 €	4
Association Hermione La Fayette	123 808 €	1
Auberge de Jeunesse	46 971 €	1
Syndicat Mixte des aéroports de La Rochelle et Rochefort (*)	1 502 875 €	1
TOTAL	36 780 630 €	146

(*) Garantie à 50 % de la CARO soit 1,512 M€ (délibération n° DEL2023_093 du 28/09/2023 – Projet VOLTAERO)

- ✓ 95,45 % des prêts garantis sont des emprunts contractés pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux. Ils sont regroupés sous 143 lignes pour un montant total de 35,107 M€.

Ces opérations n'entrent pas dans le calcul des ratios prudentiels, créés par la loi du 01/07/1996 dite « loi GALLAND » qui délimitent la possibilité aux collectivités et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accorder ou non leur garantie sur un emprunt.

- ✓ 4,55 % des prêts garantis sont des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux). Trois lignes d'emprunts sont concernées pour un montant de 1,674 M€.

Par délibération n° DEL2022_061 du 19 mai 2022, la CARO, concernant les opérations menées par les bailleurs sociaux publics sur son territoire, n'octroie sa garantie qu'au profit de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Rochefort Océan et à un membre coopérateur de son groupement Immobilière Terres Océan. La part des garanties d'emprunt accordées par la CARO représente 5,49 % au titre de l'exercice 2023.

Annexe 2 : Les autorisations de programme et d'engagement

PROGRAMME AP PROJETS STRUCTURANTS BUDGET PRINCIPAL					
Autorisation de programme		Crédits de paiement			
Libellé	Montant AP situation DM2 2024	Paiements antérieurs (dernier CA)	CA 2024 provisoire	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 et suivant
Pole de formation supérieure	31 080 000 €	- €	166 463 €	824 000 €	30 089 537 €
CULTURE					
Médiathèque Échillais	2 513 537 €	496 868 €	1 651 969 €	20 000 €	344 700 €
Médiathèque Tonnay-Charente	3 580 135 €	41 357 €	- €	150 000 €	3 388 778 €
Clos Lapérouse - études, AMO, matériel	478 241 €		- €	60 000 €	418 241 €
TOURISME					
Pistes cyclables	1 300 950 €	770 710 €	- €	- €	530 240 €
Pont Transbordeur	6 600 000 €	4 470 754 €	1 280 033 €	400 000 €	449 214 €
Fonds de concours pont suspendu Tonnay-Charente	764 834 €		- €	88 785 €	676 049 €
GRANDS PROJETS					
Requalification pointe de la fumée à Fouras	1 350 000 €		- €	- €	1 350 000 €
Requalification pointe de Port des Barques	227 000 €		- €	113 500 €	113 500 €
HABITAT					
Primo accédants Développement Durable 2019	80 000 €	24 000 €	- €	- €	56 000 €
Primo accédants Développement Durable 2020	80 000 €	24 000 €	- €	- €	56 000 €
Primo accédants Développement Durable 2021	80 000 €	64 000 €	- €	8 000 €	8 000 €
Primo accédants Développement Durable 2022	80 000 €	40 000 €	8 000 €	32 000 €	- €
Primo accédants Développement Durable 2023	80 000 €	- €	8 000 €	40 000 €	32 000 €
Primo accédants Développement Durable 2024	80 000 €	- €	- €	8 000 €	72 000 €
Création de logements publics 2019	450 000 €	359 500 €	51 000 €	- €	39 500 €
Création de logements publics 2020	450 000 €	219 500 €	153 000 €	66 500 €	11 000 €
Création de logements publics 2021	450 000 €	251 000 €	30 000 €	- €	169 000 €
Création de logements publics 2022	436 500 €	- €	23 000 €	68 000 €	345 500 €
Création de logements publics 2023	450 000 €	- €	84 050 €	101 950 €	264 000 €
Création de logements publics 2024	463 500 €	- €	70 100 €	298 950 €	94 450 €
OPAH RU 2020	470 000 €	252 034 €	- €	13 500 €	204 466 €
OPAH RU 2021	470 000 €	249 557 €	11 647 €	27 048 €	181 748 €
OPAH RU 2022	455 000 €	106 450 €	158 961 €	65 609 €	123 980 €
OPAH RU 2023	485 000 €	41 646 €	193 874 €	193 892 €	55 588 €
PIG 2024	450 000 €	- €	- €	- €	450 000 €
ENVIRONNEMENT					
PAPI CHARENTE - Actions sous maîtrise d'ouvrage CARO	2 548 438 €	1 880 620 €	93 200 €	215 000 €	359 618 €
PAPI CHARENTE - Actions sous maîtrise d'ouvrage Département	7 747 000 €	460 128 €	179 155 €	- €	7 107 717 €
PAPI BAIE D'YVES - Actions sous MO Département & SILYCAF	3 030 381 €	1 584 727 €	312 275 €	92 000 €	1 041 380 €
PAPI BROUAGE	210 836 €	55 451 €	- €	3 500 €	151 885 €
Contrat de Transition Écologique	219 000 €	30 180 €	- €	- €	188 820 €
Près Magnou Fouras - Érosion Maîtrise d'œuvre Département	340 000 €	102 000 €	238 000 €	- €	- €
Parc marin Île d'Aix	780 000 €	- €	- €	- €	780 000 €
Maison de la nature	1 000 000 €	3 996 €	2 762 €	50 000 €	943 242 €
Total cumulé	69 280 352 €	11 528 476 €	4 715 488 €	2 940 234 €	50 096 154 €

PROGRAMME AE PROJETS STRUCTURANTS BUDGET PRINCIPAL					
Autorisation de programme		Crédits de paiement			
Libellé	Montant AP situation DM2 2024	Paielements antérieurs (dernier CA)	CA 2024 provisoire	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 et suivant
FLOW VELO 2023-2026	27 260 €	6 815 €	6 815 €	6 815 €	6 815 €
Animation de l'OPAH RU	1 320 000 €	1 236 442 €	83 074 €	- €	485 €
Contrat de Transition Écologique	157 285 €	120 418 €	2 363 €	5 000 €	29 504 €
Comité d'itinéraire Véloodyssée	16 000 €	12 000 €	4 000 €	- €	- €
CPO (Contrat de Ville - Contrats Pluriannuels d'Objectifs)	80 000 €	- €	53 500 €	26 500 €	- €
Total cumulé	1 600 545 €	1 375 675 €	149 752 €	38 315 €	36 803 €

PROGRAMME AP PROJETS STRUCTURANTS BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS					
Autorisation de programme		Crédits de paiement			
Libellé	Montant AP situation DM2 2024	Paielements antérieurs (dernier CA)	CA 2024 provisoire	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 et suivant
Restructuration déchetterie de Rochefort	1 700 000 €	69 048 €	- €	410 000 €	1 220 952 €
Total cumulé	1 700 000 €	69 048 €	- €	410 000 €	1 220 952 €

PROGRAMME AP PROJETS STRUCTURANTS BUDGET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES					
Autorisation de programme		Crédits de paiement			
Libellé	Montant AP situation DM2 2024	Paielements antérieurs (dernier CA)	CA 2024 provisoire	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 et suivant
Technopole (ateliers, Fablab, pépinière)	3 173 750 €	2 328 262 €	147 533 €	697 955 €	0 €
ZAE Arsenal des Mers	25 325 000 €	11 664 607 €	345 355 €	1 258 005 €	12 057 033 €
ZAC de la Zone de l'Arsenal	8 413 500 €	4 986 987 €	954 180 €	100 000 €	2 372 332 €
Acquisitions foncières des zones d'activités économiques	2 727 450 €	794 085 €	1 421 635 €	433 000 €	78 730 €
Extension Zone Activités Bois Bruté Saint Laurent de la Prée	350 000 €	- €	- €	350 000 €	- €
Total cumulé	39 989 700 €	19 773 942 €	2 868 704 €	2 838 960 €	14 508 094 €

PROGRAMME AP PROJETS STRUCTURANTS BUDGET MOBILITÉS					
Autorisation de programme		Crédits de paiement			
Libellé	Montant AP situation DM2 2024	Paielements antérieurs (dernier CA)	CA 2024 provisoire	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 et suivant
Sécurisation points d'arrêts RBus	300 000 €	239 174 €	3 421 €	20 000 €	37 404 €
Travaux accessibilité	1 150 000 €	674 210 €	134 944 €	227 500 €	113 346 €
Schéma Directeur cyclable	7 489 192 €	- €	104 050 €	600 000 €	6 785 142 €
Total cumulé	8 939 192 €	913 384 €	242 415 €	847 500 €	6 935 893 €

PROGRAMME AP PROJETS STRUCTURANTS BUDGET EAU					
Autorisation de programme		Crédits de paiement			
Libellé	Montant AP situation DM2 2024	Paielements antérieurs (dernier CA)	CA 2024 provisoire	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 et suivant
Télérelève	1 444 000 €	1 053 361 €	306 748 €	85 741 €	- €
Total cumulé	1 444 000 €	1 053 361 €	306 748 €	85 741 €	- €

Annexe 3 : Synthèse des indicateurs de l'égalité professionnelle 2023



SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2023

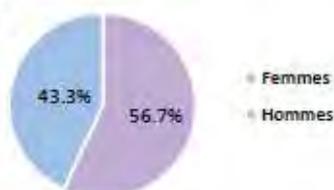
➔ CA ROCHEFORT OCEAN

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 réalisé en 2024 par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

— Conditions générales d'emploi

- ➔ Au 31 décembre 2023, la collectivité employait 177 femmes et 135 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



L'agglomération emploie 4 agents sur emploi fonctionnel, dont 3 femmes et 1 homme

- ➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)

Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie	Taux
	Catégorie A	60.8%
	Catégorie B	50%
	Catégorie C	58.3%

- ➔ Taux de féminisation par statut

Fonctionnaire	57.6%
Contractuel	51.2%

- ➔ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des adjoints administratifs

Rédacteurs	89%
Adjoints administratifs	95%

- ➔ Répartition par genre et par statut

57.6% des fonctionnaires sont des femmes et 42.4 % des hommes

51.2 % des contractuels permanents sont des femmes et 48.8 % des hommes

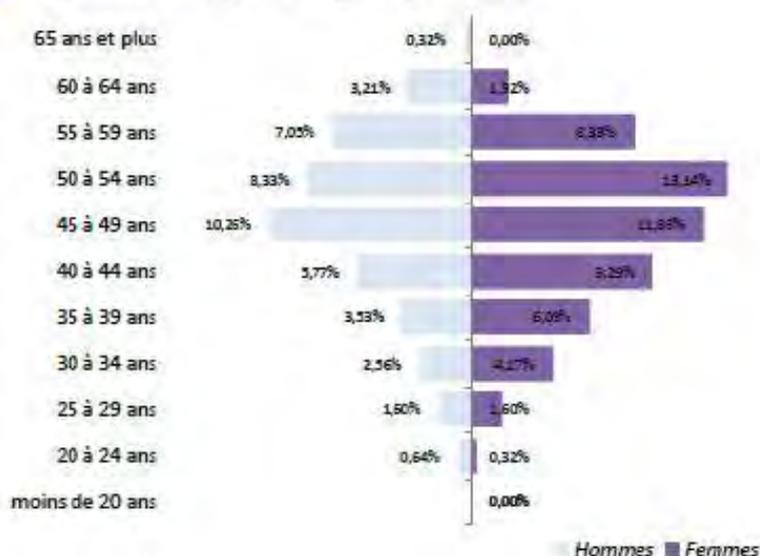
- ➔ Répartition par genre selon la filière (emplois fonctionnaires)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	89%	11%
Technique	18.8%	81.2%
Culturelle	25%	75%
Sportive	-	-
Médico-sociale	-	-
Police	-	-
Incendie	-	-
Animation	43%	57%

- ➔ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise

Agents de maîtrise	90.5%
Adjoints techniques	89.7%
Techniciens	90%

Pyramide des âges des agents permanents

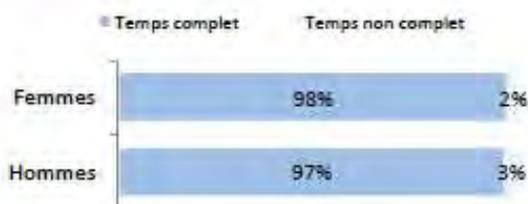


Évolution de carrière et titularisation

- 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés dont 2 femmes
- 2 lauréats homme d'un examen professionnel nommés, aucune femme
- 2 lauréats homme d'un concours déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés, aucune femme

Organisation du temps de travail (agents fonctionnaires)

- Répartition des emplois à temps complet ou non complet
- La collectivité dispose d'une charte du temps



Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

- Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



Accidents de travail et inaptitudes

Accidents de service et de trajet

	Femmes	Hommes
Accident de service	0	7

Accident de trajet 1 1

Demands de reclassement au cours de l'année

0

suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

des propositions acceptées

demande

Demands ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Femmes Hommes

1 0

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0 1

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

0 0

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

0 0

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

0 0

Mises en disponibilité d'office

1 0

Retraite pour invalidité

1 0

Licenciement pour inaptitude physique

0 0

Formation

81% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

83.1% des femmes ont suivi au moins un jour de formation

77.8% des hommes ont suivi au moins un jour de formation

Rémunérations (agents permanents)

Rémunérations et primes selon le genre

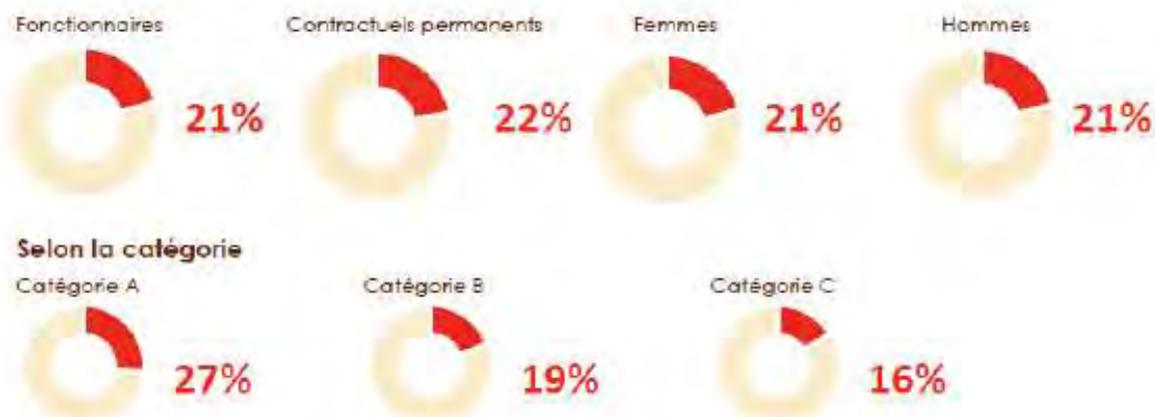
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	48 252 €	46 952 €	34 302 €	37 249 €	29 056 €	28 140 €
Animation	-	-	33 625 €	35 235 €	29 506 €	s
Culturelle	45 076 €	47 678 €	29 960 €	34 309 €	25 257 €	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	60 184 €	58 255 €	38 629 €	33 459 €	26 354 €	27 925 €
Moyenne toute filière	50 932 €	52 349 €	33 086 €	34 061 €	28 013 €	28 772 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	26,3%	27,4%	18,4%	19,9%	16,4%	15,7%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Filière	Nb h.	Genre	Nb h.
Animation	20,43	Femmes	1,8
Technique	14,31	Hommes	12,0
Administrative	1,69		

Part des primes sur les rémunérations selon le statut et le genre



Montant moyen d'IFSE par EPTB selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	13 816 €	6 390 €	5 276 €	13 245 €	10 022 €	4 130 €
Animation		7 277 €	5 576 €		6 354 €	6 576 €
Culturelle	6 038 €	2 848 €	2 616 €	3 090 €	1 356 €	4 317 €
Technique	22 921 €	8 664 €	4 105 €	22 289 €	7 835 €	4 518 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 926 €	9 307 €	3 625 €	9 008 €	10 284 €	
Animation			7 122 €			
Culturelle		3 349 €			5 915 €	
Technique	7 699 €			10 606 €	4 679 €	4 220 €

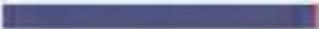
Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	571 €	-3 021 €	1 146 €	918 €	-977 €							
Animation		923 €	-1 001 €									
Culturelle	2 945 €	1 492 €	-1 701 €			-1 566 €						
Technique	632 €	829 €	-413 €	-2 907 €								

98/100

DGCL
Direction générale
de l'égalité des territoires
et du numérique

Contact :
dgei-index@dgcl.gouv.fr

Score global		98/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires		68/70
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent		10/10
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promos / promoables)		0/0
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations		15/15

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

Acte de violence ou de harcèlement

Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents

Aucun acte de violence ou de harcèlement n'a fait l'objet d'un signalement.

Rapport sur le fonctionnement des directions mutualisées au sein de la CARO pour l'année 2023

**Commission Paritaire de Gestion
du 8 octobre 2024**

I. Contexte et objectifs du rapport

La mise en place de la mutualisation au sein de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan permet de répondre à plusieurs objectifs :

- ✓ **de rationalisation des coûts** liés à certains services et ressources,
- ✓ **d'amélioration de l'efficacité du service public** et de la qualité des prestations rendues,
- ✓ **de renforcement de la solidarité territoriale** comme levier de réduction des disparités entre les collectivités, et permettant ainsi aux plus petites collectivités d'accéder à des services auxquels elles n'auraient pas pu prétendre seules.

○ **Fondements juridiques de la mutualisation**

Introduit par la loi du 16 décembre 20210 de réforme des collectivités territoriales et renforcé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, le schéma de mutualisation qui est un outil stratégique d'optimisation a été mis en œuvre au sein de la CARO le 30 juin 2016.

Le plan d'actions de ce schéma a permis d'atteindre un niveau de développement important en matière de mutualisation avec notamment :

- la création de directions ressources mutualisées : Finances, Communication, Systèmes d'Information et du Numérique, Affaires Juridiques et de la Commande Publique, Ressources Humaines, Services Techniques,
- la création de services communs : Service des Archives, Service Garage et le Service Entretien des Locaux,
- les prestations de services proposées aux Communes membres qui peuvent adhérer sur le principe du volontariat.

Mais aussi à la mise en place d'autres formes de coopération telles que :

- Les mises à disposition de personnel entre collectivités (Saint-Agnant, Rochefort, CARO),
- Les mises à disposition de services (SIL, ADS, CCAS, SMCA...),
- Les mises en commun de moyens (partage de biens communautaires tels que du matériel, des véhicules, des engins...),
- La mise en œuvre de groupements d'achats entre collectivités (marchés publics).

○ **Suivi des conventions d'adhésion des communes**

Certaines communes ne disposent pas de personnel pouvant intégrer des services et des missions particulières. Par conséquent, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de conventionner avec la CARO, via un accord formel, pour bénéficier des ressources proposées par cette dernière moyennant un coût / horaire du temps passé par les agents communautaires pour la mission confiée dans les domaines :

- de la commande publique et des affaires juridiques,
- de la communication,
- des finances et de la recherche de financement,
- des systèmes d'information et du numérique,
- de la conservation et la gestion des archives.

ADHESIONS DES COMMUNES MEMBRES AUX SERVICES COMMUNS - SITUATION AU 01/09/2024

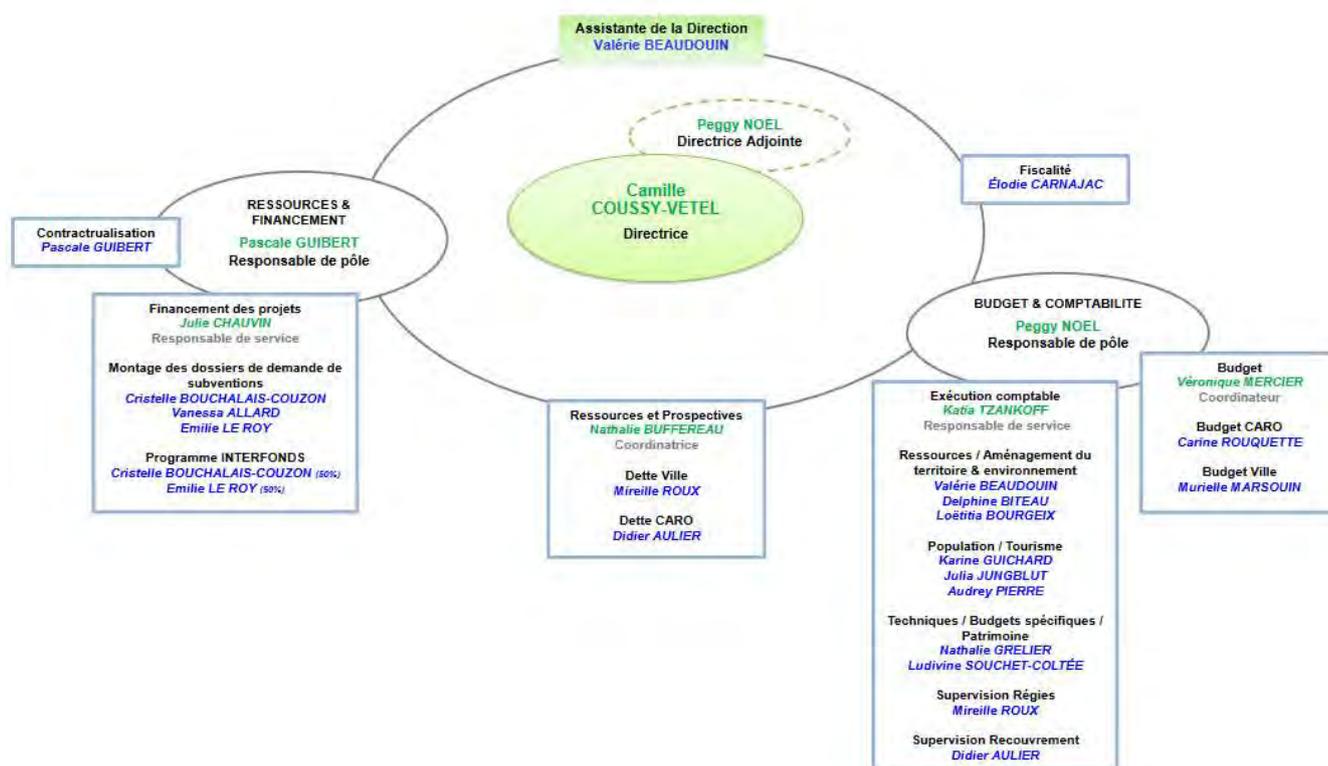
Communes	Date d'adhésion aux conventions de partenariat avec les directions communes (date de signature des conventions)									
	Direction Générale des Services DGS	Direction Commune des Finances DCF	Direction Commune de la Communication DCC	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique DCSIN	Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique DCAJCP	Direction des Ressources Humaines DCRH	Direction Générale Commune des Services Techniques DGCSST	Service Commun des Archives SCA	Service Commun Entretien des Locaux SCEL	
Date création de la direction commune ou du service commun	01/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	01/01/2017	01/11/2017	01/01/2017 - 01/01/2020 01/01/2020 - 3 Directions techniques mutualisées (Projets Bâtiments - Energie, Patrimoine Bâti et Voirie - Aménagement Urbain) 01/01/2020 - 3 services techniques communs (Travaux généraux; Garage et Exploitation CVC)	01/01/2020	01/01/2021 (gestion assurée par la Ville de Rochefort)	
Ile d'Aix		09/02/2022			28/06/2018			09/12/2021		
Beaugeay					07/07/2017					
Breuil-Magné		01/12/2016			10/03/2022					
Cabariot		28/05/2019								
Champagne		10/03/2021	10/03/2021	10/03/2021	10/03/2021			10/12/2020		
Echillais		10/12/2020	10/12/2020	10/12/2020	10/12/2020			10/12/2020		
Fouras-les-Bains										
La Gripperie St-Symphorien		03/04/2017								
Loiretles-Marais		12/11/2020			07/06/2024					
Lussant		28/06/2018				09/02/2022		10/02/2024		
Mozaie		09/12/2021								
Moragne		01/01/2017			09/12/2021	09/11/2021		09/12/2021		
Muron		01/01/2017			09/12/2021	09/12/2021		09/12/2021		
Port-des-Barques		28/06/2018	28/09/2017	28/09/2017	28/06/2018	28/06/2018		09/12/2021		
Rochefort	01/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	23/12/2016	01/11/2017	01/01/2017 - 01/01/2020 01/01/2020 - 3 Directions techniques mutualisées (Projets Bâtiments - Energie, Patrimoine Bâti et Voirie - Aménagement Urbain) 01/01/2020 - 3 services techniques communs (Travaux généraux; Garage et Exploitation CVC)	01/01/2020	01/01/2021 (gestion assurée par la Ville de Rochefort)	
Saint-Agnant-les-Marais		01/01/2017			10/03/2021	28/09/2017		23/09/2021		
Saint-Coutant-Le Grand					10/11/2021			22/11/2021		
Saint-Froult										
Saint-Hippolyte										
Saint-Jean d'Angle		12/11/2020						12/11/2020		
Saint-Laurent de la Prée		24/09/2020	12/11/2020	12/11/2020	12/11/2020	12/11/2020		12/11/2020		
Saint-Nazaire-sur-Charente		23/05/2019			23/05/2019	23/05/2019		20/11/2020		
Soubise		23/09/2021			31/05/2022	31/05/2022		15/12/2023		
Tonnay-Charente		03/01/2018			22/03/2018	02/04/2019		30/12/2019		
Vergeroux										
Adhésion de la CARC adhérentes	1	19	6	7	17	1	1	14	1	

Adhésion avec transfert de personnel

II. Bilan d'activité 2023 des directions mutualisées :

Cette partie du rapport détaille les directions qui ont été mutualisées au sein de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Elle fournit une vue d'ensemble de l'organisation, des objectifs et des actions spécifiques de chaque direction sur l'année écoulée ainsi que sur les perspectives à venir.

Direction Commune des Finances :



Bilan 2023

Organisation 2023 de la Direction commune :

- Création d'un service Ressources et Prospectives regroupant le contrôle de gestion, la prospective financière, la gestion de la dette des collectivités à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Arrivée de la nouvelle responsable du service Financement des projets qui a pris ses fonctions à compter du 2 avril 2024,

Evolution des pratiques et des missions :

- Mise en place du module de prospective financière PROFILS pour les budgets annexes,
- Passage en mode SaaS des logiciels de prospective financière pour la Ville de Rochefort et la CARO. A ce titre, une formation de prise en main a été réalisée par l'éditeur Ressources Consultants Finances,

- Généralisation de l'utilisation de Chorus Pro pour le dépôt des factures des collectivités et de l'ensemble des fournisseurs,
- Mise en place des délégations de signature et dématérialisation des visas sur les bons de commandes Ville et CARO avec un démarrage au 1er janvier 2024,
- Procédure de relance pour lutter contre les impayés,
- Mise en place d'un régisseur unique pour la régie du domaine public de la Ville de Rochefort,
- Formations CIRIL finances à destination des agents des deux collectivités Ville et CARO qui ont été réalisées en interne par le service Budget,
- Ouverture du site « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI), sur le site impots.gouv.fr, dans le cadre :
 - o de la campagne annuelle de déclaration de l'occupation des locaux propriétés de la Ville de Rochefort et de la CARO,
 - o de la déclaration des éléments fonciers suite à délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour la Ville de Rochefort et la CARO : construction, démolition, agrandissement....,

Actions menées sur l'année 2023 :

- Evaluation définitive par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la compétence pluviale suite à la connaissance des linéaires du réseau pluvial de chaque commune connus de manière précise,
- Présentation de l'audit de la dette des collectivités Ville et CARO par Finance Active,
- Travail d'optimisation fiscale sur les impôts professionnels et les impôts locaux et signalements à la DDFIP en 2023,
- Mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57 pour 2023 (suivi des ACP dans CIRIL, fiabilisation de l'actif, réalisation des écritures de provisions...),
- Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier dans le cadre de la norme comptable M57,
- Mise en œuvre des nouvelles contractualisations : nouveau programme européen (volet territorial des fonds européens 2021-2027), nouveau contrat régional (contrat de développement et de transitions 23-26), élaboration d'un contrat de proximité avec le Département,

Aucune prestation financière n'a été réalisée pour les communes en 2023. Pour rappel, au 31/12/2023, on recense 19 adhésions de Communes aux services de la DCF.

Perspectives 2024

Evolution de la Direction commune en 2024 :

- Arrivée de la nouvelle coordinatrice du service Budget qui a pris ses fonctions à compter du 1er juin 2024, suite au départ du coordonnateur précédent,

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Poursuite de la réforme de la responsabilité du gestionnaire public local :

- Fiabilisation des procédures comptables (suivi des loyers, marchés publics...),
 - Formation sur la responsabilité financière des gestionnaires publics pour l'ensemble de la Direction Finances,
 - Renforcement des circuits de délégations des bons de commande,
 - Sécurisation des accès au logiciel CIRIL,
- Améliorations attendues du logiciel PPI développé par l'éditeur Finance Active pour les deux collectivités permettant une meilleure utilisation au quotidien,
 - Présentation de la nouvelle méthode à mettre en place pour les nouvelles conventions de coopération entre collectivités,

Plan d'actions 2024 :

- Poursuite de l'accompagnement des projets des directions (autoconsommation collective, ADM, DSP Thermes, pôle de formation, changement de logiciel eau, Versement Mobilité...),
- Optimisation du recouvrement avec une priorité sur les débiteurs publics,
- Poursuite du travail d'amélioration du délai global de paiement des factures,
- Prestations de conseil en matière de gestion de la dette pour la Commune de Saint-Laurent de la Prée dans sa consultation bancaire,
- Réalisation d'un séminaire pour la Direction Finances sur la thématique de l'optimisme et de la valeur travail,
- Budget vert : réflexion sur la méthodologie à mettre en œuvre,
- Constitution d'un club des directeurs financiers de la Charente-Maritime (EPCI + Communes) avec la mise en œuvre des premières réunions thématiques,
- Procédure d'actualisation du PPI CARO et Ville de Rochefort,
- Mise en place du PES marché en lien avec la DCAJCP,
- Inventaire comptable : opérations d'intégration des travaux dans le patrimoine.

Direction Commune de la Communication :



Bilan 2023

Organisation 2023 de la Direction commune :

- Pérennisation du poste de chargé de mission du service Communication digitale,
- Remplacement de la chargée de mission du service Communication digitale pendant son congés maternité,

Evolution des pratiques et des missions :

- Formations autour des réseaux sociaux (stratégie, pratique type vidéo...),
- Editorialisation des contenus web,
- Evolution de la charte éditoriale des réseaux sociaux,
- Accroître encore la communication digitale en enrichissant les contenus via des supports vidéo,

Actions menées sur l'année 2023 :

- Participation à la communication autour du festival Sœurs Jumelles qui a eu lieu du 27 au 1er juillet 2023,
- Communication autour du Projet de Territoire,
- Communication accrue autour de la thématique Territoire d'Industrie avec une campagne photo globale valorisant les filières et les industries du territoire,
- Poursuite de la refonte du site internet de la CARO,
- Communication autour de l'année 2023 avec déploiement d'une stratégie grand public : Loti XXL, jeux concours sur les réseaux sociaux, création particulière, affichage, relations presse, goodies...

Aucune prestation dans le domaine de la communication n'a été réalisée pour les communes en 2023. Pour rappel, au 31/12/2023, on recense 6 adhésions de Communes aux services de la DCC.

Perspectives 2024

Evolution de la Direction commune en 2024 :

- Sortie du site internet de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan,
- Accompagnement aux services dédié à la création des pages sur les réseaux sociaux,

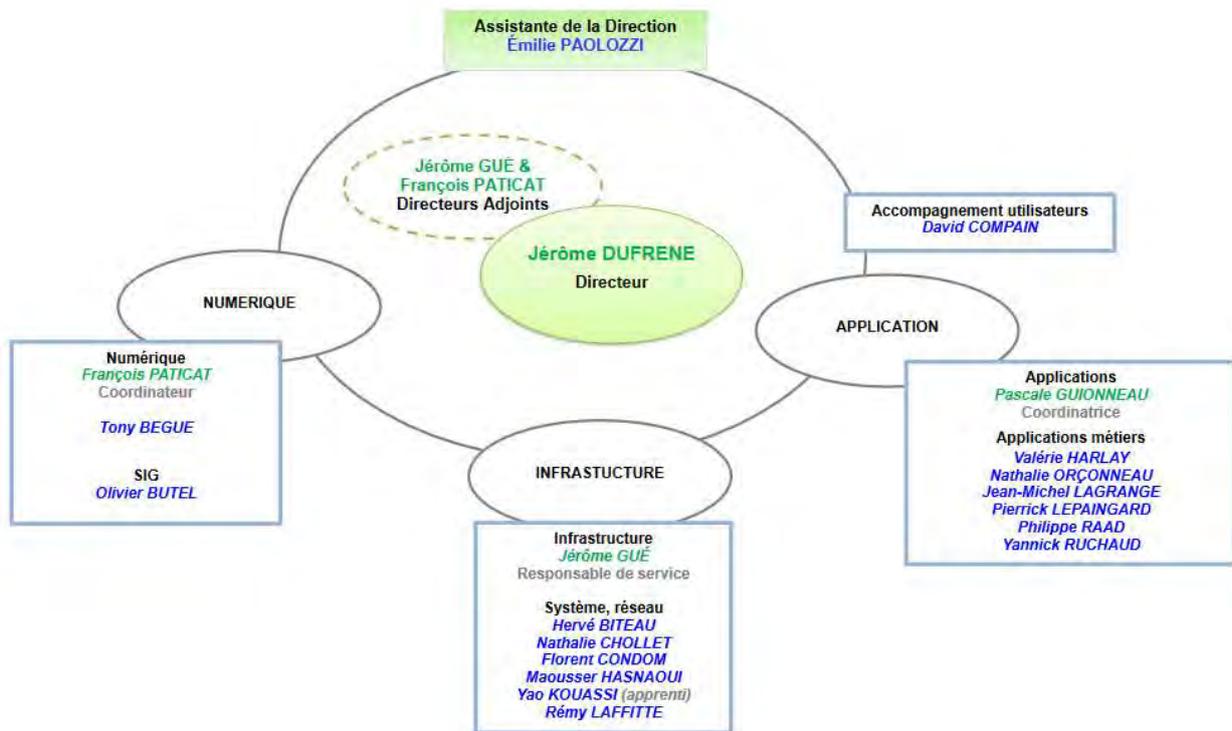
Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Elaboration du budget communication avec les services à l'aide de nouveaux documents formalisés,
- Coordination entre le pôle gestion de projet et le pôle éditorial,

Plan d'actions 2024 :

- Accompagnement de la direction culture Ville de Rochefort à l'ouverture de la Maison Pierre Loti qui aura lieu en juin 2025,
- Communication autour de l'évènement culturel Cigogne en fête qui a eu lieu les 24 et 25 mai 2024 au cœur du Grand Site de France, sur la commune de Saint-Laurent de la Prée,
- Communication autour du festival « Rencontres internationales Sœurs jumelles 2024 » qui a eu lieu du 25 au 30 juin,
- Déploiement de la contribution des services pour le site internet de la CARO,

Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique :



Bilan 2023

Organisation 2023 de la Direction commune :

- Remplacement d'un chef de projet pour le Pôle Application métiers,
- Départ d'un administrateur Système et Réseau,

Prestations réalisées en 2023 pour les Communes adhérentes :

- Poursuite de l'accompagnement de la Commune de Saint-Agnant dans la mise en service de la solution SIP (Système d'Information Patrimonial),

Pour rappel, au 31/12/2023, on recense 7 adhésions de Communes aux services de la DCSIN.

Actions menées sur l'année 2023 :

- Déploiement et accompagnement des agents de la CARO et de la Ville de Rochefort sur le nouvel Environnement Numérique de Travail (ENT) dédié qui a été ouvert le 2 mai 2023,
- Poursuite du déploiement du logiciel SIP (Système d'Information Patrimonial) mutualisé entre la CARO et la Ville de Rochefort,
- Démarrage du déploiement d'un nouveau logiciel de gestion de la facturation et des interventions techniques du service de l'eau,
- Animation du séminaire des managers sur le thème du « travail collaboratif » qui a eu lieu le 21 février 2023,

- Mise en œuvre des préconisations de sécurisation du Système d'Information suite au parcours cybersécurité ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information),
- Accompagnement du service Autorisations du Droit des Sol à l'intégration des agents de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,

Difficultés rencontrées au cours de l'année :

- Exigences de mise à niveau des solutions de sécurité et renforcement de la sécurité informatique contre de possibles cyberattaques,
- Difficultés de recrutement et de fidélisation des agents,

Perspectives 2024

Evolution de la Direction commune en 2024 :

- Remplacements à organiser suite au départ de deux chefs de projet pour le pôle Applications Métiers,
- Modification du positionnement de la Direction Commune des Systèmes d'information et du Numérique au sein de l'organigramme à compter du 1er janvier 2023 : rattachement à la Direction Générale Adjointe Développement des Ressources Internes,

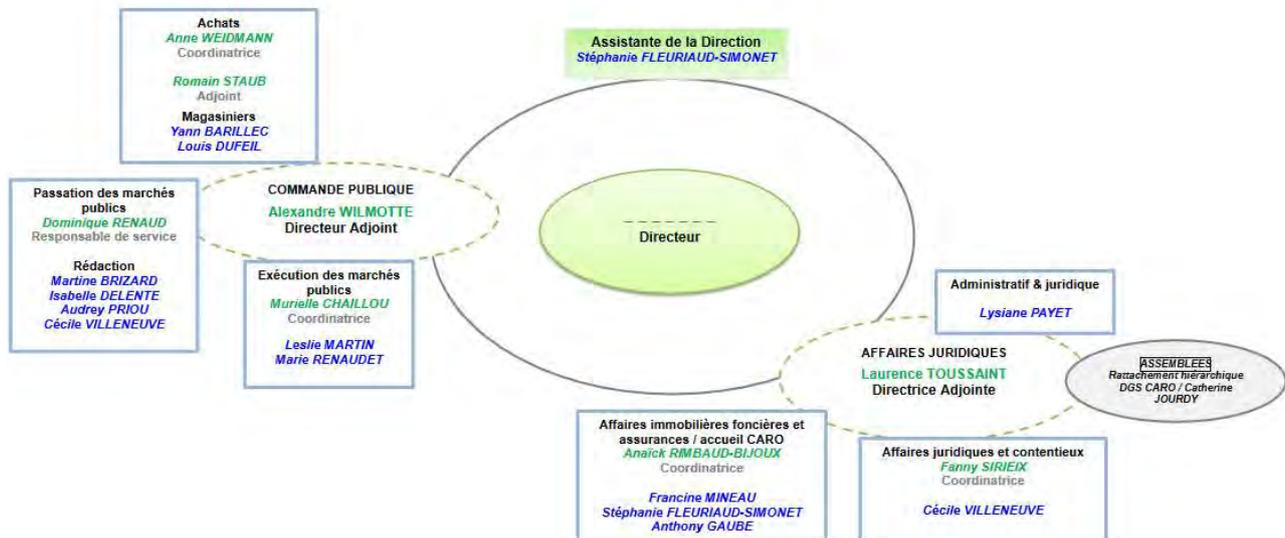
Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Mise en place d'une astreinte informatique,
- Mise en place d'une hotline pour les incidents utilisateurs,

Plan d'actions 2024 :

- Etude d'opportunité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du logiciel de gestion du réseau des médiathèques,
- Déploiement du nouveau logiciel de gestion des médiathèques qui sera retenu selon l'étude,
- Finalisation du déploiement du logiciel de gestion de la facturation et des interventions techniques du service de l'eau,
- Animation d'un séminaire des managers sur le thème de l'Intelligence Artificielle,
- Evolution des installations informatiques de la salle Polynumérique,
- Finalisation de l'intégration du Système d'Information du CCAS de Rochefort (serveurs et postes clients),
- Accompagnement du conservatoire de musique pour la mise en place d'un Extranet professeurs / élèves,

Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique :



Bilan 2023 :

Organisation 2023 de la Direction commune :

Commande Publique :

- Réorganisation du service passation des marchés suite au départ à la retraite de la référente assistante administrative,
- Recrutement d'une gestionnaire de la passation des marchés pour remplacer le départ à la retraite,
- Absence en longue maladie d'une gestionnaire de la passation des marchés (80% ETP),
- Départ définitif du Directeur des Affaires Juridiques et de la Commande Publique pour une reconversion professionnelle,
- Diminution du nombre d'équivalent temps plein au service Achats / Approvisionnements : passage de 4 ETP à 3,5 ETP,

Affaires Juridiques :

- Réorganisation de la direction adjointe en pôles de compétences (rationalisation) pour plus de lisibilité des actions à mener,
- Départ de la coordinatrice du Pôle Instances en début d'année 2024 dont le remplacement est à venir,
- Absence en longue maladie d'une gestionnaire au service relations contractuelles et partenariales (20% ETP),

Evolution des pratiques et des missions :

Commande Publique :

- Extension des missions des gestionnaires de la passation des marchés pour absorber une partie des missions d'assistance administrative,
- Extension des missions des gestionnaires de l'exécution des marchés vers du conseil et de l'accompagnement pour les équipes opérationnelles,
- Adaptation du service Achats / Approvisionnements au logiciel de gestion du patrimoine ASTECH,

Affaires Juridiques :

- Travail sur le logiciel de gestion du patrimoine ASTECH (Système d'Information Patrimonial),
- Poursuite de l'harmonisation des procédures Ville de Rochefort et CARO ainsi que des arborescences informatiques internes dans le domaine du foncier et de l'immobilier,
- Formation par les gestionnaires des instances de l'ensemble des agents ville et CARO à l'utilisation du logiciel métier Webdelib,

Prestations réalisées en 2023 pour les Communes adhérentes :

Commande Publique :

- Rédaction du contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du logement dans l'ancien bâtiment de la manutention pour la Commune de l'Île d'Aix,
- Rédaction des pièces du marché pour les travaux de restauration de l'Eglise pour la Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente,
- Rédaction des pièces du marché pour les prestations de révision du PLU de Soubise,

Affaires juridiques :

- Aucune prestation juridique n'a été réalisée pour les communes en 2023,

Pour rappel, à ce jour, on recense 17 adhésions de Communes aux services de la DCAJCP, dont la Commune de Loire-les-Marais qui a adhéré courant 2024.

Actions menées sur l'année 2023 :

Commande Publique :

- Participation au groupe de travail pour la mise en place des délégations de signature et la gestion des visas,
- Préparation de la mise en place de la nomenclature des achats pour la CARO,

Affaires Juridiques :

- Harmonisation des contenus Ville de Rochefort et CARO au travers du nouvel Espace Numérique de Travail (ENT),
- Poursuite l'ouverture du logiciel métier des instances Webdelib aux services de la Ville de Rochefort et de la CARO pour la partie délibération,

- Mise en place de procédures relatives à l'occupation du domaine public (port/antennes relais),
- Gestion interne de contentieux pour la Ville de Rochefort et pour la CARO : 8 dossiers sont gérés en interne sur 16 dossiers en cours au Tribunal Administratif,
- Mise en place d'une procédure de saisine du pôle juridique pour toute question avec la création d'une adresse mail générique (service.juridiques@agglo-rochefortocéan.fr) commune pour la Ville de Rochefort et pour la CARO,

Difficultés rencontrées au cours de l'année :

Commande Publique :

- Fort accroissement d'activités au sein du service exécution des marchés,
- Difficultés de saisies pour le service Achats / Approvisionnements au nouveau logiciel technique ASTECH,

Affaires Juridiques :

- Fort accroissement d'activités du pôle avec notamment :
 - o la reprise en interne du traitement des contentieux,
 - o la reprise des missions des agents absents ou passés 100 % commande publique,
- Difficulté à construire des fiches de postes pour les agents dont les missions sont réparties sur les affaires juridiques, la commande publique et l'accueil,
- Difficulté du non-remplacement du Directeur Affaires Juridiques Commande Publique,

Perspectives 2024

Evolution de la Direction commune en 2024 :

Commande Publique :

- Demande de recrutement d'un ETP partagé entre l'assistance administrative et l'exécution des marchés afin de faire face à l'accroissement de l'activité,

Affaires Juridiques :

- Renforcement des missions administratives de l'assistante de la Direction,
- Mutualisation des instances et de réorganisation du pôle « assemblées »,

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

Commande Publique :

- Mise en place de formations en intra sur les marchés publics,
- Adaptation de l'organisation des services liée à la mise en place de la signature électronique,

Affaires Juridiques :

- Poursuite de la politique de gestion interne des contentieux débutée en 2023,

- Formation à destination de l'ensemble des agents ville et CARO sur le fonctionnement des instances et la rédaction des délibérations sur Webdelib,

Plan d'actions 2024 :

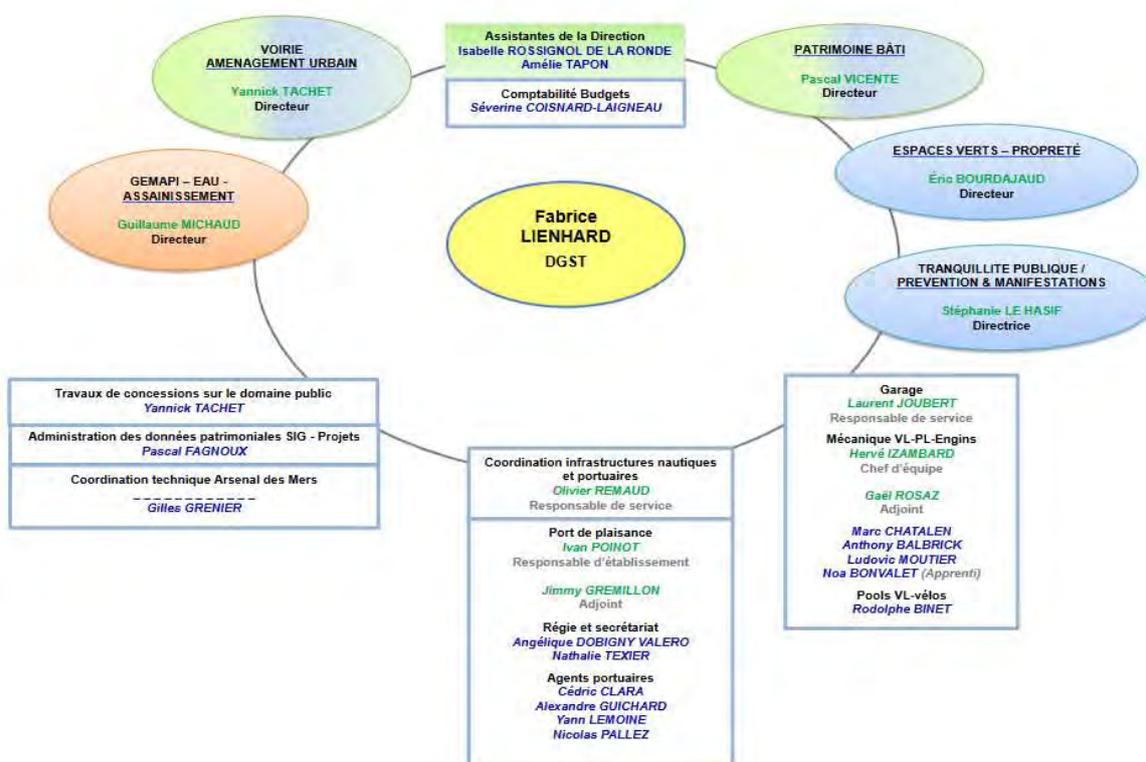
Commande Publique :

- Mise en ligne sur l'ENT des contenus « marchés publics »
- Mise en place de la signature électronique pour les marchés et les actes d'exécution,
- Mise en place du PES marchés,

Affaires Juridiques :

- Poursuite de la formation de l'assistante de direction et celle des gestionnaires des assemblées pour plus d'autonomie afin de dégager du temps aux juristes,
- Mise en place de la procédure de saisine de la DCAJ avec la mise à disposition de documents type,
- Mise à disposition de contenus via le nouvel ENT (documents et contrats types),
- Création de procédures juridiques et de documents type (Assurances, Tarifs...),

Direction Commune Générale des Services Techniques :



Bilan 2023 :

Organisation 2023 de la Direction commune :

Direction Commune des Services Techniques :

- Fin de la mise à disposition en 2023 du poste d'animateur du réseau de coopérations des services techniques pour la CARO suite à un départ à la retraite,
- Réflexion sur l'évolution de la gestion des infrastructures nautiques et portuaires tant pour la Ville de Rochefort que pour la CARO,
- Enjeux d'attractivité des recrutements,

Direction Projets Bâtiment Energies :

- Réflexion sur une nouvelle organisation de cette direction suite au futur départ à la retraite du poste de directeur Projet Bâtiment Energie,
- Préfigurations fin 2023 de l'organisation qui sera mise en œuvre en 2024,

Direction du Patrimoine Bâti :

- Création d'un poste de directeur adjoint à la Direction Patrimoine Bâti,
- Remplacement du responsable du pôle régie ateliers suite à son départ de la collectivité par son adjoint,
- Arrivée d'une apprentie au pôle ingénierie patrimoine Ville /CARO,
- Départ d'un agent technique au pôle régie ateliers suite à une disponibilité,

Direction Voirie Aménagement Urbain :

- A compter de septembre 2023, l'équipe Travaux Généraux a rejoint le pôle Voirie de la direction Aménagement Urbain mutualisée,
- L'inaptitude au poste du technicien ouvrages d'arts et réseaux secs CARO a conduit une répartition des missions par le recrutement d'un technicien réseau sec et patrimoine infra,

Evolution des pratiques et des missions :

Direction Commune des Services Techniques :

- Poursuite du groupe de travail organisationnel autour de la création un pôle « moyens généraux » pour la gestion des locaux, du courrier, du nettoyage, de la logistique, du mobilier et des véhicules ainsi que de la politique d'achats,
- Achats privilégiés de véhicules électriques au sein du parc, permettant de limiter l'impact financier carburant,

Direction Voirie Aménagement Urbain :

- Etudes au profit de la CARO : Accessibilité arrêt de bus / BIT Fouras : Eco...,
- Gestion des espaces végétalisés des zones CARO et soutien en expertise auprès de la Direction des Espaces verts de la Ville de Rochefort pour optimiser les moyens et les politiques d'achats, notamment auprès des prestataires de travaux d'insertion,

Actions menées sur l'année 2023 :

Direction Commune des Services Techniques :

- Adaptation du rôle et de l'implication de la DGST, suivant la nature des projets portés par l'ensemble des directions de la Ville de Rochefort ou de la CARO,
- Une géométrie « variable » est mise en œuvre suivant l'organisation de la maîtrise d'ouvrage retenue, avec ou sans mandataire, dans des rôles comme l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), l'expertise et le conseil, la MOE, le suivi d'entreprises voire l'exécution en régie,
- Chaque direction au sein de la DGST peut ainsi voir un ajustement de ses missions suivant les besoins exprimés et ajuster ses interactions avec l'ensemble des autres directions,

Direction du Patrimoine Bâti :

- Poursuite du travail mutualisé du service Chauffage Ventilation Climatisation : exploitation en matière de gestion des fluides, de régulation, de contrôle des consommations, d'installation ou de suivi des centrales photovoltaïques,
- Poursuite des audits énergétiques sur divers bâtiments Ville et CARO (Hôtel de Ville, palais des Congrès et Groupe scolaire Libération, Fourriers, Médiathèque Saint-Agnant et Technopole),
- Evolution et suivi du Schéma Directeur Immobilier des bâtiments publics de la Ville de Rochefort et de la CARO qui a été mis en place en mars 2022,

Direction Voirie Aménagement Urbain :

- Début d'une mise en relation d'opérations entre collectivités sur des aspects de gestion de flux de matériaux (ZAC Arsenal - CARO et Hôpital Saint-Charles - Ville de Rochefort,

- Réflexion permettant la création d'une chaîne de valorisation des matériaux sur les opportunités des opérations Ville de Rochefort / CARO, puis élargissement de la réflexion à l'ensemble des communes de la CARO,

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

Direction Commune des Services Techniques :

- Quelques points techniques et organisationnels restent à être déployé sur le logiciel d'information patrimonial transversal ASTECH,

Direction Voirie Aménagement Urbain :

- Accroissement de l'activité du bureau d'études Infrastructures pour des opérations de la CARO et Ville de Rochefort alors que ce bureau n'est pas mutualisé. La refacturation nécessaire nécessite la tenue de registre d'activité rigoureux et des écritures comptables.

Perspectives 2024

Evolution de la Direction commune en 2024 :

Direction Commune des Services Techniques :

- Création d'un poste mutualisé de coordinateur des infrastructures nautiques et portuaires,
- Réorganisation de la direction Projet Bâtiment Energie suite au départ à la retraite du directeur,

Direction du Patrimoine Bâti :

- Réorganisation de la direction avec l'intégration du service mutualisé Chauffage Ventilation Climatisation,
- Recrutement d'un deuxième économe de flux compte tenu de l'accroissement de l'activité,
- Recrutement d'un nouvel agent technique en qualité d'adjoint au responsable du pôle régie ateliers,
- Recrutement d'un électrotechnicien opérateur de maintenance au pôle CVC,
- Recrutement d'un deuxième gestionnaire de fluides au pôle CVC,

Direction Voirie Aménagement Urbain :

- Création de poste d'un technicien ouvrage d'Art à l'automne 2024 avec notamment la spécificité de la gestion du pont transbordeur de Martrou,

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

Direction Voirie Aménagement Urbain :

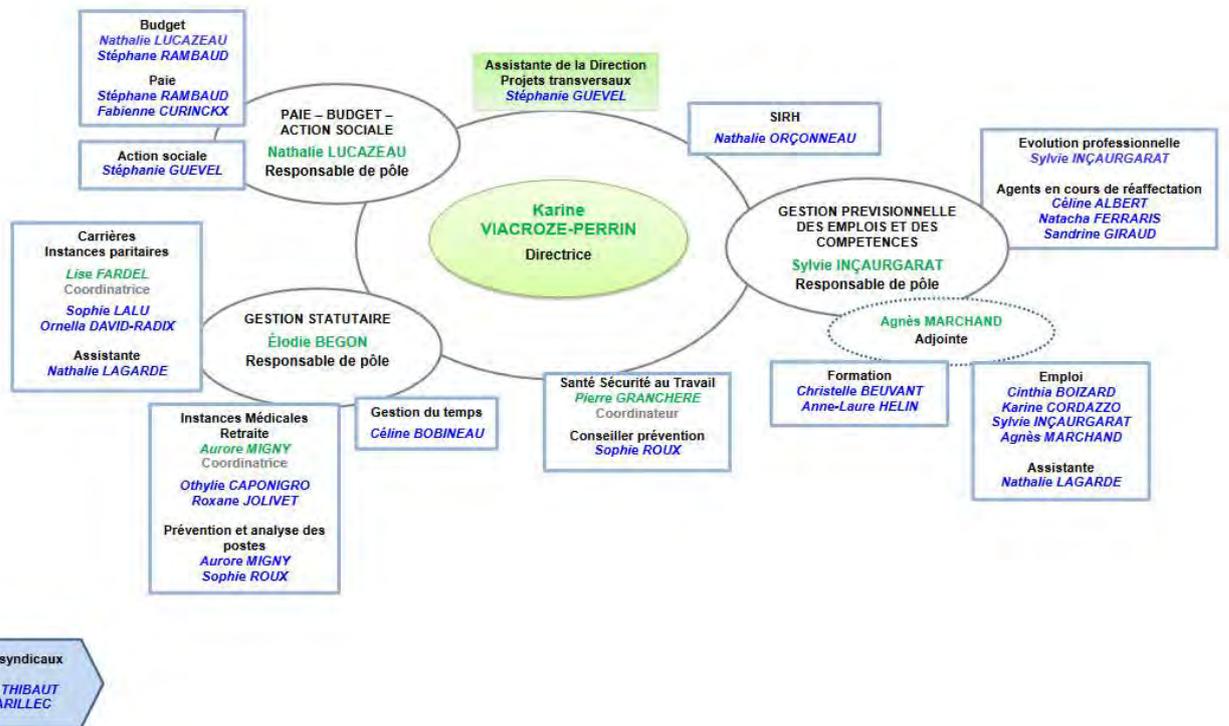
- Rue Giral de la ZAC Arsenal : accompagnement de maîtrise d'ouvrage auprès de la Direction Economique et du mandat à la SEMDAS pour la réalisation de cette opération. DVAU s'est aussi positionnée en tant que maîtrise d'œuvre dans le suivi opérationnel des travaux, à la suite des études réalisées par une maîtrise d'œuvre externe,

Plan d'actions 2024 :

Direction du Patrimoine Bâti :

- Poursuite des audits énergétiques sur divers bâtiments Ville et CARO : Thermes, Groupe scolaire Saint-Exupéry...,
- Evolution et suivi du Schéma Directeur Immobilier des bâtiments publics de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Travaux de désamiantage Ecole Anatole France, réhabilitation Médiathèque Echillais, terrasse du Pont Transbordeur...

Direction Commune des Ressources Humaines :



Bilan 2023 :

Organisation 2023 de la Direction commune :

- Arrivée d'un conseiller prévention en mars (temps de travail partagé avec la direction patrimoine bâti sur les bâtiments scolaires),
- Arrivée d'une assistante administrative au pôle GPEC au mois d'avril spécifiquement sur le service formation (réorganisation pour pallier l'absence maladie d'un agent),
- Départ du gestionnaire paie et formation au mois de mai avec une réorganisation sans remplacement dans les services paie et formation,
- Départ du coordinateur santé-sécurité au travail au mois de septembre (poste partagé avec le service manifestations de la Ville), réorganisation sans remplacement,

Evolution des pratiques et des missions :

- Animation de 27 rencontres thématiques destinées aux agents (22 en 2022) : information sur les thèmes RH,
- Déploiement de ces rencontres thématiques à la demande de la direction enfance (fin 2023-début 2024),
- Diffusion du livret d'accueil fin 2023 lors de la réunion d'accueil des nouveaux agents,
- Déploiement des rencontres élue au personnel – service, sur le lieu de travail des agents,
- Amélioration de la communication interne via le déploiement de l'ENT,

- Poursuite de la dématérialisation des procédures,
- Ouverture de l'interface Service Métiers Déconcentrés de l'applicatif CIRIL RH à de nouvelles fonctionnalités : visualisation et demande de modification des données administratives, demandes de mission et d'état de frais, contact d'urgence...
- Réorganisation des fichiers informatiques et déploiement des outils partagés,
- Déploiement de la dématérialisation de l'entretien professionnel annuel à l'ensemble des directions (sauf celles dont les agents n'ont pas de profil informatique),
- Mise en place d'un cadre de définition du RIFSEEP et de positionnement des agents sur les familles de critères,

Actions menées sur l'année 2023 :

- Participation à l'ouverture de l'Espace Numérique de Travail (ENT) : rédaction de 30 démarches et de 26 contenus,
- Organisation du séminaire des managers sur le thème du numérique,
- Co-construction du règlement du Comité Social Territorial (CST) dans le cadre du dialogue social,
- Mise en place d'un protocole d'accord du droit de grève,
- Définition et suivi de deux marchés publics avec prise d'effet au 01/01/2024 :
 - ✓ assurance des risques statutaires du personnel,
 - ✓ attribution des titres-restaurant,
- Mise en place d'une cérémonie annuelle de remise des médailles du travail et mise à l'honneur des retraités,
- Poursuite du travail sur la rédaction des lignes directrices de gestion,
- Animations des réunions de préparation budgétaire à destination des directions,
- Rédaction du plan d'actions égalité homme-femme,
- Adaptation de l'organisation du temps de travail au besoin de concilier vie professionnelle et vie personnelle : ouverture élargie du télétravail (prise en d'effet au 01/01/2024),
- Mise en concurrence du prestataire d'action sociale,
- Création d'un parcours de découverte métiers dans le cadre de l'accueil des stages 3^{ème},

Difficultés rencontrées au cours de l'année :

- Attractivité sur les recrutements notamment des métiers en tension,
- Adaptation de la rémunération pour répondre au contexte d'attractivité,
- Accroissement des mouvements du personnel qui a engendré un très fort surcroît de travail,
- Suivi scrupuleux de la masse salariale au vu des décisions gouvernementales de réévaluation de la rémunération et des contraintes budgétaires,

Evolution de la Direction commune en 2024 :

- Remplacement d'une gestionnaire GPEC formation,
- Attribution de deux nouvelles directions (DCSIN et DMG) au « portefeuille » de la DRH également Directrice Générale Adjointe,
- Rapprochement du service instances médicales retraite et Santé au travail, dans l'optique d'assurer une meilleure prise en charge des agents avec des restrictions médicales : suivi des aménagements de poste avec les directions des agents concernés, acquisition d'équipements ergonomiques...
- Juillet 2024 : mutation interne à la DCRH de l'agent de la DCSIN en charge notamment de l'application CIRIL RH : attribution de missions transversales en lien avec l'applicatif métiers CIRIL RH, référentiel métiers, appui au déploiement des modules CIRIL RH...

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Amélioration du parcours d'accueil du nouvel agent, mutualisé avec les directions support DCSIN et la nouvelle direction des moyens généraux (DMG),
- Poursuite de la dématérialisation et du déploiement des modules CIRIL RH,
- Décorrélation de la formation individuelle payante de l'entretien professionnel annuel pour l'intégrer à la préparation budgétaire,

Plan d'actions 2024 :

- Dématérialisation des bulletins de paie,
- Protection Sociale Complémentaire : réflexion et consultation des instances du personnel pour définir les nouvelles modalités dans le cadre réglementaire de la réforme applicable à partir de janvier 2025,
- Sensibilisation à la santé mentale,
- Création d'un parcours de découverte métiers dans le cadre de l'accueil des stages 2nd,
- Elaboration d'un référentiel métiers avec la déclinaison et l'intégration des fiches métiers et de poste,
- Réflexion sur le conseil d'accompagnement à la mobilité.

Service Commun des Archives Rochefort Océan :



Bilan 2023 :

Organisation 2023 de la Direction commune :

- 5 missions sont confiées au service mutualisé Ville de Rochefort et CARO : collecte, classement, conservation, communication et mise en valeur des fonds,
- 1 salle de lecture à l'hôtel de Ville est ouverte au public du lundi au vendredi, 9h-12h / 14h-17h,
- 1,6 kml d'archives, avec 6 sites de conservation et 8 magasins,
- 6 agents travaillent au service commun des archives correspondant à 5,6 ETP,

Evolution des pratiques et des missions :

- Destruction des archives éliminables de la ville de Rochefort et de la CARO confiée à l'entreprise Cèdre : le recyclage du papier étant obligatoire, les archives confidentielles sont confiées à un prestataire en conformité RGPD (sécurité, confidentialité, traçabilité...). Une fois déchiqueté, le papier part pour une seconde vie dans des filières de recyclage,
- Saisie d'inventaires CARO sur le logiciel de gestion des archives Mnesys,
- Harmonisation des bordereaux d'élimination Ville de Rochefort et de la CARO sur Mneys,
- Questionnaire adressé aux communes de l'Agglomération sur la gestion de leurs archives, liée au Diagnostic territorial patrimoine écrit et audiovisuel : 11 communes y ont répondu,

Prestations réalisées en 2023 pour les Communes adhérentes :

- Mission réalisée pour la Commune de Saint-Coutant-Le-Grand d'une durée d'environ 2 mois :
 - 60 ml à traiter
 - Archives éliminées : 18,5 ml
 - Archives répertoriées : 26 ml
 - 482 références dans l'inventaire
- Mission réalisée pour la Commune de Saint-Agnant d'une durée d'environ 3 mois :

- 175 ml à traiter
 - Archives éliminées : 41,79 ml
 - Archives répertoriées : 90,61 ml
 - 1 231 références dans l'inventaire
- Organisation des 3^{ème} Rencontres Archives qui a eu lieu le 7 novembre 2023 à l'hôtel de Ville de Rochefort :
- 7 communes présentes : Champagne, Moëze, Saint-Jean d'Angle, Saint-Laurent de la Prée, Soubise, Tonnay-Charente, Échillais,
 - Présentation des Archives Rochefort Océan et des Archives Départementales,
 - Diverses actualités : Diagnostic Patrimoine Écrit, la Grande Collecte des Archives du sport, échanges sur les lieux de conservation des Archives et trucs et astuces

Pour rappel, à ce jour, on recense 14 adhésions de Communes aux services communs des Archives, dont la commune de Moëze qui a adhéré courant 2024.

Actions menées sur l'année 2023 :

- Mission de tri, classement des archives de la Ville / CARO :
 - Eliminations archives papier : Ville 25 ml / CARO : 18 ml
 - Eliminations archives électroniques : Ville 1353 Mo / CARO : 488 Mo
 - Versements : Ville : 22 ml / Caro : 26,69 ml
 - Dons /achats : Ville : 4.80 ml + 167 unités (photos, cartes postales...)
- Mission de valorisation :
 - Conférences sur Elisabeth Rodanet pour l'Université du Temps Libre, Rochefort, 5 janvier 2023,
 - Installation de l'exposition « Elisabeth Rodanet / François Pitot », dans le hall de la maison de département à La Rochelle du 27 février au 20 mars 2023,
 - Publication d'un article : « Elisabeth Rodanet, première photographe à Rochefort », Roccafertis, n°72, septembre 2023,
- Semaine internationale des Archives, 1ère organisation collective à l'initiative du CODEV avec les fonds patrimoniaux, la Société de Géographie, le SHD et le musée de la Marine. Visites proposées le 7 juin 2023 à l'Hôtel de ville sur la thématique : « les Archives, c'est vous ! »,
- Travail mené en partenariat avec les services sport et jeunesse de la ville et de la CARO (réunions, coordination d'événement, transmission de contenus...) ainsi que les communes de l'Agglomération pour la mise en œuvre de La Grande Collecte des Archives du Sport : l'objectif est d'obtenir le label Olympiade culturelle et de permettre de réaliser une exposition sur le sport au sein de la CARO en 2024,

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Difficile mise en place de pratiques communes avec des bureaux multisites,
- Difficulté de dégager le temps nécessaire au déploiement du Système d'Archivage Electronique (SAE),

Perspectives 2024

Evolution du service commun en 2024 :

- Rattachement du service à la DGA Développement des Services à la Population, Affaires Culturelles (Ville) à compter du 1er janvier 2024,
- Actualisation des documents de délégation de signature de l'élu délégué aux archives, tant à la Ville qu'à la CARO,

Développement des pratiques et des missions du service commun :

- Transfert des inventaires des archives de la CARO dans le logiciel Mnesys Archives,
- Déploiement du Système d'Archivage Electronique SAE : formation Pastell suivie par les services archives et informatique.
- Publication sur l'ENT de fiches d'actions pour faciliter la gestion des archives Ville et CARO : présentation du service, démarches, procédures de tri, éliminations, versement, communication...
- Création de pages dédiées aux archives sur le site internet de la CARO,
- Demande de mécénat pour le budget CARO dédié à la réalisation de l'exposition « Le Sport ! Quelle Histoire ! »,

Plan d'actions 2024 :

- Accompagnement des services sur la gestion des archives (versements, élimination...) en vue du déménagement Porte Saint-Charles,
- Exposition Le Sport ! Quelle Histoire ! au musée Hèbre, espace du CIAP, du 22 mars au 22 septembre 2024,
- Organisation collective de la semaine internationale des archives en lien avec le CODEV, 2^{ème} session en juin 2024 : découverte des Archives Rochefort océan, fonds patrimoniaux de la médiathèque, Société de Géographie, Musée de la Marine et ancienne école de médecine, SHD...

Prestations prévues en 2024 pour les Communes adhérentes :

- Missions d'archivage pour les Communes de Port des Barques et de Saint-Jean d'Angle ainsi que des conseils pour la Commune de Champagne,
- Proposition aux communes d'une visite de l'exposition « Le Sport ! Quelle Histoire ! »,
- Organisation des 4^{ème} Rencontres autour des Archives autour du thème des éliminations.

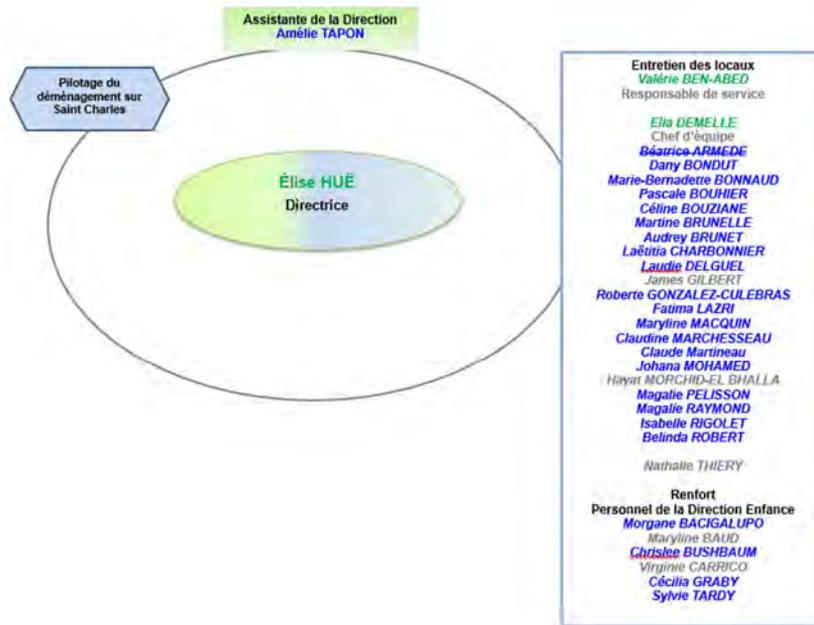
Service Commun d'Entretien des Locaux :



DIRECTION COMMUNE MOYENS GENERAUX

Avril 2024

DGA
Karine VIACROZE-PERRIN



Bilan 2023 :

Organisation 2023 du service commun en 2023 :

- Optimisation dans l'organisation, la gestion des plannings, les méthodes de recrutement et la gestion de la périodicité des surfaces,
- Forte évolution du nombre d'heure pour l'entretien des locaux (+6.5%) en 2023 par rapport à 2022 avec un effectif constant,
- Stabilisation des équipes titulaires avec 2 nouvelles recrues (ancien contrat parcours emploi compétence),
- Meilleure maîtrise de la connaissance des sites par les agents permettant des prestations quotidiennes de qualité et une réactivité pour les imprévus,

Evolution des pratiques et des missions :

- Mise en place de la méthode globale pour le nettoyage :
 - o En collaboration et avec l'appui de la direction de l'enfance, le SCEL a déployé une nouvelle technique de nettoyage pour l'entretien des locaux en régie. Il s'agit d'utiliser la technologie de la microfibre pour enlever les salissures et non plus d'utiliser les produits d'entretien.
 - o Le déploiement de matériel ergonomique pour limiter les TMS et autres maladies professionnelles, amélioration de la qualité du travail sans effort

supplémentaire, réduction des produits d'entretien (utilisés uniquement pour les sanitaires),

- Augmentation du nombre de sites à entretenir :
 - o 5 sites supplémentaires en régie : Forum des marais, salle polyvalente libération, espace jeunes à Herriot, salle Aurore du palais des congrès, mairie de Chante Alouette,
 - o 4 sites supplémentaires en prestations externalisées : Pôle audiovisuel, sanisette escale port Bougainville, Inofactory pour l'année et les bungalows de la Fabrique pour la période estivale,

Actions menées sur l'année 2023 :

- Formation de toute l'équipe SCEL à la méthode de « nettoyage global » ainsi qu'aux gestes et postures,
- Accompagnement des agents et des référents SCEL pour les faire adhérer au projet et aux nouvelles pratiques,

Difficultés rencontrées au cours de l'année :

- Nettoyage des sanitaires et des locaux durant le festival Stéréoparc (état très dégradé des installations entretenues à l'année par les équipes du SCEL),
- Difficultés dans la qualité de l'exécution des prestations par le prestataire du marché de nettoyage des locaux,

Perspectives 2024

Evolution du service commun en 2024 :

- Intégration de l'équipe SCEL dans une nouvelle Direction des Moyens Généraux, rattaché sou le pôle de la DGA Développement des Ressources internes,

Développement des pratiques et des missions du service :

- Prise en charge du site du camping municipal « Le Rayonnement », avec pour la première fois, un travail récurrent le weekend pour deux agents concernés,
- Harmonisation de la méthode de saisine du SCEL, avec les directions techniques : utilisation d'OPUS par les services demandeurs,
- Incitation des directions à passer par le SCEL pour toutes les prestations de nettoyage des locaux afin de centraliser les missions et les coûts,

Plan d'actions 2024 :

- Préparation du renouvellement du marché public d'entretien des locaux à compter du second semestre 2024,
- Optimisation des outils de suivi informatique,
- Réduction de l'utilisation des produits d'entretien.

III. Conditions financières :

Afin de définir le montant des remboursements des coûts de fonctionnement des directions mutualisées, la Commission Paritaire de Gestion retient 5 types de dépenses énumérées ci-après.

Ces coûts reflètent les dépenses directes et indirectes liées à la gestion et au fonctionnement de ces services partagés. Selon le type de frais à refacturer, les remboursements peuvent prendre la forme d'une diminution de l'attribution de compensation versée par la CARO aux communes membres ou faire l'objet d'une refacturation.

1. Les charges directes de personnel 2023 :

L'objectif est de faire supporter à la collectivité d'origine des charges de personnel des agents transférés dans le cadre de la création des directions mutualisées.

Les charges directes de personnel sont calculées sur la base des dépenses RH calculées par la CLECT, uniquement pour les agents transférés.

Conformément au règlement interne de la CPG, l'évolution théorique des charges RH calculées par la CLECT est revalorisée chaque année de +1,50 % (Glissement Vieillesse Technicité).

Ville de Rochefort

Collectivité concernée : la Ville de Rochefort ayant transféré du personnel à la CARO suite à la création des directions mutualisées et des services communs ;

Dépenses prises en compte : Evolution théorique des charges RH des agents transférés revalorisée de +1,50% (GVT).

Direction/ Service	Date de création des directions mutualisées	Année de référence CLECT	Montants actés par la CLECT / AC	Evolution théorique des charges 2022	Evolution théorique des charges 2023	Evolution N/N-1
Finances	01/06/2016	2017	348 862,00 €	26 961,45 €	27 365,87 €	+1,5%
Communication	01/11/2016	2017	204 576,00 €	15 810,45 €	16 047,61 €	+1,5%
Systèmes d'Information et Numérique	01/11/2016	2017	459 327,00 €	35 498,63 €	36 031,11 €	+1,5%
Affaires Juridiques et Commande Publique	01/01/2017	2017	574 035,00 €	44 363,72 €	45 029,18 €	+1,5%
Ressources Humaines	01/11/2017	2018	558 282,00 €	34 258,17 €	34 772,04 €	+1,5%
Direction Générale des Services Direction Générale des Services Techniques	01/10/2015 01/09/2017	2018	102 603,22 €	6 296,10 €	6 390,54 €	+1,5%
Directions des Services Techniques	01/01/2020	2020	881 776,00 €	26 651,68 €	27 051,45 €	+1,5%
Service Commun des Archives	01/01/2020	2020	162 417,00 €	4 909,05 €	4 982,69 €	+1,5%
Total			3 291 878,22 €	194 749,25 €	197 670,49 €	

► **La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de 197 670,49€ à la CARO** au titre des charges directes de personnel de l'année 2023.

CARO

Objet : Les frais du Service Commun d'Entretien des Locaux (SCEL) sont portés par la Ville de Rochefort depuis sa création le 1^{er} janvier 2021. La CARO doit rembourser le coût du personnel des agents transférés.

En l'absence de l'évaluation du coût du personnel transféré par la CLECT et de la modification des attributions de compensation de la Ville de Rochefort, le coût réel des agents transférés de l'année de référence 2021 sera dû chaque année par la CARO à la Ville sur la base du rapport de la CPG.

Conformément au règlement interne de la CPG, l'évolution théorique des charges de personnel est revalorisée chaque année de +1,50 % (Glissement Vieillesse Technicité).

Collectivité concernée : la CARO ayant transféré du personnel à la Ville de Rochefort doit rembourser les charges de personnel du SCEL.

Dépenses prises en compte : Coût réel des agents ex-CARO de l'année 2021 + l'évolution théorique revalorisée de +1,50% (GVT).

Direction	Date de création des directions mutualisées	Année de la mutualisation	Coût réel RH des agents ex-CARO (année 2021)	Evolution théorique des charges 2022	Evolution théorique des charges 2023	Evolution N/N-1
Service Commun Entretien des Locaux	01/01/2021	2021	258 130,27 €	3 871,95 €	3 930,03 €	+1,5%
Total			258 130,27 €	3 871,95 €	3 930,03 €	

Coût réel RH des agents ex-CARO (année 2021) + évolution théorique des charges de l'année N-1	
Année 2023	262 060,30 €

► **La CARO doit rembourser la somme de 262 060,30€ à la Ville de Rochefort** au titre des charges directes de personnel de l'année 2023.

A noter qu'un rattrapage doit être effectué concernant la refacturation des charges directes de personnel de l'année 2022. En effet, la CARO a remboursé à la Ville de Rochefort uniquement l'évolution théorique qui aurait dû être complétée du coût des agents ex-CARO figé à 2021.

A ce titre, la CARO doit rembourser la somme complémentaire de 258 130,27€ à la Ville de Rochefort.

2. Les charges indirectes d'administration générale 2023 :

L'objectif est de faire supporter à la collectivité bénéficiaire du service une fraction des charges indirectes de fonctionnement des directions mutualisées.

Collectivités concernées : les collectivités hébergeant des agents des directions mutualisées ;

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : dépenses de fonctionnement des directions mutualisées (fournitures de bureau, photocopies, télécommunications, internet, affranchissement, charges d'entretien des bâtiments, matériels nécessaires au fonctionnement des directions communes) ;

Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, la valeur du coût agent considérée est révisée par l'application du taux moyen de l'inflation pour l'année considérée sur le coût N-1.

Valeur 2023 : 1 091,76€ / agent - Taux moyen d'inflation pour l'année 2023 : 4,9% (source : INSEE, inflation de l'année 2023)

Années	Montant charges indirectes/an/agent	Charges indirectes : Remboursement de la Ville de Rochefort (Dép.) pour le compte de la CARO (Rec.)		Charges indirectes : Remboursement de la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.)	
		Coût horaire HT	Montant	Nbre d'agents	Montant
2023	1 091,76 €	41	44 762,05 €	5	5 458,79 €

- ▶ **La CARO doit rembourser la somme de 5 458,79€ à la Ville de Rochefort** au titre des charges indirectes d'administration générale 2023.
- ▶ **La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de 44 762,05€ à la CARO** au titre des charges indirectes d'administration générale 2023.

3. Les dépenses directes des directions communes 2023 :

L'objectif est de refacturer les dépenses réalisées par une direction mutualisée directement liées à l'exercice d'une mission pour une commune ou pour la CARO.

Collectivités concernées : la CARO ainsi que toutes les communes adhérentes à une direction mutualisée ;

Dépenses prises en compte et modalité de calcul : dépenses réalisées en 2023 et proratisation de celles-ci entre la CARO et les communes sur déclaration des directeurs des directions mutualisées. La refacturation 2023 des dépenses directes concerne exclusivement la Ville de Rochefort et la CARO.

Directions mutualisées	Nature des dépenses engagés	Répartition des dépenses directes engagées sur l'année 2023	
		Remboursement des frais engagés par la CARO (Rec.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Dép.)	Remboursement des frais engagés par la Ville de Rochefort (Rec.) pour le compte de la CARO (Dép.)
Finances	Cabinet de conseil en gestion de la dette Finance Active (période du 01/01/2023 au 31/12/2023) / Achat dictionnaire M57 / Achat de ventilateurs	5 933,23 €	
Systèmes d'Information et du Numérique	Acquisitions de logiciels (AMOA SIP, licences intranet ENT, solution de sauvegarde, licences baies de stockage, sécurité (EMN Mobile Iron)...) Acquisitions de matériels (baie de stockage, tester RJ45, réseau, serveurs...) Maintenance de logiciels et de matériels (copieurs médiathèques, gestion carburant, marchés publics, presse numériques, Covadis, Autocad, VMware, Fortigate, PASTELL...)	158 773,24 €	45 396,04 €
Affaires Juridiques et Commande Publique	Abonnements juridiques Weka, Actu prix et fournitures de bureau, prestations conseils Espelia	10 620,16 €	
Ressources Humaines	Formations diverses (RH, SST recyclage, PSC1, électricité, PASTELL archivage, signalisations...)	20 789,00 €	3 155,00 €
Service Commun des Archives	Destruction d'archives par la société Cèdre / Fournitures de bureau	1 800,30 €	- €
Service Garage	Locations de batteries de véhicules, coût forfaitaire entretien et carburants des véhicules / engins mutualisés / achats 2023 (habillement et fournitures) du magasin Ville pour le compte du service commun	5 554,58 €	2 822,93 €
Service Commun Entretien des Locaux	Facturations des dépenses de nettoyage achetées par le magasin Ville de Rochefort refacturées au temps de travail par bâtiment	- €	2 651,99 €
Service Exploitation CVC (Chauffage, Ventilation, Conditionnement d'air)	Achats 2023 (habillement et fournitures) du magasin Ville pour le compte du service commun		2 079,46 €
Direction Voirie Aménagement urbain	Refacturations des heures 2023 du bureau d'études et de la régie voirie pour le compte de la CARO	- €	36 662,78 €
TOTAL		203 470,51 €	92 768,20 €

► **La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de 203 470,51 € à la CARO** au titre des charges directes des directions communes 2023.

► **La CARO doit rembourser la somme de 92 768,20 € à la Ville de Rochefort** au titre des charges directes des directions communes 2023.

4. Le coût des fonctions supports :

Il s'agit de tenir compte, dans le calcul des remboursements, de l'évolution des compétences de la CARO, des fonctions supports qui correspondent à la valorisation du travail effectué par les directions ressources (finances, ressources humaines, affaires juridiques et commande publique, communication et informatique) pour l'exercice de cette compétence.

En effet, les coûts de ces fonctions supports sont supportés par la Ville de Rochefort à travers les remboursements des directions mutualisées alors que la CLECT, pour tous les transferts de compétences, a décidé de les faire uniquement supporter à la CARO. Il convient donc de les rembourser à la Ville de Rochefort ;

Collectivités concernées : communes ayant transférées du personnel dans les directions ressources mutualisées et des compétences à la CARO. Ces coûts concernent exclusivement la Ville de Rochefort ;

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : coût des fonctions supports évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Compétences transférées	Date du transfert	Date CLECT	Montant des charges transférées	Coût des fonctions supports pris en charge par la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.)
Médiathèque	01/01/2017	26/09/2017	832 000,00 €	63 990,92 €
Conservatoire + musiques actuelles	01/01/2018	01/06/2018	1 032 899,29 €	68 312,99 €
Pluvial	01/01/2018	18/10/2018	704 297,00 €	42 257,82 €
Arsenal des Mers	01/01/2019	23/05/2019	820 219,00 €	49 213,14 €
TOTAL			3 389 415,29 €	223 774,87 €

► **La CARO doit rembourser la somme de 223 774,87 € à la Ville de Rochefort au titre des fonctions supports.**

5. Les prestations réalisées 2023 pour le compte des Communes :

L'objectif est de refacturer le temps de travail des agents des directions mutualisées lorsqu'ils ont réalisé une mission pour le compte d'une commune.

Communes concernées : toutes communes adhérentes à une direction mutualisée ou à un service commun ;

Modalités de calcul : application d'un coût horaire HT/ agent par catégorie d'emploi. Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, le coût horaire/ agent est réévalué chaque année en fonction du livret tarifaire CARO.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022

Tarifs votés par le Conseil Communal
Tarifification des interventions entre CARO et communes membres

Libellé	Unité	2023		2022		Variation en %
		Tarif HT	Tarif TTC *	Tarif HT	Tarif TTC *	
Intervention agent						
Intervention d'un agent (cadre C)	Heure	25,06 €	30,07 €	24,21 €	29,05 €	+ 3,50%
Intervention d'un cadre ou technicien (cadre B)	Heure	33,11 €	39,73 €	31,99 €	38,39 €	+ 3,50%
Intervention d'un cadre ou technicien (cadre A)	Heure	44,11 €	52,93 €	42,62 €	51,14 €	+ 3,50%
Intervention d'un agent (cadre C) de 19 h 00 à 7 h 00	Heure	28,81 €	34,58 €	27,84 €	33,41 €	+ 3,50%
Intervention d'un agent (cadre B) de 19 h 00 à 7 h 00	Heure	38,08 €	45,69 €	36,79 €	44,15 €	+ 3,50%
Intervention d'un agent (cadre A) de 19 h 00 à 7 h 00	Heure	50,74 €	60,88 €	49,02 €	58,82 €	+ 3,50%

* TVA au taux en vigueur (20 %)

Commune	Directions	Nb agents	Catégorie	Nombre d'heures passées	Nature des prestations	Montant des prestations	Montant à refacturer à la CARO
Ile d'Aix	DCAJCP	1	A	2	Rédaction d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un logement situé dans l'ancien bâtiment de la manutention	88,22 €	88,22 €
Saint-Agnant	SCA	2	C	466,5	Mission de gestion des archives du 15 mai au 12 décembre 2023 (y compris frais de déplacement)	11 915,13 €	11 915,13 €
Saint-Coutant-le-Grand	SCA	2	C	243,5	Mission de gestion des archives du 27 février au 27 avril 2023 (y compris frais de déplacement)	6 381,79 €	6 381,79 €
Saint-Nazaire-sur-Charente	DCAJCP	1	A	4	Rédaction de pièces d'un marché pour la restauration de l'Eglise	176,44 €	176,44 €
Soubise	DCAJCP	1	A	4	Rédaction de pièces d'un marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage révision du Plan Local d'Urbanisme	176,44 €	176,44 €
Total prestations refacturées aux communes							18 738,02 €

- ▶ **La Commune de l'Ile d'Aix doit rembourser la somme de 88,22 € à la CARO** au titre de la prestation 2023 réalisée par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.
- ▶ **La Commune de Saint-Agnant doit rembourser la somme totale de 11 915,13 € à la CARO** au titre des prestations 2023 réalisées par le Service Commun des Archives.
- ▶ **La Commune de Saint-Coutant-le-Grand doit rembourser la somme de 6 381,79 € à la CARO** au titre de la prestation 2023 réalisée par le Service Commun des Archives.
- ▶ **La Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente doit rembourser la somme totale de 176,44 € à la CARO** au titre des prestations 2023 réalisées par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.

- **La Commune de Soubise doit rembourser la somme totale de 176,44 € à la CARO** au titre des prestations 2023 réalisées par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.

Synthèse des refacturations 2023 :

Collectivités	Remboursement des charges directes de personnel		Remboursement des charges indirectes d'administration générale		Remboursements des dépenses directes des directions communes		Remboursement des fonctions supports	Remboursement des prestations réalisées par les directions communes
	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Communes membres (dép.) CARO (rec.)
Rochefort	197 670,49 €	520 190,57 €	44 762,05 €	5 458,79 €	203 470,51 €	92 768,20 €	223 774,87 €	
Ile d'Aix								88,22 €
Saint-Agnant								11 915,13 €
Saint-Coutant-le-Grand								6 381,79 €
Saint-Nazaire-sur-Charente								176,44 €
Soubise								176,44 €
TOTAL	197 670,49 €	520 190,57 €	44 762,05 €	5 458,79 €	203 470,51 €	92 768,20 €	223 774,87 €	18 738,02 €

IV. Etat d'avancement du schéma de mutualisation :

Le Schéma de mutualisation de la CARO qui a été approuvé le 30 juin 2016 et qui prévoyait la mise en œuvre de 8 actions à décliner :

Actions	Modalités	Etat d'avancement
1. Création d'une Direction commune « Finances »	Fusion des services Finances de la Ville de Rochefort et de la CARO pour : - La réalisation de l'ensemble des prestations financières pour Rochefort et la CARO, - La recherche de subventions, la veille juridique, la négociation d'emprunts et la gestion des impayés et des contentieux pour les autres communes adhérentes,	Création de la DCF le 1er juin 2016, 19 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction commune,
2. Création d'une Direction commune « Systèmes d'information »	Création d'une Direction commune DCSIN CARO / Ville de Rochefort, Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon leurs besoins,	Création de la DCSIN le 1er novembre 2016 7 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction A compter de 2020, adhésion du CCAS aux services communs de la Direction
3. Création d'une Direction commune « Communication »	Regroupement des services communication Ville de Rochefort et CARO, Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon les besoins,	Création de la DCC le 1 ^{er} novembre 2016 6 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction
4. Création d'une Direction commune « Affaires Juridiques et Commande Publique »	Mutualisation et rationalisation des procédures Ville et CARO, - Développement des groupements d'achats, - Conseils juridiques et assistance aux communes, veille juridique,	Création de la DCAJCP le 1 ^{er} janvier 2017 15 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction A compter de 2021, mise en place d'une convention de coopération avec le Syndicat Intercommunal du Littoral
5. Mise en réseau des acteurs	Pérenniser les rencontres des DGS, Création d'un réseau technique animé,	Réseau administratif rassemblant les DGS pour les sujets relatifs aux RH, finances et marchés publics créé en 2016 Réseau technique animé par la DGCST avec des rencontres thématiques en 2021
6. Mise en place d'un outil collaboratif / Intranet	Mise en œuvre d'un outil de partage d'informations entre la CARO et les communes	Projet de déploiement du portail Extranet aux services techniques des communes de la CARO

<p>7. Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques</p>	<p>Centralisation des demandes de formation,</p> <p>Organisation de formations collectives sur le territoire,</p> <p>Suivi des habilitations obligatoires,</p> <p>Faciliter les remplacements ponctuels,</p>	<p>Création de la DCRH le 1^{er} novembre 2017</p> <p>Organisation de formations collectives pour les agents de la Ville de Rochefort et la CARO</p> <p>Création en 2019 d'un poste de préventeur mutualisé en partenariat avec le CdG17 et le Fonds Nationale de Prévention</p>
<p>8. Développer les coopérations techniques,</p>	<p>Optimisation du dispositif de mise à disposition de matériels par la CARO,</p> <p>Développement des prêts de matériels entre communes,</p> <p>Mutualisation d'expertises spécifiques et mise en commun de certaines problématiques,</p> <p>Mutualisation du personnel technique,</p>	<p>Mise en place de journées techniques thématiques et d'actions de sensibilisation pour les agents techniques des communes</p> <p>Création en 2020 de 3 directions et services mutualisés Rochefort/ CARO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction « Projet Bâtiments - Energie » - Direction « Patrimoine Bâti » - Direction « Aménagement Urbain » - Service commun « Travaux Généraux » - Service commun « Garage » - Service commun « Exploitation - CVC » <p>En 2020, propositions d'adhésion au service commun Garage, de convention de services et de mutualisation de démarche d'achat aux communes membres</p> <p>En 2021, coopération des services techniques autour du logiciel Système d'Information Patrimonial (SIP) qui a été déployé pour la Ville de Rochefort et la CARO, qui est en cours de déploiement pour la Commune de Saint-Agnant. Une programmation de cet outil est en cours sur les Communes de Muron et de Tonnay-Charente</p>

Chaque année, un état d'avancement de ce schéma de mutualisation est présenté aux communes de la CARO lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Les 8 actions qui le composent et les différentes démarches de coopération engagées sont en grande partie réalisées.

La poursuite de ce schéma de mutualisation se définit en cohérence avec le projet de territoire qui a été approuvé par délibération n° 2023-040 du 11 mai 2023 et identifie comme axe d'amélioration les coopérations entre les communes elles-mêmes et entre la Communauté d'agglomération et les syndicats satellites.